This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600099576%

RECHERCHES

SUR LES

ORIGINES DES ÉGLISES

DE REIMS,

DE SOISSONS ET DE CHALONS.

RECHERCHES

SUR LES

ORIGINES DES ÉGLISES

DE REIMS,

DE SOISSONS ET DE CHALONS,

PAR

L.-W. RAVENEZ,

Ouvrage couronné par l'Académie Impériale de Reims, et approuvé par Son Em. Monseigneur le Cardinal Gousset, Archevêque de Reims.

Veritas, sæpius agitata, magis splendescit in lucem.
HINCMAR.

PARIS,
Jacques Lecoffre et Cᵉ.

REIMS,
Chez tous les Libraires.

1857.

110. c. 221.

PRÉFACE.

Au moment où je soumets mon livre à l'appréciation du public, je crois devoir faire connaître par quel concours de circonstances j'ai été amené à traiter une question aussi grave que celle que je me propose de résoudre.

Quelques choses qui aient été écrites sur saint Remi, il me semble que l'on n'a pas encore suffisamment apprécié la grandeur de la mission que la Providence lui avait tracée, et je m'étais proposé de présenter, sous une lumière plus vive, la grande figure de l'Apôtre des Français.

Le plan que je m'étais tracé comportait un résumé de l'histoire de l'Eglise de Reims avant son Pontificat, mais, dès le début, je me trouvai arrêté par une difficulté imprévue : A quelle époque a été fondée cette Eglise ? Sans doute, j'aurais pu me borner à accepter comme vraie la tradition, puisque j'avais pour garants Flodoard et Dom Marlot ; mais l'école historique moderne avait combattu cette tradition avec une telle unanimité, elle avait amoncelé contre elle

une si grande masse d'arguments, qu'il semblait au premier abord plus que téméraire d'affronter ainsi l'opinion publique.

Dès-lors, je voulus savoir qui avait raison, ou des novateurs ou de la tradition. J'étudiai les deux systèmes avec une égale attention, sans parti pris, prêt à donner raison à celui qui aurait le bon droit de son côté. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne songeais pas au public, et qu'il n'était pas entré dans ma pensée d'écrire un livre sur une matière qui m'était complètement étrangère.

Ce travail, qui m'avait d'abord paru très-aride, ne tarda pas à me présenter le plus vif attrait ; à mesure que j'avançais dans la route que je suivais, l'horizon s'agrandissait et se remplissait de majesté. Bientôt la lumière se fit dans mon esprit, et, après avoir comparé entre elles les traditions des principales Eglises de France, je compris que nos missionnaires, en se répandant dans la Gaule, obéissaient à une inspiration puissante, à une volonté supérieure à la leur, qu'ils n'étaient en un mot que les ouvriers d'un architecte inspiré.

Le résultat que j'obtins ayant dépassé mon attente, je crus devoir le soumettre à l'Académie Impériale de Reims, que l'on trouve toujours si empressée de conserver et d'augmenter (1) le trésor historique que nous ont légué nos ancêtres. L'Académie voulut bien décerner une médaille d'or à mon travail : vivement touché de cette faveur inespérée, je me crus dès ce moment obligé de le faire connaître au public et de joindre ma voix, quelque faible qu'elle fût, à celle de tant de héraults de la vérité qui avaient proclamé l'apostolicité de l'Eglise de France.

Ainsi, mon livre n'est ni le factum d'un avocat qui veut gagner la cause de son client malgré les juges, ni le mani-

(1) L'Académie a pris pour devise les mots *Servare, Augere.*

feste d'un homme de parti défendant un système, une théorie, des privilèges : c'est l'œuvre d'un homme désintéressé, étranger à toutes les querelles, qui, après avoir étudié dans la simplicité de son cœur, est convaincu d'avoir vu la vérité.

Après cette déclaration, on ne sera pas surpris de m'entendre dire que j'ai trouvé de puissants secours dans les travaux de Baronius, de P. de Marca, de M. l'abbé Faillon, de M. l'abbé Arbelot, du P. Van Hecke et de tant d'autres dont j'omets les noms. Je n'ai point toujours partagé leur avis, mais, même lorsque je m'en suis séparé, les lumières que j'avais reçues d'eux m'ont empêché de m'égarer. Je les ai complétés les uns par les autres, et comme j'ai eu le bonheur de découvrir plusieurs arguments nouveaux et particuliers à l'Eglise de Reims, je crois avoir formé un tout complet et homogène.

Bien que je donne à mon travail le titre de *Recherches sur les Origines des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons,* je n'ai guère parlé que de l'Eglise de Reims ; mais je n'ai pas besoin de me justifier de cette apparente inconséquence. Nul ne contestant que ces trois Eglises n'aient été fondées en même temps, l'argument que j'invoque en faveur de l'une d'elles, s'applique évidemment aux deux autres, et ma phrase devient plus courte et plus claire, par conséquent.

Enfin, j'ai fait précéder ma dissertation d'une dissertation préliminaire sur les origines civiles des Rémois. Cette digression dans le domaine de l'histoire était indispensable, comme on le verra, pour réunir toutes les preuves dont j'avais besoin. Si ceux qui ont attaqué la tradition avaient fait comme moi, ils eussent été peut-être moins téméraires dans leurs appréciations. L'histoire civile d'un peuple est trop intimement liée à son histoire religieuse, pour qu'on puisse la négliger sans crainte d'obscurcir la vérité.

Voilà ce que j'avais à dire en commençant. Maintenant

j'ai à remplir un dernier devoir. Publiant un livre qui touche d'aussi près aux doctrines de la sainte Eglise Romaine, je déclare le soumettre humblement au jugement du souverain Pontife, Père et Docteur de tous les Chrétiens, et accepter, avec la soumission la plus profonde, les corrections qu'il Lui plaira d'ordonner.

Reims, 1er Septembre 1857,

Fête de saint Sixte et de saint Sinice.

ORIGINES CIVILES DES REMOIS.

INTRODUCTION.

Origines des Peuples de la Gaule. — Les Rémois ne sont pas Belges.—Les commentaires de César démontrent qu'ils appartiennent à la race Celtique.—Reims, ville fédérée. Elle jouit de son autonomie jusqu'au règne de Caracalla.

INTRODUCTION.

ORIGINES CIVILES DES RÉMOIS.

§ Ier.

Les Gaëls. — Les Kimris. — Les Belges.

A entendre les anciens auteurs qui ont écrit l'histoire de Reims, cette ville aurait pour fondateur Remus (1), fils de Namnès, roi de la Gaule, l'an du monde 2713, et du déluge 1057; les habitants du pays seraient autochtones, « vrays indigènes, en la façon que Tacite parle des Germains, c'est-à-dire nés, nourris et conservés de père en fils depuis leur établissement (2). »

De nos jours, la science ethnographique, en nous permettant de remonter par une filiation non interrompue jusqu'à une époque voisine du commencement du monde,

(1) Bergier, *Dessein de l'Histoire de Reims*, page 378, sv.
(2) Dom Marlot, tome 1. page 37.

nous donne sur nos origines nationales des indications plus précises et plus vraies. Elle nous enseigne comment, depuis l'évènement miraculeux qui frappa les hommes au pied de la tour de Babel (1), les races se sont modifiées, le type primitif s'est transformé suivant les lieux, les climats, les habitudes inhérentes à chaque peuple; puis, interrogeant les traces que chaque génération a laissées sur la terre, elle nous révèle comment, du fond de l'Asie « cette matrice de nations » nos aïeux, après avoir parcouru une grande partie de l'orbe connu des anciens, sont venus se fixer dans les pays que nous habitons.

Les peuples Celtiques, ou plutôt les Gaëls, dont nous sommes les descendants, habitaient, il y a 4,000 ans, la haute Asie, entre l'Oxus et le Iaxarte. Voisins de la race Indoue, ils lui empruntèrent une partie des mots de leur langue (2), mais ils en différèrent toujours par leurs caractères physiologiques et psychologiques (3).

(1) Ceux qui nient qu'il y ait eu plusieurs races primitives de l'espèce humaine et qui remontent à un couple unique, doivent supposer un miracle, pour expliquer l'existence d'idiomes de structures différentes ; et pour ces langues qui diffèrent par les racines et d'autres qualités essentielles, il faut admettre le prodige de la confusion des langues. L'admission d'un semblable miracle n'offense point la raison ; car, puisque les restes de l'ancien monde nous démontrent évidemment qu'avant celui-ci un autre ordre de choses existait, il est très-croyable qu'il a duré dans son entier depuis son commencement, et qu'à quelque période il a subi un changement essentiel.

Niebuhr's, *Rœmische Geschichte*, 3e édition, 2e partie, pag. 60.

Voyez encore sur ce point : Abel de Remusat, *Recherches sur les langues tartares*, tome 1, introd. et surtout le cardinal Wisemann, des *Rapports de la science avec la religion révélée*, traduct. de Genoude.

(2) Le cardinal Wisemann, *Rapport de la science avec la religion révélée.*

(3) Moreau de Jonnès, *la France avant ses premiers habitants*, passim.

Les Gaëls étaient divisés, il y a quarante siècles, en deux grandes tribus : la première était celle des Celtes proprement dits, ou pour mieux prononcer leur nom (1), les Keltes ou Keiltachs. La seconde famille était celle des Kimris, nom qu'elle porte encore dans les contrées qu'elle habite. Ce sont les Cimmériens, ou plutôt les Kimmériens des Grecs, les *Cimbri* des Romains, les Cambriens de l'Angleterre et les Sicambres ou Sée-Cambres des bouches de la Meuse, au moyen-âge.

Vers l'an 2084 avant notre ère, on voit les Gaëls quitter les plaines natales et s'établir en Egypte (2), où ils séjournent pendant 250 ans. Alors, prenant la route de la Syrie, ils se répandent dans l'Asie mineure, d'où ils passent, en traversant le Caucase, dans les régions orientales de l'Europe. Cet exode est fixé à l'an 1825, 640 ans avant la prise de Troie (3).

On a calculé qu'ils mirent cent ans pour arriver dans la Gaule.

Moins de cent ans après, c'est-à-dire 1,600 ans avant J.-C., les Scythes nomades, attaqués par la puissante tribu des Massa-Gêtes, passèrent le fleuve Araxe ou Iaxarte, et expulsèrent les Cimmériens de leur pays, où, depuis longtemps, ils les ont remplacés.

Ces Scythes furent connus plus tard sous le nom de Germains. Sous la pression exercée par eux, les Cimmériens commencèrent à leur tour un mouvement d'émigration, qui devait aussi, dans la suite des temps, les conduire en Europe.

Comment s'opéra ce mouvement? Se fit-il d'une manière continue, ou les irruptions des Kimris dans les diverses

(1) Moreau de Jonnès, page 227.

(2) La conquête de l'Egypte par les *Pasteurs* doit-être attribuée aux Celtes. Voyez Champollion, lettre 33.

(3) Moreau de Jonnès, page 97. sv.

contrées qu'ils parcoururent, n'eurent-elles lieu que partiellement? On ne saurait le dire avec certitude. Toutefois, on est d'accord pour reconnaître qu'au VIIe et au VIe siècle avant notre ère, des peuplades sans nombre s'entrechoquèrent dans les steppes de la haute Asie. Les races Scythiques ou Teutoniques furent jetées violemment vers l'Occident, chassant devant elles les hordes Kimriques, qu'elles forcèrent à remonter le Danube et à se répandre en Europe. C'est alors qu'une horde considérable de Kimris passa le Rhin et s'empara du nord de la Gaule (1).

A une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui, cependant, ne paraît pas antérieure au IVe siècle avant J.-C., cette contrée fut encore le théâtre d'une nouvelle invasion.

Pendant que des peuplades Kimriques s'établissaient dans nos pays sur le sol occupé depuis longtemps par les Gaëls, le reste de la nation continuait son mouvement d'émigration d'Orient en Occident. De nombreuses tribus se détachèrent une seconde fois de la masse, et confédérées sous la qualification de Bolgs ou Belges, *le peuple belliqueux,* elles traversèrent à leur tour le Rhin et s'y établirent entre ce fleuve, les Vosges, la Marne et la Seine, se superposant ainsi à la double couche gaëlique et kimrique, qui déjà couvrait le sol.

§ II.

La Gaule Belgique. — Le Belgium.

A laquelle de ces trois émigrations appartenait la cité Rémoise, qui s'étendait sur les deux rives de la Marne et qui avait pour capitale la ville de Durocort?

(1) Amédée Thierry, *histoire des Gaulois*, tome 1. page 36.

Il est généralement admis qu'elle doit son nom à une peuplade Belge. Mais, quoique nous ayons contre nous la presqu'unanimité des géographes et des historiens qui se sont occupés d'elle, nous n'hésitons pas à nous inscrire en faux contre cette opinion et à affirmer que les Rèmes ou Rémois appartiennent à la race gaëlique.

Cette opinion se déduit si facilement du texte des Commentaires, que nous sommes surpris de ne pas l'avoir vue surgir encore sous la plume de l'un des historiens Rémois.

Nous allons essayer d'entreprendre ce travail.

Au début de ses Commentaires, César dit (1) : « Toute la Gaule est divisée en trois parties : l'une est habitée par les Belges, la seconde par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans leur langage, se nomment *Celtes,* et que, dans le nôtre, nous appelons *Gaulois.* »

Enregistrons d'abord ce fait, car il est très-important :

Ceux-là seuls s'appellent *Celtes* ou *Gaulois,* qui ne sont ni *Belges,* ni *Aquitains.*

L'auteur continue :

« Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Seine et la Marne..... Le pays des Belges commence à l'extrême frontière de la Gaule et est borné par la partie inférieure du Rhin. »

Cette division géographique est-elle bien exacte ? Evidemment non ; car César dit que la Marne sépare la Belgique de la Gaule ; or, de l'aveu de tous les historiens, la Cité Rémoise s'étendait sur les deux rives de ce cours d'eau, et cependant elle ne pouvait appartenir aux deux pays.

Ce texte ne saurait donc résoudre la question ni en notre faveur, ni contre nous.

Si toutefois il ne contenait que cette légère exactitude, on n'aurait pas le droit de se plaindre ; car César, traçant à

(1) *De Bello Gallico,* lib 1. Cap. 2.

grands traits, et pour ainsi dire à la pointe de son épée, la frontière belge, ne pouvait en suivre tous les contours, en indiquer toutes les sinuosités.

Mais, en lisant attentivement ses Commentaires, on découvre un fait bien autrement important. La Belgique, telle qu'il la définit, c'est-à-dire en l'étendant de la rive du Rhin inférieur à la Seine, la Belgique n'est plus un pays occupé par une nation homogène : la moitié, au moins, de sa surface est envahie par des peuplades qui n'ont de belge ni le nom, ni les habitudes. Les Belges qui avaient succédé aux Kimris, avaient été à leur tour dépossédés de leur conquête par des Germains, dont les intérêts étaient bien différents des leurs, et qui n'avaient pour eux qu'une très-médiocre sympathie

C'étaient ces mêmes Teutons qui, après s'être maintes fois rués sur la Gaule, avaient enfin vu, soixante ans avant César, leurs bandes broyées sous la main de fer de Marius.

Aussi, quand César parle de la Belgique, ne veut-il pas dire que tout le pays soit habité par les Belges ; il donne simplement à la contrée le nom sous lequel elle est connue. Mais, quand il en dénombre les habitants, il a bien soin de désigner ceux qui sont d'origine Teutonique ; c'est ainsi qu'il nous apprend que les Condrustens, les Ménapiens, les Sègnes, les Pœmans,..... étaient issus de la race germanique, quoiqu'ils habitassent la rive gauche du Rhin.

Voilà pourquoi Pline nous dit que la Belgique s'étend de l'Escaut à la Seine.

Donc, pour savoir de quelle souche dérivent les Rémois, s'ils sont Celtes ou Belges, il faut rechercher quelles étaient les contrées qu'avaient pu conserver les Belges, après leurs luttes avec les Teutons, c'est-à-dire au temps de César.

Ces contrées étant désignées par le Dictateur lui-même sous le nom de *Belgium,* il faut reconstituer ce Belgium à l'aide des Commentaires.

Voici ce que nous y lisons :

« Quand César eut fait mettre les navires à sec, et tenu à Samarobriva l'assemblée de la Gaule, comme la récolte de l'année avait été peu abondante à cause de la sécheresse, il fut obligé d'établir le quartier d'hiver de l'armée autrement que les années précédentes, et de distribuer les légions dans diverses contrées. Il en envoya une chez les Morins, sous les ordres du lieutenant C. Fabius; une autre chez les Nerves, sous le commandement de Q. Cicéron; une troisième chez les Essues, sous celui de L. Roscius; une quatrième avec T. Labiénus, chez les Rèmes, près des frontières des Trévires; il en plaça *trois dans le Belgium,* et mit à leur tête M. Crassus, son questeur, L. Munatius Plancus et C. Trebonius, ses lieutenants. La légion qu'il avait récemment levée au-delà du Pô, et cinq cohortes, sous la conduite de Q. Titurius Sabinus et de L. Aurunculeius Cotta, furent envoyées chez les Eburons, dont le pays est situé en grande partie entre la Meuse et le Rhin (1). »

Ainsi, en procédant par élimination, on trouve que le Belgium ne renfermait ni le pays des Morins, ni celui des Nerves, ni celui des Essues (2), ni la cité des Rèmes, ni celle des Eburons.

Nous venons de voir que Crassus commandait trois légions dans le Belgium. Or, au chapitre XLVI de ses Commentaires, César raconte, qu'ayant appris que les Nerviens assiégeaient Cicéron dans son camp, il dépêcha un courrier chez les Bellovaques, vers Marcus Crassus, qui y était en quartier (3). Les Bellovaques faisaient donc partie du Belgium.

Les Sylvanectes étaient agrégés aux Bellovaques, et, comme eux, ils appartenaient au Belgium. C'est là qu'était

(1) *De Bello Gallico,* lib. v, cap. XXIV.
(2) Le pays de Suez en Normandie.
(3) *De Bello Gallico,* lib. v, cap. XXV.

sans doute campé M. Plancusi et sa légion, lorsque César, le fit marcher contre les Carnutes, qui avaient assassiné leur roi.

Plus tard, César vient dans le Belgium et passe l'hiver à Nemetocenna (Arras) (1).

« César, dit Hirtius-Pansa, plaça quatre légions dans le Belgium avec M. Antoine, C. Trebonius, P. Vatinius et Q. Tullius..... Puis il alla rejoindre les légions dans le Belgium, et passa l'hiver à Nemetocenna. Là, il apprit que l'Atrebate Comm s'était battu contre notre cavalerie. Antoine avait pris ses quartiers d'hiver dans ce pays; mais, quoique les Atrebates demeurassent fidèles, Comm..... se nourrissait de brigandages avec sa cavalerie. »

De ce que les Bellovaques et les Atrebates étaient Belges, il suit que les Ambiens et les Veromandois, placés entre eux, l'étaient aussi, car le Belgium était un pays continu.

Les Suessions, *frères des Rémois,* n'étaient pas Belges d'origine, mais ils l'étaient devenus par suite des conquêtes d'un de leurs rois, Divitiac, qu'il ne faut pas confondre avec l'Eduen du même nom. C'est ce qu'apprirent les Rémois à J. César. « Les Suessions nos voisins, possèdent un territoire très-étendu et très-fertile; ils avaient eu pour roi, de notre temps encore, Divitiac, le plus grand chef de la Gaule, qui, à une grande partie de ces régions, joignait aussi une partie de la Bretagne (2). »

En d'autres termes, les conquêtes de Divitiac avaient étendu le territoire des Suessions dans le Belgium; il en était résulté entre eux et les Belges, une solidarité d'intérêts qui les avait unis et avait diminué l'influence qu'exerçaient autrefois les Rémois.

Quoique établis depuis longtemps dans les Gaules, les

(1) *De Bello Gallico*: lib. VIII, cap. XLVII, XLVIII.

(2) *De Bello Gallico*, lib. II. cap. II.

Tréviriens descendaient des Germains et ils affectaient, de même que les Nerviens, de vanter leur origine étrangère, comme si c'eût été une gloire qui leur eût donné quelque relief sur les Gaulois (1).

La communauté de race et de langage les avait déterminés à accueillir avec bienveillance les Condrusiens, peuple Teuton, qui s'étaient placés entre eux et la forêt des Ardennes, et qui étaient devenus leurs clients (2).

Ainsi, le Belgium, le seul territoire qui restât aux véritables Belges du temps de César, était circonscrit, au nord par l'Océan Britannique, les Morins et les Ménapes, au sud non par la Marne, mais par l'Aisne, à l'ouest par les Calétes, les Velocasses et la Seine, et à l'est par l'Escaut et une foule de peuples Germains, les Ménapes, les Eburons, les Aduatiques, les Nerves, les Tungriens, les Trévires; ces peuplades allemandes se retrouvaient sur le Rhin supérieur, c'étaient les Vangions, les Nemétes, et plus tard les Tribocques; ces derniers refoulèrent au-delà des Vosges, les Médiomatriciens qui, auparavant, s'étendaient jusqu'au Rhin.

Les Leuciens, peuples de la cité de Toul, n'étaient pas Belges, car César parle d'eux, en même temps que des Séquanes, et des Lingons, tribus Gaëliques « le blé sera fourni par les Séquanes, les Leuciens, les Lingons. (3) »

Or, si les Rémois et les Leuciens appartiennent à la grande famille des Gaëls, aux plus vieux des Gaulois, les Catalauniens placés entre eux ne sont pas Belges, et, comme ceux-ci, ils font partie de la Celtique.

Cette opinion a été adoptée par le P. Wastelain, dans sa description de la *Gaule Belgique* (4).

(1) Voyez Tacite, *German.*

(2) *De Bello Gallico*, lib. v, cap. xxvi.

(3) *De Bello Gallico*. lib. i, cap. xl.

(4) *Description de la Gaule Belgique*, section 1re, page 11.

« Les peuples du Belgium de César sont les anciens et les véritables Belges : les peuples voisins n'auront eu le nom que par emprunt, et les Romains, sans trop examiner, auront communiqué le nom de Belgique à la troisième des Gaules, dont César nous a tracé les bornes. »

§ III.

Réfutation de Bergier.

Le docte Bergier n'a point partagé cet avis. Dans son *Dessein de l'histoire de Reims*, il a prétendu que la cité Rémoise appartenait à la fois à la Belgique et à la Celtique, mais que, comme la ville de Reims, ou, pour être plus exact, de Durocort, se trouvait en-deçà de la Marne, et, par conséquent, dans la Belgique, tout le pays était Belge.

« C'est autre chose, dit-il, de parler de la ville de Reims, et autre chose du territoire, Iurisdiction et estendue de la Seigneurie et République des Rémois. Quant à la ville de Reims, il n'y a point de difficulté qu'estant assise en-deçà des rivières de Seine et Marne, on ne puisse dire avec assurance qu'elle en est la Gaule Belgique, et que les Rémois, à cette cause, n'ayent esté de tout temps membrés entre les Belges. Ce que César nous tesmoigne en cet endroit où il dit : *Remi qui proximi Galliæ ex Belgis sunt* (1). »

..... Quant à l'estendue de la Seigneurie des Rémois, elle estoit en partie en la Gaule Belgique et en partie en la Celtique. Car, tout ce qui s'étend depuis la rivière de Marne jusqu'à celle de Meuse et jusqu'aux frontières des Soissonnois et Vermandois estoit la Gaule Belgique, mais le pays d'entre les fleuves de Marne et de Seine, que les Rémois tenoient presqu'entièrement, estoit de la Gaule Celtique. »

(1) *De Bello Gallico*, lib. II, cap. II.

Nous avouons ne pas très-bien comprendre comment une nation, composée d'individus ayant même origine, a pu appartenir à la fois à deux pays distincts par les mœurs, le dialecte, les habitudes. Evidemment, le peuple Rémois, formant un tout homogène, ne saurait être partagé entre la Belgique et la Celtique; il faut, de toute nécessité, qu'il ait appartenu en entier à l'une ou à l'autre de ces contrées.

Bergier donne d'ailleurs un démenti à son opinion, puisqu'il prétend que César a dit que les Rémois sont, de tous les Belges, les plus près de la Gaule. Si le pays Rémois avait été un mélange de Celtes et de Belges, l'écrivain romain l'eût exprimé clairement.

Mais il existe quelque chose de plus péremptoire : la plupart des traducteurs et des glossateurs de César traduisent tout autrement que Bergier le passage des Commentaires que nous venons de citer, Remi qui proximi Galliæ ex Belgis sunt. Ils disent : les Rémois qui sont, des Gaulois, les plus près des Belges, et ils s'appuient sur ce que l'adjectif *Proximus* gouverne tous les cas : et, en effet, on le trouve tantôt avec le génitif, tantôt avec le datif, tantôt avec l'accusatif et tantôt avec l'ablatif, régi par la préposition *Ab*.

Voilà pourquoi Vigenère, qui écrivait en 1590, et par conséquent avant Bergier, disait :

« Ceux de Reims, qui, de tous les peuples de la Gaule, sont les plus prochains des Belges. »

Après lui, Samson d'Abbeville traduit :

«César... se rend en quinze jours sur cette frontière (la frontière Belge). Ceux de Reims, qui étaient les plus proches. »

Dartaud, dans l'édition Pankoucke :

« On ne s'attendait pas à une marche aussi rapide : les Rémois, les plus voisins des Belges..... »

Nisard :

« Les Rèmes, voisins immédiats des Belges. »

Lemaire, dans son édition des Commentaires, donne la glose suivante :

« Remi qui proximi Galliæ ex Belgis sunt : scilicet *qui primi occurrunt ex Belgis proficiscenti.* »

Charles Louandre, dans la traduction qu'il a publiée en 1855, donne le même sens à cette phrase :

« Les Rémois, qui sont de tous les peuples de la Gaule les plus rapprochés des Belges. »

Cette interprétation du texte cadre parfaitement avec le sens général du passage dont il est extrait. César avait chargé Senonais et les *autres Gaulois* de surveiller les Belges. Sur les nouvelles qu'il reçoit, il lève son camp et arrive à la frontière avant d'y être attendu. Aussitôt les Rémois lui envoient des ambassadeurs, chargés de lui apprendre ce qui se passe.

Cette promptitude à se rendre au camp du proconsul Romain n'indique-t-elle pas que les Rémois étaient du nombre de ces Gaulois, voisins des Belges, qui, avec les Senonais, avaient reçu de César l'ordre de le prévenir de toute manifestation hostile ?

Ce n'est peut-être là qu'une présomption, mais cette présomption devient une certitude, quand on voit César lui-même ranger les Rémois parmi les peuples *Gaulois*.

Quand les Séquanais, défaits par Arioviste, eurent perdu leur prépondérance, une partie de leurs clients les abandonnèrent et se joignirent aux Rémois dont ils invoquèrent le patronage. Alors, dit César, *tel était l'état des choses que les Edues avaient, sans contredit, le premier rang* PARMI LES GAULOIS, *et que les* RÉMOIS *occupaient le second* (1).

Qu'on veuille bien faire attention au sens du mot *Gaulois* dont se sert J. César. Au début de ses Commentaires, il dit : Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans leur langage, se nomment *Celtes,* et dans la nôtre *Gaulois*. Rapprochons ensuite cette définition

(1) César, *de Bell. Gall.*, lib. III, cap. XII.

du texte que nous venons de citer, et cette comparaison démontrera, d'une manière péremptoire, que les Rémois sont Gaulois, non pas Belges ni Kimris, mais Gaëls, au même titre que les Séquanais et les Eduens.

On ne voit pas, d'ailleurs, que les Rémois eussent des clients dans la Gaule Belgique : souvent ils ont demandé grâce pour des peuples révoltés; mais jamais César ne dit que ces peuples fussent sous le patronage des Rémois. Bien au contraire, des peuples Gaëls, fort éloignés de leur territoire, se faisaient honneur d'être sous leur clientèle ou se glorifiaient d'être unis à eux par une étroite alliance.

Ainsi, une inscription, malheureusement fort mutilée, que Chorier a recueillie dans ses *antiquités de la ville de Vienne,* nous apprend que la puissante capitale des Allobroges, Vienne était fédéré avec la ville de Reims.

D. IVL. D. FIL.
CAPITONI.
FLAM. VIEN. III. VIR.
.·.·.·.·. PUBLIC. PER.
IVIR. AERA .·.·.·.
PRAEF. FABRV.·.·.·.·.·. TRIB.
MILI. L.·.·.·.·.·.
GEM. .·.·.·.·.·.·.·.·.
REMI. FOEDERATA.
D. D. D. (1).

Ainsi, encore quand les Carnutes, soulevés contre les Romains, envoient des députés et des otages à César, ils

(1) Plus tard, une colonie rémoise s'établit à Clèves, ainsi que le constate l'inscription suivante, citée par Gruter.

MARTI. CAMVLO.
OB. SALVTEM. TIBERI.
CLAUDI. CÆS. CIVES. REMI.
TEMPLUM. CONSTITVE.
RVNT.

obtiennent leur grâce par l'entremise et sur la prière des Rémois dont ils *étaient les clients* (1). Or, les Carnutes sont les habitants du pays de Chartres.

§ IV.

Opinion de Dion Cassius.

Notre conviction ne saurait être ébranlée par Dion Cassius, qui place les Rémois parmi les Belges. Voici comment il s'exprime :

« A la fin de l'hiver dans lequel Spinther et Metellus Nepos prirent le consulat, il éclata une troisième guerre dans la Gaule. Diverses nations de la Belgique, mêlées entre elles, habitaient près du Rhin et s'étendaient jusqu'à l'Océan Britannique. De ces nations, les unes à une époque déjà reculée s'étaient fédérées avec les Romains, les autres n'avaient eu aucun contact avec eux. Mais voyant les succès de César et craignant qu'il ne marchât contre elles, elles organisèrent une conjuration dans laquelle elles entrèrent toutes, à l'exception des Rémois, et elles élurent Adra pour chef suprême de la guerre. »

Dion Cassius n'a commencé à écrire son histoire que l'an 235 après J.-C., c'est-à-dire près de 300 ans après la conquête de Jules César. Mais, depuis longtemps déjà, les circonstances, les nécessités politiques avaient fait de Reims une ville Belge.

Ainsi, Auguste, en ajoutant à la Belgique l'Helvétie, la Séquanie et le pays des Lingons, avait une première fois placé la cité Rémoise au centre de la nouvelle province. Plus tard, la question religieuse vint encore la rattacher à

(1) *Bell. Gall.*, lib. VI, c. IV.

la Belgique, jusqu'à ce que la politique de Constantin l'y incorporât définitivement. Nous établirons plus loin que l'Eglise de Reims a été fondée aux temps apostoliques mêmes, et déjà l'archevêque Hincmar a prouvé, dans une lettre demeurée célèbre, qu'à leur origine, l'Eglise de Reims et celle de Trèves avaient été désignées par le saint Siège pour être les métropoles du nord-est de la Gaule. Reims, ville célèbre, puissante, sillonnée par des voies nombreuses, Reims exerçait une influence énorme sur toutes les cités qui lui furent données comme suffragantes, et elle dut épouser leurs intérêts, s'identifier à elles, devenir Belge comme elles.

Dion Cassius était donc dans le vrai, si l'on se reporte au temps où il écrivait; il commettait une erreur en faisant de Reims une ville Belge au temps de César.

§ V.

Reims, ville fédérée.

Dans le passage que nous venons de citer, Dion Cassius parlant des différentes nations Belges, au nombre desquelles il comprend les Rémois, dit qu'à une époque bien antérieure à la conquête de César, quelques-unes d'entre elles avaient reçu le titre de fédérées du peuple Romain. Rien ne nous empêche de croire que la cité Rémoise était une de ces alliées; dans tous les cas, il est certain que César lui donna, après la conquête, le titre de *Fédérée*, pour la remercier d'une fidélité que n'avait pas affaiblie la perspective des plus grands dangers.

Cette qualification était à elle seule une grande faveur, car elle conférait de précieuses immunités aux peuples qui en étaient honorés.

On appelait nations ou villes alliées, fédérées, libres,

federales, sociæ, immunes, toutes celles qui étaient unies à la république par un traité d'alliance, ou qui avaient été désignées comme telles par un général romain lors de la conquête (1). Elles avaient un gouvernement propre, autonome, et créaient elles-mêmes leurs magistrats. Le peuple romain ne pouvait leur imposer que les lois qui intéressaient la grandeur et la dignité de la république (2). Quant aux autres, elles n'avaient de vigueur que lorsque la nation elle-même les avait adoptées et se les était pour ainsi dire appropriées par un vote spécial. Elles conservaient leur territoire, étaient exemptes de la juridiction du gouverneur de la province et ne payaient point la dîme (vectigal). En échange de ces droits, elles n'avaient aucun des droits civils et politiques des Romains; il leur était interdit de faire la paix ou la guerre, de contracter ou de rompre des alliances sans la permission du sénat; elles étaient obligées de fournir des vivres aux légions en passage et d'envoyer un contingent de soldats lorsqu'elles en étaient requises (3). Enfin, elles supportaient parfois des contributions extraordinaires. Mais le véritable avantage de l'immunité était que les peuples qui en jouissaient levaient eux-mêmes, dans leur territoire, les sommes auxquelles ils étaient taxés, au lieu que chez les peuples tributaires, c'était les publicains qui l'exigeaient. Tite-Live nous donne une idée bien triste de ce

(1) Spanheim, de *Orbe Romano*, I. 9. Cicéron, *pro Cæcina*, 35.

(2) Cicéron *pro Balbo*, dit : Lorsque le peuple Romain a établi une loi, si cette loi est telle qu'on puisse permettre à des villes *fédérées ou libres* de décider elles-mêmes, de quelle jurisprudence elles veulent se servir pour ce qui les regarde et non pour ce qui nous intéresse, alors il faut examiner si ces villes ont donné ou non leur consentement. Mais, lorsqu'il s'agit de notre république, de notre Empire, de nos guerres, de notre sûreté, on n'a point voulu qu'elles eussent le privilège de consentir ou non, suivant leur gré.

(3) Ciceron *in Verrem*, 1116, V. 9

mode de prescription, lorsqu'il dit (1) : *Ubi publicanus est, ibi aut jus publicum vanum, aut libertatem sociis nullam esse.*

Ainsi, la cité rémoise continua à se gouverner suivant ses lois et selon ses coutumes, à élire ses magistrats, à ne relever que d'elle-même, en un mot, elle obtint ce qu'elle semble avoir toujours désiré, l'indépendance et la liberté de son territoire (2).

Nous ne connaissons rien de son administration intérieure. On peut supposer toutefois, d'après les Commentaires de César, qu'elle avait à sa tête deux magistrats, chargés l'un des affaires civiles, l'autre de l'administration militaire. Sous ces magistats, ou à côté d'eux, était un sénat chargé, selon toute apparence, d'édicter les lois. Nous croyons que la République rémoise avait un caractère essentiellement aristocratique. En effet, pendant la lutte que le reste de la Gaule soutint avec César, on vit souvent les peuples, même les plus fidèles à sa cause, se tourner contre lui lorsque la multitude l'emportait dans les élections et s'emparait du pouvoir, tandis que toujours l'aristocratie lui était

(1) XLV. 18.

(2) Il parait que, sous la dénomination romaine, la 1re Légion se recrutait à Reims. On a trouvé dans la Campanie l'inscription suivante, élevée par un soldat rémois et que Gruter nous a fait connaître :

ARDOINNE. CAMVLO. IOV. MERCVRIO. HERCVLI.
M. QVARTINIVS. M. F. CIVES. SABINVS. REMVS.
MILES. COH. VII. PR. ANTONIANÆ. PW. L. S.

En outre, il existe au musée de Reims, une inscription ainsi conçue, qui est encore inédite,

.... CÆTICCIV.
ETERA. LEG. PRIA
DIVTRICIS. PIÆ. FI.
DELIS. ET. SECVNDI.
NE CONVGI. IP.

A la mémoire de Cæticcius, vétéran de la première légion adjutrice, pieuse, fidèle, et à Secundina, son épouse.

favorable. La cité rémoise n'ayant jamais varié dans sa ligne de conduite, on doit en conclure qu'il y avait dans son administration une unité de vue, une fermeté dans l'application des principes, qui ne seront jamais l'apanage des gouvernements populaires.

Cet état de choses dura jusqu'en l'an 212. Alors Caracalla étendit le droit de cité romaine à tous les alliés et sujets de Rome, et consomma ainsi l'unité de l'empire. Cette mesure, la plus grande peut-être qu'ait prise un Empereur, et dans l'application partielle de laquelle Claude avait échoué, cette mesure eut pour résultat de supprimer les privilèges accordés aux Rémois, aux Eduens, aux Massaliotes.... En généralisant le droit de cité, Caracalla abolit implicitement les exemptions d'impôt dont jouissait les alliés, et les obligea à contribuer à toutes les charges publiques : il supprima en même temps les gouvernements locaux, particuliers aux cités, et les remplaça par une administration dont les bases étaient empruntées aux institutions romaines.

Cependant, cette assimiliation ne fut complète que dans le cours du IVe siècle, car nous savons par les monuments que, sous le règne du tyran Victorin (267), la cité rémoise était gouvernée par deux proconsuls.

En effet, on a trouvé à Brimont une borne milliaire qui porte l'inscription suivante :

IMP. CAES. MAR.
PIAVONIO. VICTO.
RINO. P. F. IN. AVC.
PM. TRIB. P. COS.
PP. PROCOS. C. REM.
L. IIII.

A l'empereur César, Marcus Piavonius Victorinus, le Pieux, l'Heureux, l'Invincible, l'Auguste, Souverain Pontife, Tribun du peuple, Consul, Père de la patrie, les Proconsuls de la cité Rémoise. — IV lieues.

Une autre inscription nous donne la preuve que le Sénat subsista encore sous la période romaine.

S. ET MEMOR.....
SENATOR. VIXIT.
ANN. LXXII. VITALINA.
CONIVX. CARISSIMA.
VIVA. M. POSVIT.

A la mémoire de N....., Sénateur, qui vécut LXXII ans, Vitalina, son épouse bien-aimée, a fait construire de son vivant ce monument (1).

Au IVe siècle et sous le règne de Constantin, l'assimilation de Reims aux autres villes romaines fut complète, les Empereurs la couvrirent de monuments (2), la dotèrent d'é-

(1) Cette pierre a été trouvée en 1812, dans les fondations de l'Eglise St-Nicaise; il y a une hache en relief au bas de l'inscription. Cette hache est l'*Ascia* des anciens, que l'on plaçait sur les tombeaux.

Déjà en 1786 on avait trouvé, derrière cette église, une autre inscription portant :

IVLIVS. SILVIVS. CONIV.
GI. PONI. IVSSIT.

(2) Nous en avons la preuve par l'inscription suivante que cite Gruter :

IMP. CÆS. FL. CONSTANTINUS. MAX. AVG. SEMPI.
TERNVS, DIVI. CONSTANTINI. AVG. F. TOTO.
ORBE. VICTORIIS. SVIS. SEMPER. AC. FELICITER.
CELEBRANDVS. THERMAS. FISCI. SVI. SVMPTV.
A. FUNDAMENTIS. CEPTAS. AC. PERACTAS.
CIVITATI. SVÆ. REMORVM. PRO. SOLITA.
LIBERALITATE. LARGITUS. EST.

L'empereur César, Flavius Constantin, très-grand, toujours auguste, fils du divin Constantin, Auguste, qu'il faut à jamais féliciter pour les victoires qu'il a remportées par toute la terre, a donné à la ville de Reims, avec sa libéralité accoutumée, ces Thermes qui ont été entrepris et terminés à ses frais particuliers.

coles, de voies publiques, de toutes les jouissances du luxe, mais en même temps, elle sentit peser sur elle cette lourde et inepte administration qui, plus que les barbares, devait entraîner la Gaule à sa ruine.

Mais, lorsque les Romains eurent accompli la tâche que leur avait assignée la Providence, lorsqu'ils eurent joui suffisamment de la vaine récompense dont parle saint Augustin, un nouvel horizon s'ouvrit pour la ville de Reims ; de son sein s'éleva l'aurore d'une civilisation nouvelle ; elle entendit les premiers bégaiements de cette monarchie, dont la voix devait être si puissante dans l'avenir, et l'Apôtre des Français, en attachant son nom au sien, lui donna un éclat plus réel et plus durable que celui dont l'avaient entourée les pompes des Romains.

EXPOSÉ DE LA QUESTION.

EXPOSÉ DE LA QUESTION.

A quelle époque saint Sixte, saint Memmie et saint Sinice sont-ils venus prêcher la Foi à Reims?—Une tradition constante fait remonter leur arrivée au temps de saint Pierre.—Cette tradition est combattue par des auteurs, qui font varier cette mission de l'an 258 à l'an 288. — Doctrine des éditeurs de Dom Marlot. — Cette doctrine résumant toutes les objections qui ont été présentées à ceux qui reportent aux temps apostoliques l'origine de l'Eglise de Reims, ce sont ces éditeurs que l'on se propose de combattre.

ORIGINE

DES ÉGLISES DE REIMS,

de Soissons et de Châlons.

EXPOSÉ DE LA QUESTION.

L'an du monde 4004 et de Rome 753, la bonté divine se manifesta à l'Univers dans toute sa magnificence : le Fils de Dieu descendit sur la terre pour apporter la Paix aux hommes de bonne volonté, et, trente-trois ans plus tard, les Disciples auxquels il avait révélé sa doctrine de foi et d'amour, se dispersèrent pour annoncer la Bonne Nouvelle aux peuples étonnés.

La Gaule Belgique et, plus particulièrement, la République rémoise furent-elles honorées de la présence des Apôtres ou de leurs Disciples immédiats ; l'érection de l'Eglise de Reims ne remonte-t-elle au contraire qu'à des temps postérieurs ? telle est la question que nous avons à examiner.

Il a toujours été admis que cette Eglise a eu pour fondateurs saint Sixte et saint Sinice, qui en sont les premiers évêques. C'est là un fait incontesté, et nous n'avons pas à défendre la tradition sur ce point. Mais l'unanimité cesse quand

il s'agit de déterminer l'époque de l'arrivée de ces Apôtres. Alors, trois opinions sont en présence, et toutes trois rencontrent des champions également ardents à les soutenir.

La première nous représente saint Sixte et saint Sinice comme ordonnés par saint Pierre lui-même.

La seconde attribue l'envoi de nos premiers missionnaires à l'un des deux premiers Papes qui ont porté le nom de Sixte.

La troisième, enfin, donne à l'établissement de l'Eglise de Reims une date bien postérieure encore, puisqu'elle n'en admet l'existence qu'au temps de Dioclétien et de Maximien.

La première de ces opinions a toujours été très-répandue à Reims et dans les Eglises voisines. Dans tous les siècles, des écrivains distingués l'ont adoptée comme la seule vraie, comme la seule admissible.

Elle a toujours joui d'une grande faveur, et elle a paru digne de considération aux Critiques même les plus sévères.

On lit en effet dans les savans auteurs de l'*Art de vérifier les Dates :*

« Saint Xyste ou Sixte, premier évêque de Reims vers l'an 290, suivant M. de Tillemont; mais d'autres prétendent avec plus de vraisemblance que saint Xyste et saint Sinice, son collègue dans le gouvernement des Eglises de Reims et de Soissons, qui n'en faisaient originairement qu'une suivant eux, sont beaucoup plus anciennes que la fin du IIIe siècle. »

Cette opinion, qu'on veuille bien le remarquer, est d'un grand poids, car elle a été émise par des hommes érudits, à la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où la plupart des Eglises de France n'osaient plus revendiquer les origines que leur assignait la tradition.

Au XVIe et au XVIIe siècle, les Eglises Belges reconnaissent unanimement que l'Eglise de Reims remonte aux temps apostoliques.

C'est ainsi que Castillon nous dit dans sa *Chronologie sacrée de la Belgique :*

« Saint Sixte, romain de naissance, disciple de saint Pierre, consacré par lui évêque, fut envoyé en Occident, vers l'an du Christ 46, conjointement avec Sinice et Memmius, avec la faculté de placer à sa volonté quiconque où besoin serait. Saint Sixte siégea dix ans; il reçut la couronne du martyre sous Néron, l'an 60, le premier septembre (1). »

Telle est aussi l'opinion de Gilles Boucher (Ægidius Bucherius), à qui nous devons le *Belgium Romanum*, et qui fut l'ami de cet illustre Sirmond, qui, le premier, fit connaître au monde savant les écrits de notre Flodoard.

« De même à Reims, dit-il, saint Pierre donna pour premier évêque, saint Sixte, qui reçut sous Néron la palme du martyre (2). »

Les auteurs des *Gesta Trevirorum* nous apprennent, de la manière la plus positive, que saint Sinice de Reims, saint Memmie de Châlons, saint Clément de Metz, saint Mansuit de Toul, sont venus dans les Gaules, en société d'Euchaire, par l'ordre du prince des Apôtres (3).

Or, nous verrons que l'Eglise de Trèves s'est reconnue

(1) S. Sixtus, patria Romanus, sancti Petri discipulus, ab eo in episcopum consecratus et anno Christi 46 in Occidentem missus cum Sinicio et Memmio hac cum facultate, ut quocumque necessitas vocaret, arbitratu figeret suo; sedit S. Sixtus annis decem; martyrio coronatus sub Nerone, anno 60, die prima septembris.

(J.-B.-L. de Castillon : *Sacra Belgii Chronologia.*)

(2) In *Belgio romano* : Remis similiter ab eodem Petro datum et sacratum primum episcopum Sixtum, martyriique laurea sub Nerone decoratum, eadem testatur chronologia.

(3) Idem ceu vetustate robustum, amplectuntur Trevirorum, quæ appellant gesta, quorum auctores diserte memorant, Sinicium Rhemorum, Memmium Catalunensium, Clementem Mediomatricorum, Mansuetum Leucorum ad Eucharii societatem, apostoli Petri jussu, aggregatos, eodem omnes tempore venisse in Gallias.

la sœur de l'Eglise de Reims; qu'elle affirme être née et avoir grandi avec elle; il n'est donc pas probable qu'une pareille tradition ait été accueillie légèrement par ces écrivains.

Le docteur Democharès de Mouchy, mort en 1574, à Paris, inquisiteur de la Foi, a publié dans son livre *De sacrificio Missæ,* les tablettes ecclésiastiques de l'église de Reims. Il y reconnaît que saint Sixte a été envoyé par saint Pierre, et il déclare tenir cette opinion d'un savant prêtre de l'Archidiocèse de Reims.

C'est encore là une preuve qu'au XVIe siècle, l'Eglise de Reims croyait à son origine apostolique.

Mais à la même époque, cette opinion était seule admise à Rome et par l'universalité des Eglises de France; cela est facile à prouver, puisqu'elle se trouve consignée à la fois dans le martyrologe de Baronius et dans le martyrologe gallican.

On lit dans le premier, qui s'appuie sur l'autorité d'Usuard et d'Adon :

« *Aux Kalendes de Septembre.*—A Reims, dans la Gaule, fête de saint Sixte, disciple de saint Pierre, apôtre, qui, consacré par lui évêque de cette ville, reçut sous Néron la couronne du martyre.

» Usuard et Adon en parlent à la même date. Les tables de l'Eglise de Reims qu'a reproduites Democharès, démontrent qu'il fut le premier évêque de cette ville, et c'est ce que prouvent Usuard et plusieurs autres. » (1).

Le martyrologe gallican dit à son tour :

« *Kalendes de Septembre.*—Ce jour-là, à Reims, fête des

(1) Kalendis septemb. Rhemis in Gallia, sancti Xysti, discipuli beati Petri apostoli qui ab eo ejusdem civitatis episcopus consecratus, sub Nerone martyrii coronam accepit.

Usuardus et Ado de eodem, hac die. Hunc fuisse primum Remensis sedis episcopum tabulæ ejus Ecclesiæ quas descripsit Demochares plane significant. Testantur id ipsum Usuardus et alii.

saints Martyrs et pontifes Sixte et Sinice, apôtres de la Gaule Belgique seconde. Ces personnages, Romains d'origine, furent envoyés de Rome par saint Pierre avec saint Memmie, et arrivés dans cette métropole sous les auspices du Christ, ils y plantèrent les premiers trophées du Rédempteur. De là, s'étant dirigés sur Soissons, ils initièrent ce peuple aux mystères de la Foi. Saint Sinice fut établi pour premier évêque de cette ville par saint Sixte; saint Sixte revint ensuite à Reims et s'efforça d'en bannir les superstitions payennes, détruisit les temples, et bâtit une petite chapelle pour la célébration des divins offices. Après avoir accompli pendant dix ans cette tâche apostolique, désireux de subir la mort pour le Seigneur, il succomba martyr après un glorieux combat. » (1).

En remontant le cours des siècles, nous rencontrons Hugues de Flavigny, qui écrit dans la *Chronique de Verdun:*

« Le premier pasteur et apôtre Pierre dirigea sur la ville de Metz saint Clément, patricien de la république romaine. . . . . Il envoya aussi à Reims, saint Sixte et saint Sinice, à Châlons saint Memmie, et à Trèves et Cologne, saint Euchaire, saint Valère et saint Materne. » (2).

(1) Kalendis septembris. Ipso die, Remis, natalis sanctorum martyrum pariterque pontificum Sixti et Sinicii, Galliæ Belgicæ secundæ apostolorum. Qui, patria romani, cum beato Memmio Roma a sancto Petro has in partes ablegati hancque Metropolim, auspice Christo, adeuntes, trophæa ipsius Redemptoris illic prima collocaverunt. Hinc ad Suessiones digressi, populum hunc fidei etiam sacramentis initiarunt. Cui civitati episcopus primus Sinicius à Sixto apostolici muneris coryphæo præfectus est. Tum Sixtus ipse Remis reversus, civitatem hanc ethnicis spurcitiis prorsus expurgare institit, fana destruxit, ædiculam divinis officiis consecravit.... Cum autem decennium apostolico operi impendisset, cupidus extremi pro Domino subeundi agonis ..... post gloriosum certamen martyr occubuit.

(2) Primus pastor et apostolus Petrus... direxit urbi Metensium sanctum Clementem, Romanæ Reipublicæ Patricium, suum vero discipu-

Au milieu du XIIIe siècle, Vincent de Beauvais, le contemporain de saint Louis, a raconté, dans les termes qui suivent, la mission de saint Memmie :

« Saint Memmie, après avoir été béni évêque par l'apôtre saint Pierre (1), fut envoyé dans les Gaules pour y prêcher la parole du Seigneur; il partit donc avec ses frères, saint Denis, futur évêque de Paris, et saint Euchaire, évêque de la cité de Trèves, saint Sabinien, futur évêque de Sens, saint Sinice, évêque de Soissons, six autres évêques et le sous-diacre saint Domitien..... »

Les actes de saint Mansuit, évêque de Toul, rédigés au Xe siècle par le moine Adon, portent que saint Pierre envoya plusieurs apôtres dans les Gaules, et ils ajoutent :

« Dans ce groupe se trouvaient, nous n'en doutons pas, saint Materne, pontife de la cité de Trèves, saint Sinice, évêque de Reims, Clément, Félix et Céleste, apôtres de Metz, et Memmius, évêque de Châlons (2). »

lum.... Remis etiam direxit sanctos Sixtum atque Sinicium, Catalaunis sanctum Memmium, Treveris quoque, quæ et Metropolis et una de Primatibus Galliarum, et ei vicinæ Coloniæ, sanctos misit Eucharium Valerium atque Maternum.

(1) Sanctus quoque Memmius... cum a S. Petro apostolo in episcopum benedictus fuisset, partibus Galliarum verbum Domini prædicandi gratiâ una cum fratribus (sancto Dionysio, Parisiis futuro episcopo, et s. Euchario, Treviris civitatis episcopo et s. Sabiniano, civitatis Senonis futuro episcopo, et s. Sinitio, civitatis Suessionensis episcopo et aliis sex episcopis, simul etiam Domitiano subdiacono qui, quasi ex utero, fratres in Christo esse noscuntur) Domino imperante, directus est.

Vincent de Beauvais lib. IX, cap. XIV. pag. 339.

(2) Qui videlicet beatissimus pastor S. Petrus....., perfectissimos quosque divini verbi Præcones ordinavit; qui a se in Galliam dirigendi .... Galliarum populos..... ad divini cultus sacramenta provocarent. Ex hujus itaque numero collegii beatum Maternum Treviricæ civitatis pontificem, Remorumque sanctum Sinicium, Mediomatricorum vero Clementem, Felicem atque Celestem, Memmium autem Catalaunensium fuisse non dubitamus. *(Acta SS. die III septemb., page* 639).

Flodoard, qui a écrit de 919 à 966, nous apprend dans son *Histoire de l'Eglise de Reims,* que :

« Le prince même de l'Église de J.-C., le bienheureux apôtre saint Pierre, ayant ordonné saint Sixte archevêque, jugea à propos de l'envoyer dans notre ville avec des suffragants ; il lui donna pour collaborateurs dans cette province des hommes qui lui étaient nécessaires ; c'étaient saint Sinicc, qui occupa d'abord le siége de Soissons, puis celui de Reims, et saint Memmie, évêque de Châlons (1). »

Puis, chantant les triomphes du Christ en Italie, il compte saint Sixte, saint Sinice et saint Memmie au nombre des disciples que les apôtres envoyèrent dans les Gaules.

Quorum profecti competunt hi in Gallias.....
Sixtus que noster, Memmius, Sinicius..... (2).

A la fin du IXe siècle, Foulques, archevêque de Reims, attribuait aussi à saint Pierre la mission de saint Sixte : « Que

(1) Nec solum apud Ethnicos tunc temporis tanti habitum Remorum populum, quin et apud primos Ecclesiæ Dei propagatores, atque per Evangelium in Christo patres, primæ hujus provinciæ nostræ sedis pontifices constat semper honore decoratos ; adeo ut ipse beatissimus Ecclesiæ Christi princeps, Petrus apostolus, urbi nostræ beatum Sixtum a se archiepiscopum ordinatum, cum suffraganeorum auxilio censuerit delegandum, idoneos ei, ac necessarios in eadem provincia destinans socios, sanctum Sinicium videlicet, Suessonicæ sedis primo, nostrum postea Præsulem, ac beatum Memmium Catalaunicæ urbis rectorem.

(2) Il faut reconnaître que dans un autre de ses ouvrages, Flodoard, inconséquent avec lui-même, attribuait à saint Clément la mission de saint Sixte.

Pontifices et quinque sacrat qui partibus orbis
Mittuntur conferre datis moderamina legis.
Hic jubet insignis Dionysius effera Gallos
Corda petat : Christo Remensia mœnia Xistus
Præparet, acquiret Catalaunem Memmius urbem ;
Eutropius sancto Sanctonas sanctiat ore.

votre Sainteté, écrivait-il au pape Etienne V (1), sache que le siége de Reims a été honoré par vos prédécesseurs au-dessus de toutes les autres églises des Gaules, parce que le prince des apôtres, saint Pierre, a destiné à cette ville saint Sixte pour évêque. »

En 870, Notker-le-Bègue, et en 830, Raban-Maur, dans leur matyrologe (2), s'expriment ainsi en parlant de saint Memmie : « On lit de lui que, ordonné évêque par l'apôtre saint Pierre, il fut envoyé dans la Gaule pour prêcher la parole de Dieu avec saint Sixte, saint Euchaire et saint Denis. »

Dira-t-on, comme les éditeurs de Dom Marlot, que tous les auteurs que nous venons de citer ont copié les légendaires et les martyrologes, et qu'on ne trouve aucune trace de cette opinion au-delà du IXe siècle ?

Nous allons citer deux faits qui démontrent le contraire :

Le pape Léon IV est mort en 847, longtemps par conséquent avant Notker-le-Bègue. Or, l'empereur Lothaire ayant eu l'occasion d'écrire à ce Pontife en faveur de l'archevêque Hincmar, glorifiait l'Eglise de Reims pour avoir été fondée par saint Sixte, *disciple des apôtres*.

Ce monarque pouvait, il est vrai, avoir adopté l'opinion de Raban-Maur. Mais, à notre tour, nous dirons que Raban-Maur ne l'avait pas inventée, et qu'il la tenait de ses prédécesseurs dans l'abbaye de Fulde ou dans l'évêché de Mayence; et, en effet, elle existait deux cents ans avant lui.

(1) Sedem ergo Remensem notum habeat ab antecessoribus suis præ Gallicanis omnibus ecclesiis semper fuisse honoratam, utpote cum primus apostolorum Petrus primum destinaverit huic urbi sanctum Sixtum episcopum.

(2) Non. August. In Gallia, civitate Catalaunis, depositio sancti Memmii episcopi et confessoris de quo legitur quod a beato Petro apostolo episcopus ordinatus, in Galliam, una cum sancto Dyonisio atque Euchario, ad prædicandum verbum Dei fuerit directus.

Nous allons en administrer la preuve.

L'histoire doit à Adrien de Valois de savoir qu'après avoir été exilé en Angleterre par Grimoald, maire du Palais, Dagobert II, fils de Sigebert II, revint en France, et qu'il régna sur l'Austrasie de 674 à 679. Valois avait retrouvé lui-même la trace de cet évènement dans la vie de sainte Salaberge, abbesse de Laon, dans celle de saint Wilfrid et dans celle de saint Memmie, premier évêque de Châlons.

Dom Mabillon, à son tour, a recherché quel était l'auteur de cette vie de saint Memmie, et voici ce qu'il dit : (1)

« On ne pourrait indiquer avec certitude quel est l'auteur de cette vie de saint Memmie.

» En 878 devait avoir lieu l'élévation du corps de saint Memmie; comme les manuscrits qui contenaient sa vie avaient vieilli et étaient presque détruits, un certain Alman, moine d'Hautvillers, près Reims, s'imagina, à la prière de Theudouin, prieur de Châlons, d'écrire sous une forme plus nouvelle la monographie de ce pontife.

(1) Quis auctor veterem illum libellum de vita S. Memmii scripserit, incertum est. Almannus quidem, Altivillarensis prope Remos Monachus, rogatu Theudoïni Præpositi Catalaunensis veterem ac prope detritam de sancto Memmio scriptionem novo stilo scribere aggressus est sub annum DCCCLXVIII, quo anno, sancti Memmii corporis illatio seu elevatio facta est.

At non videtur is esse auctor istius Memmianæ vitæ, ex qua pro Dagoberti restitutione argumentum desumtum est. Nam in codice Catalaunensis ecclesiæ, post duas superiores epistolas quas inde exscriptas habuimus, interjectis foliis non paucis, habetur liber de vita sancti Memmii, qui in Galliam a sancto Clemente missus scribitur. Eadem ut puto, Vita legitur in ms. codice Altivillarensi, incipiens ab his verbis : *Igitur cum beatus Clemens discipulos ad diversas provincias* etc... Quo in codice nulla de Regis Dagoberti restitutione. At vero in exemplari Herovallino, ex quo V. Cl. Hadrianus Valesius tertium argumentum pro sententia sua de restituto Dagoberto accepit, sancti Memmii in Gallias missio per sanctum Petrum facta dicitur. Hinc per-

» Mais il ne paraît pas qu'il ait été l'auteur de la vie de saint Memmie où Adrien de Valois a puisé son argument en faveur de Dagobert II ; car, dans le manuscrit de Châlons..... se trouve une vie de saint Memmie, qui nous le représente comme ayant été envoyé de Rome par saint Clément. Cette vie, qui commence par ces mots : *Igitur cum beatus Clemens discipulos ad diversas provincias* etc... ne contient rien de la restauration de Dagobert Ier.

» Mais dans le manuscrit d'Heroval, qui a servi à Adrien de Valois pour sa dissertation, il est dit au contraire que saint Memmie a été envoyé dans les Gaules par saint Pierre.

» Ceci me persuade que la rédaction du manuscrit d'Hautvillers doit être l'œuvre d'Alman, moine de ce couvent, qui a préféré attribuer la mission de saint Memmie à saint Clément plutôt qu'à saint Pierre.

» Sur ce point, il a corrigé un vieil auteur qui vécut peu

suasum habeo, Altivillarensis codicis scriptionem de sancto Memmio tribuendam esse Almanno, ejusdem Cœnobii Monacho, qui Memmii missionem sancto Clementi potius, quam sancto Petro adscribendam esse judicavit. Qua in re, veterem correxit auctorem, qui paulo post restitutum Dagoberto regnum scripsit, ut satis indicat agendo de ipso Dagoberto, his verbis :

« *Postquam tantis effulsit virtutibus et miraculis Deus per ser-* « *vos suos, claruitque, novissimo tempore in anno secundo sub* « *imperio Dagoberti Regis, (ipse est qui post longam pressuram* « *reversus est ad propria regna) in mense quinto, in quinta die* « *mensis, secunda vigilia noctis, cum ei nocturnos fratres cele-* « *brantes adstarent ...* »

Hæc verba auctorem ejus temporis æqualem satis designant, non Almannum Monachum, qui annis ducentis a principatu Dagoberti remotus fuit. Mabillon, *vetera analecta;* tom. II pag. 94.-95.

Il est fâcheux que l'abbé Arbelot, n'ait connu ce texte que par l'extrait de Dom Ruinart ; il n'aurait peut-être pas désigné saint Clément comme l'auteur de la mission de nos saints apôtres. Voyez *Dissertation sur l'apostolat de Saint Martial,* page 162.

après le rétablissement de Dagobert II sur son trône, comme on le voit par le passage suivant du manuscrit.....

« *Postquam tantis effulsit virtutibus et miraculis Deus* « *per servos suos claruitque, novissimo tempore in anno* « *secundo sub imperio Dagoberti Regis,* (*ipse est qui post* « *longam pressuram reversus est ad propria regna*), *in* « *mense quinto, in quinta die mensis; secunda vigilia noc-* « *tis, cum ei nocturnos fratres celebrantes adstarent....* »

« Ces paroles désignent clairement un auteur contemporain de Dagobert, et non pas le moine Alman, qui vécut deux cents ans après ce prince. »

Ainsi, vers 674, AU SEPTIÈME SIÈCLE, nous voyons l'Eglise de Châlons faire remonter son origine à saint Pierre, et l'Eglise de Châlons est contemporaine de celle de Reims !

Après cette date il ne nous reste plus de preuve écrite, mais dès lors que nous trouvons la tradition solidement établie à une époque si rapprochée, relativement à nous, de l'origine de l'Eglise de Reims, il faut admettre que cette tradition est contemporaine de cette origine. Car : « Quand on a, dit l'abbé Arbelot, quand on a des témoignages anciens qui établissent qu'une tradition a été reconnue pendant une série de siècles, il suffit qu'on n'en trouve pas le commencement pour supposer avec raison qu'elle existait dans les siècles antérieurs où l'absence de documents ne permet pas d'en rechercher les traces : en fait de tradition, *possession vaut titre* (1). »

Or, qui nous donnera l'origine de notre tradition?

Qu'on nous permette encore une réflexion :

Par cela même que l'auteur de la vie de saint Memmie a dit que ce confesseur avait été envoyé par le prince des apôtres, le fait doit être vrai. Supposons pour un instant que

(1) L'abbé Arbelot. *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, page 33.

les Eglises de Reims et de Châlons n'aient été érigées qu'en 290 par exemple; notre auteur ayant écrit entre 674 et 979, il ne reste que 400 ans d'intervalle entre lui et le fondateur d'icelles. Nous admettrons difficilement que malgré la barbarie des temps, la tradition, du moment où elle se propage dans un corps constitué, s'altère aussi rapidement au point de se fausser complètement. — Les écrivains peuvent varier de saint Pierre à saint Clément, c'est-à-dire pour une période de 30 à 40 ans; ils ne persuaderont jamais à leurs contemporains de reculer de 300 ans leurs origines.

Nous n'avons pas épuisé la liste des témoignages que nous pourrions invoquer en faveur de la tradition, mais nous croyons en avoir assez dit pour qu'il soit établi que, dans tous les siècles, et jusqu'à la fin du dix-huitième, il a existé au sein de l'Eglise de Reims et dans les églises voisines une tradition qui fait remonter aux temps apostoliques la mission de saint Sixte, de saint Sinice et de saint Memmie.

Voilà pour la première des opinions émises sur l'*Origine de l'Eglise de Reims.*

La seconde s'appuie sur un texte d'Hincmar, archevêque de Reims. On y lit que *saint Sixte a été envoyé à Reims par un pape appelé Sixte;* mais ceux qui adoptent cette opinion ne sont pas d'accord entre eux. Les uns croient qu'il est ici question de Sixte Ier, qui occupait la chaire de saint Pierre avant le milieu du IIe siècle; les autres y voient saint Sixte II, qui couronna par le martyre, en 258, son court pontificat. Ce qui rend cette opinion digne d'attention, c'est que les Bollandistes se sont prononcés pour saint Sixte II, que l'on assure avoir envoyé plusieurs apôtres dans les Gaules, et qu'ils ont été suivis de nos jours par les éditeurs de l'histoire de Reims que Dom Marlot a écrite en Français.

Quant à la troisième, elle n'a pour raison d'être que l'au-

torité de manuscrits (1) qui portent que saint Sixte et saint Sinice ont été envoyés à Reims sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, après le martyre de saint Crispin et de saint Crispinien dans nos contrées, c'est-à-dire, vers l'an 287 ou 288. Cette leçon a pourtant été suivie au XVIIIe siècle par Tillemont, et au XIXe par Amédée Thierry et son école, et notamment par Henri Martin.

Voilà trois opinions en présence : Quelle est la vraie?

(1) Les auteurs de *l'Histoire de Soissons* et les éditeurs de D. Marlot se sont appuyés sur ces manuscrits pour rejeter au IIIe et même au IVe siècle l'apostolat de saint Sixte, de saint Memmie et de saint Sinice. Nous ferons remarquer que dans une question aussi grave, il ne suffit pas de dire vaguement comme les éditeurs : « Si nous voulions opposer légendes à légendes, nous pourrions citer les actes de saint Sixte, recueillis, *dit-on*, dans le IVe siècle par les diacres de l'Eglise de Reims, conservés longtemps dans les bibliothèques de cette ville et aujourd'hui dans celle de Châlons. » Quand on invoque l'autorité d'un manuscrit, il faut prouver d'abord qu'il existe, et établir ensuite, par les moyens qu'indiquent la Paléographie et la Diplomatique, que ce manuscrit a tous les caractères d'authenticité et d'antiquité désirables. Ce qui nous persuade que les éditeurs de D. Marlot ne se sont pas donné la peine de faire cette vérification, c'est qu'ils ajoutent : « Si nous nous en rapportons à Lacour pour ces sortes d'écrits : » Les « Légendaires sont des guides peu sûrs.—Ils sont copistes les uns des « autres... Ces auteurs se proposaient pour but d'édifier les peuples « et d'inspirer une grande vénération pour les saints dont ils faisaient « la vie. »

Nous ne savons dans lequel des in-folio laissés par le chanoine Lacour ils ont trouvé ce texte, mais en voici un autre que nous extrayons des premières pages du volume intitulé : *Archevêques de Reims* :

« Quant à la mission de saint Sixte, dit ce savant, s'il faut en croire quelques manuscrits que l'on garde à Reims et à Soissons, elle tombe sous l'empire de Dioclétien, sous le pape Marcellin, l'an 304. On y lit que ce fut par les instances des saints Martyrs, Crépin et Crépinien, que ce pape fut inspiré d'envoyer nos premiers évêques dans la Belgique, où il y avait peu d'ouvriers, et particulièrement à Reims et à Soissons.

« Il est bon cependant d'observer *que ces légendes qu'on élève si*

Avant tout, nous dirons que ce n'est pas la troisième : L'auteur du *Gallia Christiana* l'a démontré de la manière la plus simple et la plus précise (1).

« L'évêque saint Sixte, nous dit-il, a été envoyé dans la Gaule Belgique soit par le pontife romain, soit par quelqu'autre évêque, vers le temps où saint Timothée, saint Appollinaire, saint Maur, sainte Macre et tant d'autres

fort ont peu d'autorité. Elles n'ont guère que 5 ou 600 ans d'antiquité. C'est l'ouvrage de quelque auteur affectionné à la gloire de ces saints qui, pour suppléer à leurs vies qui manquaient, a fait ces légendes plutôt pour l'édification des peuples que pour servir d'autorité et de monument authentique, comme l'a dit autrefois Hincmar, pour répondre au témoignage tiré d'un certain livre de la naissance de la Vierge : *Eum habemus ad lectionem, non ad proferendam auctoritatem.* »

D'ailleurs, ne venons-nous pas de démontrer que les manuscrits de Châlons sont en contradiction avec des manuscrits plus anciens et découverts par Adrien de Valois ?

(1) Quo tempore martyres illi, (Timotheus, Appollinaris, Maurus Presbyter, Macra virgo et alii numero plurimi), fidem christianam suo sanguine obsignabant, eodem fere Sixtus episcopus vel ab ipso Romano pontifice, vel saltem a quodam alio Galliarum episcopo in Belgicam missus, perlustratis Remorum ac Suessionum Ecclesiis, Durocortori demum constitit ; neque alium ante Sixtum Remorum episcopum, vel majorum scripta, vel tabulæ ecclesiasticæ produnt. Durocortorum autem adventasse post sanctorum Crispini et Crispiniani mortem constat fere apud eruditos, unde hac in urbe sedem suam fixisse non videtur ante annum Christi circiter 290. Ita Tillemontus et ii omnes qui ex Gregorio Turonensi colligere posse credunt Remos ad Christum non esse conversos nisi medio circiter seculo tertio. Sed, inquiunt alii, in tanta Martyrum turba, agnoscenda est ecclesia ipsis martyribus longe antiquior, in ecclesia autem agnoscendi episcopi; ergo longe ante annum 287 fundata videtur ecclesia Remensis; Sixtus vero si eam regere cœpit anno circiter 290, non fuit primus Remorum episcopus; aut si agmen duxit, necesse est mutilos esse ipsum inter et Betausium Remensium episcoporum catalogos.

Gallia Christiana. Tom IX col. 3.

chrétiens recevaient la couronne du martyre. Après avoir parcouru les Eglises du pays de Reims et de Soissons, il s'établit à Reims, et l'on ne voit, ni dans les tables ecclésiastiques, ni dans les écrits des anciens, qu'il y ait eu aucun évêque en cette ville avant lui. Plusieurs érudits pensent qu'il ne s'est établi à Reims qu'après la mort de saint Crispin et celle de saint Crispinien; il en résulterait qu'il n'aurait pas fondé son siége épiscopal avant l'année 290.

» Telle est aussi l'opinion de Tillemont et de tous ceux qui, sur un texte de Grégoire de Tours, pensent pouvoir affirmer que les Rémois ne se sont convertis à la foi chrétienne que vers le milieu du IIIe siècle.

» Mais d'autres écrivains font l'objection suivante : En présence de cette foule de martyrs, il faut reconnaître que l'Eglise est de beaucoup antérieure à ces martyrs. Il faut admettre aussi que cette Eglise avait des évêques, donc l'Eglise de Reims a été fondée longtemps avant l'an 287.

» Mais si saint Sixte n'a commencé à l'administrer qu'en 290, il n'est donc pas le premier évêque de Reims ; si, au contraire, il a formé le troupeau, il faut nécessairement qu'il y ait une lacune dans le catalogue des évêques entre lui et Bétause. »

En d'autres termes, pour avoir pu compter dans son sein toutes les victimes que Rictius Varus a immolées à sa férocité, il fallait nécessairement que l'Eglise de Reims existât longtemps avant son arrivée dans le pays (1).

Saint Crispin et saint Crispinien ont été condamnés à mort par ce proconsul. Donc, si, comme on le prétend, ce

(1) Ce n'est pas ici le lieu ne discuter; cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire une observation qui a bien quelque valeur.

Les actes des martyrs qui ont été frappés par la persécution qu'ordonnèrent Dioclétien et Maximien, disent unanimement que les sentences furent prononcées par Rictiovaire (Rictius Varus).

Des manuscrits cités par D. Marlot *(édit. française*, t. 1, p. 501),

sont eux qui ont obtenu de Rome l'envoi de Sixte, celui-ci n'est pas le premier évêque de l'Eglise de Reims, car il n'a pu avoir le temps de grouper autour de lui une communauté assez nombreuse pour exciter les fureurs de Rictiovaire, ou mieux de Rictius Varus.

Si, au contraire, il est le premier évêque, si, d'une autre part, l'Eglise de Reims était assez florissante au temps de Rictius Varus, pour qu'elle embrassât dans sa communion une population nombreuse (1), il est évident que saint Sixte est arrivé longtemps avant l'époque où ces sanglantes exécutions ont eu lieu.

Donc, dans tous les cas, l'Eglise de Reims est antérieure à l'an 290. Donc, elle a été fondée, au plus tard, en 258,

nous apprennent, en outre, que deux de ces saintes victimes, Rufin et Valère, furent exécutés au lieu dit *la Basoche*, dans l'évêché de Soissons.

D'une autre part, nous lisons dans les actes du martyre de saint Timothée, de saint Appollinaire et du saint prêtre Maur, que ces glorieux soldats du Christ furent condamnés par un préfet, du nom de Lampade, et que leur supplice eut lieu sur un terrain qui porte le nom de *la Pompelle*, et qui se trouve à deux lieues de Reims.

Ainsi, voilà deux préfets, deux lieux d'exécution bien distincts : donc aussi deux époques différentes. Celui qui a fait périr saint Timothée n'est pas le bourreau de Valère et de Rufin.

Mais si l'on peut établir que l'Eglise de Reims a eu à souffrir de deux persécutions, il faut bien admettre qu'elle est antérieure à ces persécutions. Dès lors, que devient l'opinion de ceux qui en rejettent l'origine au milieu, ou à la fin du IIIe siècle.

(1) On peut voir dans Dom Marlot, que la communauté chrétienne était très-nombreuse sous l'administration de Lampade. Elle devait l'être davantage encore du temps de Rictius Varus.

On a trouvé à Reims un grand nombre de cercueils, qui renfermaient des cadavres percés de clous, et l'opinion publique y voit les victimes de cette dernière persécution.

(F. Dom Marlot, *éd. franç.*, t. 1, p. 509).

à la mort de saint Sixte II. Mais cette différence de trente années ne saurait nous suffire. Nous n'admettons même pas que saint Sixte ait été élu par saint Clément ou par Sixte 1er, en 117. Nous disons qu'il a été envoyé à Reims par saint Pierre lui-même, et non point par ses successeurs.

Ainsi, la thèse que nous nous proposons de soutenir est celle-ci : Démontrer que les Eglises de Reims, de Châlons et de Soissons remontent au temps apostoliques.

Le plan de notre travail nous est tracé d'avance, comme nous allons l'expliquer :

La meilleure histoire de l'Eglise de Reims est celle qu'a écrite le bénédictin Dom Guillaume Marlot. On connaît l'édition latine qu'il a publiée ; mais il en était resté dans ses papiers une édition française, que l'Académie Impériale de Reims a livré à l'impression en 1848.

Dom Marlot croit à l'origine apostolique de notre Eglise ; et cependant, quoiqu'il ait soutenu son opinion avec beaucoup d'érudition, il n'a convaincu ni les Bollandistes, ni les membres de l'Académie Impériale de Reims, qui se sont chargés d'éditer la version française de son histoire. Bien plus, non contents de rattacher nos origines à saint Sixte II, ces derniers ont affirmé que l'Eglise fondée par ce pape, s'était presqu'aussitôt affaissée sous le poids des persécutions, et que l'Eglise actuelle, a pour fondateur l'évêque Bétause, et qu'elle remonte au plus au IVe siècle.

A l'appui de cette doctrine, ils ont réuni en un seul faisceau toutes les objections qui avaient été formulées avant eux. Ce faisceau est tellement compact, qu'il semble dès l'abord impossible de le briser ; mais, en suivant l'exemple du Fabuliste, on peut facilement détruire chacun des éléments dont il se compose, en les détachant l'un après l'autre du centre commun.

C'est ce que nous allons essayer de faire.

En d'autres termes, nous discuterons successivement

chacun des arguments invoqués par les éditeurs de Dom Marlot, et si nous parvenons à les réfuter, nous aurons démontré notre proposition.

Nous suivrons l'ordre qu'ils ont adopté eux-mêmes; cet ordre n'est peut-être pas toujours très-logique dans ses détails; cependant, il peut, dans ses grandes divisions, se résumer ainsi :

1° Pour admettre l'exactitude de la tradition qui fait remonter l'Eglise de Reims aux temps apostoliques, il faudrait prouver que les traditions des principales Eglises de France concordent avec celle-ci, et qu'elles ont un caractère certain d'authenticité.

2° Ces traditions ne peuvent être admises en présence des textes de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours, qui établissent formellement que la religion du Christ a été embrassée tard de ce côté-ci des Alpes.

3° L'archevêque Hincmar, dont l'autorité est d'un grand poids dans la question, déclare formellement que l'évêque saint Sixte a été envoyé à Reims par un pape du nom de Sixte.

4° Le savant prélat ne dit pas s'il entend parler de Sixte Ier ou de Sixte II, mais tout démontre qu'il s'agit ici de Sixte II.

5° Si l'Eglise de Reims existe dès les temps apostoliques, comment l'histoire ne nous a-t-elle rien transmis des actes de ses fondateurs?

6° Si les Eglises de la province étaient établies au temps de saint Pierre, il fallait qu'elles demeurassent inaperçues pendant plus de 230 ans, pour jouir de la paix au milieu de neuf persécutions générales et n'avoir à citer aucun martyr, surtout parmi les évêques. Saint Timothée, le premier martyr de Reims, ne souffrit qu'à la fin du troisième siècle; Reims, Soissons, Châlons, Senlis, dont les prétentions sont égales, ne comptent aucun martyr parmi leurs pontifes; il faut arriver au règne de Dioclétien pour

trouver à Amiens saint Firmin, à Tournay saint Piat, à Beauvais saint Lucien, mis à mort pour la foi.

7° Si l'Eglise de Reims remonte au premier siècle, pourquoi, comme toutes les Églises dont les prétentions ne sont pas mieux justifiées, offre-t-elle si peu de pontifes pour occuper le siége épiscopal pendant un si long espace de temps ?

8° De l'an 46, où l'on fait arriver saint Sixte, jusqu'en 314, où Bétause a souscrit au concile d'Arles, c'est-à-dire, en 268 ans, Reims ne peut citer que quatre noms : saint Sixte et saint Sinice, tous deux contemporains, et à peu près du même âge, saint Amand et Bétause; c'est bien peu.

9° Il faut donc admettre, ou bien que saint Sixte a été envoyé avec ses compagnons par le pape Sixte II pour évangéliser la Belgique vers 258, après la fondation des églises, plus centrales, de Tours, de Clermont, de Limoges, de Paris, ou bien que la foi s'est éteinte après la prédication des premiers pasteurs et que l'Eglise primitive s'est anéantie.

10. Mais s'il a fallu la reconstruire sur de nouveaux fondements, l'Eglise actuelle est un nouvel édifice; elle n'a plus l'antiquité qu'on lui donne. Saint Sixte n'est plus le fondateur de notre Eglise, mais d'une Eglise antérieure, c'est l'évêque Bétause qui a fondé la nôtre.

Nous allons examiner en particulier chacune de ces objections, c'est-à-dire, rechercher quelle est l'origine des Eglises dont les noms sont cités.

Avant tout, nous demandons à rappeler un fait bien connu de tous ceux qui se sont occupés d'hagiographie.

Jusqu'au XVIIe siècle, un grand nombre des Eglises de France ont fait remonter, sans opposition, leur origine aux temps apostoliques.

A cette époque, le docteur Launoy s'efforça de renverser cette croyance et de démontrer que la prédication de la foi dans les Gaules n'avait eu lieu qu'au IIIe et au IVe siècle.

Il s'appuyait principalement sur deux passages extraits l'un de Grégoire de Tours, l'autre de Sulpice Sévère.

On lit dans Grégoire de Tours :

« Du temps de Dèce, sept personnages ordonnés évêques, furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le raconte l'histoire du martyre de saint Saturnin, car elle dit : « Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on s'en souvient par une tradition nouvelle, la ville de Toulouse commença à avoir saint Saturnin pour évêque; voici donc ceux qui furent envoyés : aux habitants de Tours, saint Gatien; à ceux d'Arles, l'évêque Trophime; à Narbonne, l'évêque Paul; à Toulouse, l'évêque Saturnin; à Paris, l'évêque Denis; en Auvergne, l'évêque Austremoine, et à Limoges, l'évêque Martial. » (1).

Sulpice Sévère dit de son côté :

« Sous le règne d'Antonin-le-Pieux, la paix régna sur les Eglises. Ensuite, sous Marc Aurèle, fils adoptif d'Antonin, éclata la cinquième persécution. Ce fut alors, qu'on vit pour la première fois des martyrs dans les Gaules, la religion chrétienne ayant été reçue tard au-delà des Alpes. » (2).

Launoy fit un tel étalage d'érudition; il rencontra tant

(1) Decii tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hi ergo missi sunt : Turonicis Gatianus episcopus; Arelatensibus Trophimus episcopus; Narbonæ Paulus Episcopus; Tolosæ Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis Stremonius episcopus; Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus. *Hist. Franc.* Lib. 1. cap. XXVIII.

(2) Post Adrianum, Antonino pio imperante, pax Ecclesiis fuit. Sub Aurelio deinde, Antonini filio, persecutio quinta agitata; ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans alpes Dei religione suscepta. *Historia sacra* L. H. cap. 32.

d'appui dans la disposition où se trouvaient les esprits, qu'il groupa autour de lui tous les novateurs. Ce fut en vain que la Congrégation de l'Index condamna ses ouvrages (1); ce fut en vain que le Pape le flétrit du titre d'impudent menteur (2); son nom devint un drapeau à l'ombre duquel se réfugièrent tous ceux qui, par une cause quelconque, voulaient faire opposition aux traditions romaines. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'influence de Launoy et de son école fut si grande, qu'elle ébranla trop souvent les convictions des hommes les plus consciencieux et les plus érudits.

Ainsi, combien de fois ne voit-on pas les Bollandistes eux-mêmes rejeter les actes des saints les plus sincères et

(1) Le nombre des ouvrages condamnés est de *vingt-neuf*. M. l'abbé Faillon fait à ce sujet la réflexion suivante.

....« Telle est la liste des écrits de Launoy que l'Eglise romaine a cru devoir flétrir de sa censure. Nous convenons, il est vrai, que dans l'esprit de plusieurs écrivains de nos jours, ce jugement peut ne pas nuire beaucoup par lui-même à la réputation d'un auteur; mais, à ne considérer la Congrégation de l'Index que comme une société purement littéraire, on ne pourrait lui refuser l'autorité qu'on devrait donner à une réunion de savants, et de savants d'une capacité incontestable dans les matières qui seraient l'objet spécial de leurs jugements. D'ailleurs, le jugement porté autrefois par la Congrégation de l'Index, et soumis à une révision exacte dans le dernier siècle, par l'ordre de Benoist XIV, a été confirmé par ce pape lui-même, qui a déclaré qu'on devait le regarder comme son propre jugement; et de l'aveu même des ennemis de l'Eglise, Benoit XIV était l'un des hommes les plus versés de son temps dans les matières ecclesiastiques. La censure de tant d'ouvrages de Launoy insérés dans l'Index, doit donc passer pour une preuve certaine des nombreux écarts dans lesquels cet écrivain est tombé. *(Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madelaine* Tom. 1, col. 1345.

(3) Quapropter quisque fateatur necesse esse, vel ipse qui tractatum illum notis, et omnia ejus auctoris opera generali Præfatione auxit LAUNOYUM INPUDENTISSIME TURPISSIMEQUE MENTITUM.

Benedict. XIV, *de Festis*, lib. II, cap. 15, n° 12.

les plus anciens, parce qu'ils ne savent comment concilier ce qui y est rapporté avec les deux passages précités. Nous n'en fournirons que trop souvent la preuve dans ce travail.

De nos jours encore la doctrine de Launoy se retrouve chez les historiens les plus estimés, comme Amédée Thierry, Henry Martin.....

Il est vrai que les continuateurs de Bollandus la combattent avec une énergie nouvelle, et que, couvrant d'un voile respectueux les erreurs de leurs devanciers, ils s'appuient sur la Science historique, à qui ils ont fait faire tant de progrès, pour revenir hardiment aux sources, à la vérité. C'est là une compensation suffisante.

A notre tour, nous allons essayer de puiser à ces sources.

Toutes les objections faites par les éditeurs de Dom Marlot sont les échos fidèles de l'école de Launoy; donc, pour les réfuter, il faut relever les erreurs où sont tombés Launoy et ses disciples.

Notre argumentation se divisera par conséquent en deux parties principales.

Dans la première, nous démontrerons que les traditions des principales Eglises de France sont conformes à la tradition de l'Eglise de Reims, et que ces traditions ont un caractère d'authenticité suffisant.

Dans la seconde, nous prouverons que les textes des Pères de l'Eglise, qui ont écrit pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, se joignent à l'histoire civile de nos provinces et aux monuments, pour corroborer la tradition, et qu'ils changent la vraisemblance en une certitude absolue.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRE PARTIE.

De la tradition.—Tradition de l'Église de Paris.—Eglise d'Arles. — St-Crescens, de Vienne.—Les Apôtres.—Ils dirigent eux-mêmes leurs disciples dans les Gaules, en Espagne.—L'Eglise de Lyon ne doit pas son origine aux Eglises d'Asie ; elle a été fondée par le St-Siège.—Eglise de Besançon.—St-Paul de Narbonne. —Eglise de Marseille.—St-Martial de Limoges.—St-Saturnin de Toulouse.— St-Ursin de Bourges.—St-Julien du Mans.—Eglise de Trèves.—St-Clément de Metz.—St-Mansuit de Toul.—Eglises de Verdun et de Meaux.—St-Lucien de Beauvais.—St-Firmin d'Amiens.—St-Rieul de Senlis.—Conclusion de la première partie.

PREMIÈRE PARTIE.

TRADITION

DES

PRINCIPALES ÉGLISES DE FRANCE.

§ Ier.

Objections des éditeurs de Dom Marlot contre la tradition.

Les éditeurs de Dom Marlot ne se sont pas contentés de dénier toute valeur à la tradition de l'Eglise de Reims, ils ont frappé par le même arrêt les traditions des principales villes de France. C'était naturel et logique : du moment qu'ils contestaient son origine à la primatiale de la seconde Belgique, à l'Eglise de la ville que saint Jérôme appelait la ville très-sainte, la ville très-puissante des Rémois, *urbs præpotens, urbs sanctissima Remorum,* ils ne pouvaient accorder une antiquité plus grande à des cités moins importantes par leur population, moins prépondérantes par leur influence.

Aussi, rejetant dédaigneusement toutes les preuves ap-

portées par Dom Marlot à l'appui de sa thèse, ils se bornent à lui répondre par les apophthegmes suivants :

« A tous les témoignages qu'il réunit en faveur de l'opinion qu'il adopte, Dom Marlot eut pu ajouter l'autorité de Jacques de Guyse, de saint Antonin, de Pierre de Natalibus, de Lippomann, évêque de Vérone, qui, tous, répètent, plus ou moins textuellement, avec Vincent de Beauvais, les passages des légendaires ; il eut pu invoquer Baronius, le martyrologe romain, les anciens missels et les bréviaires, qui fortifient cette opinion de leur assentiment?

» Pour nous, malgré toutes ces autorités et malgré les efforts de notre auteur, nous ne pouvons être de son avis. On ne trouve aucune trace de cette opinion au-delà du IXe siècle, et s'il nous est permis de hasarder ici quelques conjectures, nous dirons qu'elle a pu s'introduire ainsi : Hilduin, abbé de St-Denis en France, crut découvrir que le premier évêque de Paris et saint Denis l'aréopagiste, étaient le même personnage. Il fit un livre pour établir les preuves de cette identité. Cette opinion, qui faisait remonter l'Eglise de Paris à l'origine du christianisme, et qui donnait à l'abbaye et à la France un des patrons des temps apostoliques, fut accueillie avec faveur, malgré les réclamations de certains critiques, tels que J. Scot, Erigène : elle fut reçue à Rome; elle passa en Grèce, elle fut consignée dans les menées; puis elle revint en France avec ce surcroît de témoignages, se faire insérer dans les légendes, les missels et les bréviaires. Tous ces écrits, qui n'étaient que les échos d'Hilduin, devinrent bientôt des autorités qu'on ne manqua pas d'invoquer. Une découverte de cette nature ne pouvait demeurer stérile.

» Si la seule ressemblance des noms avait pu faire de l'évêque de Paris un disciple de saint Paul, pourquoi ne pouvait-il pas en être de même ailleurs? Pourquoi saint Trophime d'Arles ne serait-il pas celui que l'apôtre laissa malade à Milet?

» Saint Crescent de Vienne celui qu'il envoya en Galatie, et peut-être mieux en Gaule?

» Saint Paul de Narbonne, le proconsul Sergius Paulus, qu'il convertit en Judée?

» Et si ces quatre Eglises pouvaient lire dans les livres saints les noms de leurs fondateurs, pourquoi d'autres n'auraient-elles pas le même privilège? De là, grande exploitation, non plus seulement des actes ou des épîtres, mais de l'évangile même. Marseille profitera de son port et de ses relations avec l'Orient, pour recevoir Lazare avec ses sœurs, comme fondateur de son église;

» Nathanael et Simon-le-Lépreux se feront débaptiser (débaptiser!!!) pour devenir, l'un saint Ursin de Bourges, l'autre saint Julien du Mans;

» Les noms latins *Maternus* et *Martialis* n'empêcheront pas, le premier d'être le fils de la veuve de Naïm, que le Seigneur ressuscita tout exprès pour l'envoyer à Trèves, et le second, ce petit garçon, dont Jésus-Christ bénit et multiplia les pains au désert, et qui vint plus tard rompre le pain de la parole aux habitants de Limoges;

» Puis, si saint Denis était contemporain de saint Paul, ceux que l'histoire lui associe, comme saint Saturnin de Toulouse, saint Austremoine de Clermont, saint Gatien de Tours;

» Ceux que la tradition lui donne pour disciples, saint Rieul de Senlis, saint Lucien de Beauvais, etc., n'étaient donc pas moins anciens.

» Et enfin, si les églises suffragantes avaient une telle antiquité, la métropolitaine devait-elle les regarder comme ses aînées? Il fallait donc que saint Sixte et saint Sinice, et, par conséquent, saint Memmie, leur compagnon, eussent été envoyés par saint Pierre lui-même. Toutes ces hypothèses, comme on le voit, n'étaient que les conséquences très-logiques de la première supposition. »

Donc, selon les éditeurs de Dom Marlot, pour prouver

que l'Eglise de Reims remonte aux temps apostoliques, il est indispensable de démontrer que les Eglises d'Arles, de Vienne, de Limoges....., ont droit de prétendre à une antiquité égale.

Nous acceptons cette nécessité. Nous allons, par conséquent, reprendre une à une toutes leurs objections et examiner quelle est la tradition de chacune des Eglises qu'ils ont citées.

Nous irons plus loin : franchissant l'aire du cercle où ces nouveaux Popilius veulent nous enfermer, nous agrandirons le théâtre de la lutte, et nous demanderons à la plupart des Eglises de l'Est de la France, de quel rameau de l'arbre catholique elles font descendre leur filiation.

Nous ne pouvons avoir la prétention d'écrire l'Histoire des origines du Christianisme dans les Gaules. Pour une aussi lourde tâche, les forces nous manqueraient sans doute; mais nous serons heureux, si nous parvenons à démontrer que toute la région qui s'étend du Rhin à la Méditerranée a été évangélisée par les Apôtres ou par leurs Disciples, et si nos efforts peuvent exciter quelque historien plus habile que nous à faire un semblable travail pour les illustres Eglises de la vieille Armorique.

§ II.

Saint-Denis de Paris.

A quelle époque saint Denis vint-il dans les Gaules?

Avant de répondre à cette question, qu'il nous soit permis de reproduire, dans toute son intégrité, l'objection des éditeurs de Dom Marlot.

« *Hilduin, abbé de St-Denis*, disent-ils, *crut découvrir que le premier évêque de Paris et saint Denis, l'aréopagyte,*

étaient le même personnage; il fit un livre pour établir les preuves de cette identité. Cette opinion, qui faisait remonter l'Eglise de Paris à l'origine du Christianisme, et qui donnait à l'abbaye et à la France un patron des temps apostoliques, fut accueillie avec faveur, malgré les réclamations de certains critiques, tels que J. Scot, Erigène (1); elle fut reçue à Rome, elle passa en Grèce, elle fut consignée dans les Menées, puis elle revint en France, avec ce surcroît de témoignages, se faire inscrire dans les Légendes, *les* Missels *et les* Bréviaires. »

Voilà, certes, une affirmation bien précise, et, cependant, il suffit d'un mot pour la renverser.

En 825, les évêques de France, réunis à Paris en synode, pour le culte des saintes Images, écrivent au pape Eugène que saint Denis a été envoyé dans les Gaules par saint Clément (2). Or, Hilduin a écrit son livre sur Denis l'aréopagyte

(1) *Tels que J. Scot, Erigène.* J. Scot Erigène, dont les éditeurs de D. Marlot semblent faire deux personnages, croyait à l'aréopagitisme, car on lit dans sa préface des *Œuvres de saint Denis l'aréopagite :*

« Vita ejus a fidelibus viris tradita testatur, temporibus papæ Clementis, successoris videlicet Petri apostoli, Romam venisse, et ab eo ad prædicandi Evangelii gratiam, in partes Galliarum directum fuisse, et Parisii martyrii gloria coronatum fuisse cum beatissimis suis consortibus, Rustico scilicet atque Eleutherio.

(Patrologie, tom CXXII, col. 1032*).*

On a encore de lui les vers suivants :

Præsul ab Athenis Dionysii, symmache Pauli,
Inclyte martyrio, cui servit Gallia tota
Prospice cælestis vitæ de sedibus altis
Vota . . . . . .

(Patrol. id. col. 1234*).*

(2) Nec vobis tædium fiat, si ad ostendendam rationem veritatis, veritatemque rationis sede Paulo longius sermo protaxerit, dummodo linea veritatis quæ ab antiquis Patribus nostris usque ad nos conflexi-

en 835, c'est-à-dire, dix ans après. Mabillon a de plus fait observer qu'un grand nombre d'exemplaires des *Acta primaria* de saint Denis attribuent la mission de l'apôtre de Paris à saint Clément, et que les évêques Français croyaient à l'exactitude de ce fait longtemps avant l'œuvre des aréopagytiques.

Le souvenir de cette mission était rappelé encore dans l'office que célébraient les Eglises de France au règne de Charles-le-Chauve, et dans l'antiphonal Grégorien, que ce prince fit écrire en lettres d'or pour l'Eglise de Compiègne. La première antienne des Vigiles est ainsi conçue : Sanctus Dyonisius, qui tradente beato Clemente, Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda susceperat. Le 3me répons du premier nocturne porte encore : Beatissimus Dyonisius Christi, martyr, tradente beato Clemente, parturienda gentibus semina divina suscepit. Il faut reconnaître que cet office a été admis par l'église gallicane longtemps avant l'époque ou écrivit Hilduin ; car, s'il avait été rédigé par ce prélat, on y verrait le nom d'aréopagyte qui ne s'y trouve nulle part.

On lit dans le martyrologe de Raban-Maur, écrit à la même époque : In Parisio, passio Dionysii episcopi et martyris, Eleutherii presbyteri et Rustici diaconi ; quos referunt à Clemente papâ in Galliam ad prædicandum verbum Dei missos et ibidem martyrisatos.

Voilà pour le IXe siècle. — Le VIIIe nous fournit deux armes précieuses.

Le roi Pépin, dans son testament écrit en 768, constate

biliter ducta est, beato Dionysio scilicet, qui a sancto Clemente, beati Petri apostoli, in apostolatu primus ejus successor exstitit, in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus, et post aliquod tempus una cum sociis, huc illucque prædicationis gratia per idem regnum dispersis martyr coronatus est.

(MABILLON. *Vetera analecta*. Tom. I, pag. 63, éd. in-8° de 1675.)

aussi cette tradition : Dionysius et sœpe jam dictus Rusticus et Eleutherius, qui primi post apostolos, sub ordinatione B. Clementis, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt (1).

Avant lui, Théodoric de Chelles s'exprimait ainsi dans un diplôme donné en 723 à l'abbaye de St-Denis (2) :

Ærgo dum et Omnipotens Pater, qui dixit de tenebris lumen expendiscere, per Incarnationis mystheriæ unigeniti filii sui domini nostri Jesu Christi, vel inlustratione Spiritus sancti inluxit in corda sanctorum christianorum pro cujus amore et desiderium inter citerus gloriosus triumfus martyrum beatus Dionysius cum sociis suis, Rustico et Eleotherio, qui primi post apostolos sub ordinatione beati Climenti, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt (3).

Grégoire de Tours (4) a fourni un argument aux partisans de Launoy, en faisant remonter au temps de Dèce la mission du premier évêque de Paris; mais sa doctrine n'a pas trouvé de nombreux partisans parmi ses contemporains, car, un siècle après sa mort, l'opinion contraire était admise dans l'abbaye de St-Denis, dont Hilduin ne prit le gouvernement qu'au IXe siècle. C'est ce que prouve le diplôme de Théodoric de Chelles.

Un poète, qui vivait dans le même temps que l'évêque

(1) Doublet, *Antiquitez de st. Denis*, liv. III. Chap. V.

(2) Mabillon, *De re diplomatica*, lib. VI. Page 488.

(3) Voyez Pagi, *Critic. ad Baronnium*. Tom III, ad an, 834.—Pagi a démontré, avec une force irrécusable, que Grégoire de Tours s'était trompé. Il a prouvé, de la manière la plus évidente, que saint Denis a été envoyé dans les Gaules par saint Clément. Comment donc les rédacteurs du *Bréviaire de Paris* ont-ils pu méconnaître l'autorité de ses travaux?

(4) *Histor. Franc.* lib. I. Cap. XXVIII.

de Tours, Fortunat, s'écriait, dans une hymne écrite en l'honneur de saint Denis :

Fortem fidelem militem
Cœli secutum principem
Dionysium martyrem
Plebs corde voce personet.

—

Clemente Roma præsule
Ab urbe missus adfuit
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ.

On a cherché à contester l'authenticité de cette hymne, et pourtant Hilduin a positivement déclaré que Fortunat en était l'auteur (1).

Le savant P. de Marca a été plus explicite encore (2).

«Bède et Usuard, écrit-il à Henri de Valois, nous apprennent que Denis a été envoyé dans les Gaules par saint Clé-

(1) Scholasticissimus Fortunatus, hymnum rhythmicæ compositionis de isto gloriosissimo martyre composuit, in quo commemorat eum a sancto Clemente destinatum.

(2) Dionysii Parisiensis succedit vexata disputationibus gravissimorum virorum epocha ; his stantibus a Gregorio, et ad Decii tempora antistitem illum detrudentibus, quo spes omnis Parisiensem Dionysium cum Areopagita permiscendi abscindatur; illis vero contrario proposito, ad Clementem Romanum ejus missionem referentibus. Sane a Clemente in Gallias Dionysium missum fuisse Beda et Usuardus docent in suis martyrologiis : Quam traditionem eos hausisse certum est ex actis antiquis vitæ S, Dionysii, quæ dudum ex mss. codicibus edidit V. C. et eruditissimus Franciscus Bosquetus, nunc meritissimus episcopus Ecclesiæ Monspeliensis. Nomen auctoris illius vitæ deprehendi in codice ms. Turonensis Ecclesiæ, qui complectitur vitas sanctorum aliquot à Fortunato descriptas, et inter ceteras, Dionysii Parisiensis illam quæ jam, ut dixi, edicta est in publicum. Habemus ergo Fortunatum Pictavensem episcopum, æqualem Gregorii Turonensis, qui Dionysii Parisiensis epocham ad tempora Clementis retrahit.

ment. Cette tradition, ils l'avaient évidemment puisée dans les anciens actes de la vie de saint Denis, dont le manuscrit a été publié par François Bosquet, aujourd'hui évêque de Montpellier. J'ai retrouvé le nom de l'auteur de cette vie dans un manuscrit de l'Eglise de Tours qui renferme les vies de quelques saints, et entre autres celle de Saint-Denis de Paris, qui a été publiée comme je viens de le dire. Ces vies ont été écrites par Fortunat. Ainsi, nous avons Fortunat, évêque de Poitiers, le contemporain de Grégoire de Tours, qui reporte saint Denis de Paris au temps où vivait saint Clément. Cette opinion a été suivie par les évêques de France dans la lettre qu'ils écrivirent au Pape Eugène en 824, et, fort du témoignage de Fortunat, je pense que c'est une faute de s'écarter d'elle. »

Les actes de saint Denis, cités par de Marca, établissent de la manière la plus claire que la mission de l'apôtre de Paris a été contemporaine de celle de saint Saturnin de Toulouse et de saint Paul de Narbonne (1).

On y lit :

« Après la passion salutifère de Notre Seigneur Jésus-Christ, commença la prédication des apôtres qui devait s'étendre sur toutes les nations. Les apôtres résolurent de s'adjoindre des hommes auxquels ils accordèrent les honneurs de l'épiscopat. De cette foule de confesseurs était saint Saturnin, homme d'un mérite digne de notre respect, et la ville de Toulouse se réjouit de l'avoir mérité pour

(1) Igitur post Domini nostri Jesu Christi salutiferam passionem.... apostolorum prædicatio gentibus profutura successit. Qui viris honorem decreverunt episcopatus adjungere... Ex qua turba confessorum sanctum et venerandi meriti Saturninum urbs Tolosana promeruisse gaudet episcopum ; simili etiam gratia beatissimus Paulus antistes et confessor Narbonensem provinciam salutari acquisivit eloquio... Sanctus igitur Dionysius qui, ut ferunt, a successoribus apostolorum verbi divini semina gentibus eroganda susceperat, Parisios pervenit.

évêque. Par une grâce semblable, le bienheureux Paul, évêque et confesseur, acquit à Dieu par son éloquence, la province Narbonnaise. Saint Denis, qui, ainsi qu'on le rapporte, avait reçu des disciples des apôtres le mandat de répandre chez les Gentils les semences de la parole divine, se rendit à Paris. »

Faut-il citer encore l'ancienne liturgie de Paris, celle de l'abbaye de St-Denis, celle de l'église de Senlis, qui, toutes, disent expressément que saint Denis a reçu sa mission de saint Clément?

La légende de saint Saintin de Meaux, dont Hincmar fait mention dans une lettre à Charles-le-Chauve et que reproduit Surius, cette légende, disons-nous, attribue aussi à saint Clément la mission de saint Denis, et d'anciens auteurs ont démontré qu'elle est plus ancienne que Grégoire de Tours (1).

Celle de sainte Geneviève a été écrite dix-huit ans après la mort de cette sainte (2), c'est-à-dire vers l'an 530, plus d'un demi-siècle avant Grégoire de Tours; or, elle rapporte que saint Denis avait été consacré et envoyé dans les Gaules par saint Clément, disciple de saint Pierre (3).

La légende de saint Julien du Mans, écrite au IVe ou au Ve siècle, fait aussi remonter la mission de saint Denis à saint Clément (4).

(1) Hugues Menard cité par le P. Bonaventure de St-Amable dans son ouvrage *sur l'Apostolat de saint Martial*. Tom I, p. 384.

(2) Post ter senos namque ab obitu ejus annos, quæ ad describendam ejus vitam, animum appuli. (*Vita s. Genovefæ*). Cap. X, n° 51 apud Acta SS. Tom. I Jan. pag. 143.

(3) Hic vero episcopus, in sexto a Parisiis miliario vitam finivit qui aClemente episcopo, s. Petri discipulo, est in sacerdotium benedictus, et ab eodem etiam dicitur in has partes destinatus. Id. Ch. IV. n° 14

(4) Ut ei (beato Clementi), a sancto Petro, principe apostolorum injunctum fuerat, supradictum sanctum Julianum consecravit episco-

A notre connaissance, Rome n'a jamais admis que saint Denis de Paris fût le même que saint Denis l'aréopagyte; elle a toujours affirmé cependant qu'il était un disciple de saint Clément. C'est ainsi que l'an 872, le pape Adrien II, en accordant à l'Empereur Louis II le corps de saint Clément pour le placer dans un monastère que ce prince faisait bâtir, disait que ce saint pontife avait choisi Denis pour l'apôtre de toutes les Gaules : qui Romanæ præsidens ecclesiæ apostolum totius Galliæ Dionysium delegavit (1).

A ces preuves, nous pourrions ajouter Odon de Beauvais (2), écrivain du IXe siècle; d'anciens actes de saint Denis, conservés à Angoulême, et cités, en 1031, au deuxième concile de Limoges (3), le martyrologe romain, Baronius et tout le groupe des aréopagytiques, Méthode, patriarche de Constantinople (4), saint Eugène de Tolède (5), Taraise, patriarche de Constantinople (6), Siméon Meta-

pum, et in Galliæ partes cum sancto Dionysio et reliquis sociis ad prædicandum..... direxit.

(1) Pagi, Crit. ad *Baronium*, tom. III ad an 834.

(2) Voyez la Patrologie de Migne. Tom. 124, col. 1116.

(3) *Scriptura quæ penes nos Engolismæ de Dionysii gestis habetur.* Ibi legitur quod Clemens quemdam Philippum ordinaverit episcopum et Hispaniæ destinaverit ad prædicandum. Dionysio vero verbi divini semina gentibus tradidit eroganda; quem in Gallias misit, sociosque ei Saturninum, Marcellinum et Lucianum atque Rusticum et Eleutherum adhibuit. Qui cum simul pervenissent ad portum Arelatensis civitatis, Marcellinus in Hispaniam abiit, Saturninus autem Tolosam profectus est, et Dionysius cum Rustico et Eleutherio Parisios adierunt. Lucianus vero presbyter ad Bellovacensem profectus est urbem.

(4) Beatus quoque hic Dionysius Crucis aratro mare diffindens, Athenis Romam a cœlesti divinaque voluntate..... per viam deductus venit.... Ipse cum sancto Luciano, et sancto Rustico, et sancto Eleutherio ad urbem Parisios profectus est. Acta SS. Tom. I. Jan. page 461.

(5) Patrologie, Tom. XXXVII. col. 402.

(6) Apud, Hilduinum, *Prolegom, vitæ s. Dionysii*, X.

phraste et Michel le Syncelle (1), saint Notker-le-Bègue (2), Francon, archevêque de Rouen (3), Enée, archevêque de Paris (4), Wandalbert, moine de Prun, dans son martyrologe en vers (5).....

Mais le peu que nous avons dit ne suffit-il pas pour démontrer que la mission du premier évêque de Paris, sous saint Clément, est une tradition constante, immémoriale et vraiment ancienne?

§ III.

Saint Trophime d'Arles.

OBJECTION. *Si la seule ressemblance des noms a pu faire de l'évêque de Paris un disciple de saint Paul, pourquoi ne pouvait-il pas en être de même ailleurs? Pourquoi saint Trophime d'Arles ne serait-il pas celui que l'apôtre laissa malades à Milet?*

Si c'est une erreur de croire que saint Trophime d'Arles est celui dont saint Paul dans son épître à Timothée dit : J'ai laissé Trophime malade à Milet; cette erreur a été par-

(1) Natalis Alexandri *Hist. eccl. in Sæc. I.* Dissertatio XVI. Tom. 1. pag. 166.

(2) Hic athenis quondam philosophus, et Areopagita dictus.
Visitat gentes procul habitantes et ferocia regna Galliæ

(3) Natalis Alexandri loc. cit. pag. 167.

(4) Æneas, Parisiacensis urbis episcopus, quo primus præsedit S. Dionysius, a Paulo apostolo Atheniensium consecratus episcopus, sed a sancto Clemente totius Galliæ constitutus apostolus. (*Patrologie* T. CXXI. col 685).

(5) Dionysius, æthereo qui splendet honore
Gallia doctorem, Paulo instituente, beatum
Quem meruit, gemino comptum junctumque ministro.

tagée par bien des hommes dont les noms ont une grande valeur.

Raban-Maur, qui a écrit au IXe siècle et sur d'anciens documents, une vie de sainte Marie Madeleine, compte saint Trophime non seulement parmi les plus illustres disciples de Jésus-Christ, mais encore parmi les plus *anciens*. On sait, en effet, que les disciples étaient divisés en deux classes, et qu'on désignait sous le nom d'anciens ceux qui avaient accompagné le Sauveur depuis son baptême jusqu'à sa mort (2).

On lit dans le martyrologe d'Usuard, écrit en 873 : « A Arles, fête de la naissance de saint Trophime, dont parle saint Paul dans son épître à saint Timothée. Saint Trophime ordonné évêque par cet apôtre, fut envoyé le premier dans ladite ville pour y prêcher l'évangile du Christ » (3).

Le martyrologe de saint Adon, qui était évêque de Vienne, dit, au 29 Décembre : A Arles, jour de la naissance de saint Trophime, évêque et confesseur, disciple des apôtres Pierre et Paul. Saint Adon vivait en 859 (4).

Trophime est qualifié d'évêque, disciple des apôtres par le petit martyrologe romain, qui est de 740 (5).

En 440, dix-neuf évêques de la province d'Arles écrivent au pape saint Léon pour revendiquer les privilèges que

(1) Voyez la traduction de cette vie dans les *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine*, par l'abbé FAILLON. Tom. II. col. 283, 284.

(2) Baronii *Annal. eccles.* adan. 32 n° 41.

(3) Apud Arelatem, Natale s. Trophimi, cujus meminit Paulus scribens ad Timotheum, qui ab eo apostolo episcopus ordinatus, præfatæ urbis primus ob Christi Evangelium prædicandum directus est. *Martyrologe* pag. 773.

(4) Item apud Arelatem, Natalis sancti Trophimi, episcopi et confessoris, discipuli apostolorum Petri et Pauli.

(5) Page 38.

l'église de Vienne avait enlevés à cette métropole. « Toutes les provinces de la Gaule (1) savent, disent-ils, et la sainte Eglise romaine ne l'ignore pas, que la cité d'Arles est la première ville de la Gaule qui ait mérité de recevoir pour pontife saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre saint Pierre, et que, de là, le don de la Foi s'est répandu peu à peu dans les autres provinces des Gaules. »

En 417, le pape Zozime avait déjà dit de saint Trophime (2) : Assurément, il ne faut point déroger à ce privilège de la ville métropolitaine d'Arles, vers laquelle fut envoyé en premier lieu l'évêque Trophime, source première de laquelle toutes les Gaules ont reçu les ruisseaux de la foi.

Il est vrai que Grégoire de Tours a obscurci la question en prétendant que la mission de saint Trophime datait du IIIe siècle :

Nous avons déjà cité son texte; mais nous croyons devoir le reproduire ici (3).

« Sous Dèce, dit-il, sept hommes ordonnés évêques furent envoyés dans les Gaules, comme le raconte l'histoire de saint Saturnin, martyr. Elle dit en effet : Dèce et Gratus étant consuls, comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la cité de Toulouse reçut pour premier chef saint

(1) Omnibus etiam regionibus gallicanis notum est, sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus galliarum donum fidei et religionis infusum .. LABBE, *conciles*. Tom 1. page 1503.

(2) Sane quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est.

Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ* ed. 1629. Tom. 1 42, 43.

(3) Voyez page 22.

Saturnin. Voici ceux qui furent envoyés : à Tours, l'évêque Gratien ; à Arles, Trophime, évêque ; à Narbonne, Paul, évêque ; à Toulouse, Saturnin, évêque ; à Paris, Denis, évêque ; en Auvergne, Austremoine, évêque ; Martial fut désigné pour être évêque de Limoges. »

Le consulat de Dèce et de Gratus a eu lieu en 250. Si ce que dit Grégoire de Tours est vrai, et nous prouverons plus tard d'une manière péremptoire qu'il y a dans ce passage une erreur manifeste, comment expliquer que trois ou quatre ans plus tard, ce siège aurait été occupé *depuis longtemps* par Marcien, que les évêques des Gaules dénoncèrent au pape saint Etienne comme un partisan de l'hérétique Navatien ? (1).

« Il y a longtemps, dit saint Cyprien, qu'il s'est séparé de notre communion ; qu'il lui suffise d'avoir laissé mourir, les années précédentes, plusieurs de nos frères sans leur donner la paix ! »

Saint Cyprien écrivait cette lettre avant sa dispute avec saint Etienne, c'est-à-dire, au plus tard, l'an 254, où eut lieu la controverse sur le baptême.

La lettre des dix-neuf évêques de la Gaule que nous venons de citer, celle du pape Zozime, démontrent encore combien peu de foi il faut ajouter à ce passage de Grégoire de Tours. Toutes deux ont pour objet de revendiquer les privilèges de l'Eglise d'Arles, usurpés par celle de Vienne ; toutes deux s'appuient sur ce fait que saint Trophime est venu le premier prêcher la Foi dans les Gaules.

Et cependant il est prouvé que l'Eglise de Vienne était déjà florissante au IIe siècle, comme le démontre la lettre de cette église et celle de Lyon aux églises d'Asie, sous Marc-Aurèle, en 177.

Donc, saint Trophime n'a pu venir à Arles sous le consu-

(1) Sufficiat multos illic ex fratribus nostris, annis istis superioribus, excessisse sine pace. S. Cypriani *epist.* 68 *ad Steph. Baluz.* p. 116.

lat de Décius et de Gratus ; donc, le passage de Grégoire de Tours est complètement erroné.

Et voyez comme tout s'enchaîne :

Si saint Trophime est venu à Arles sous l'apostolat de saint Pierre, il s'ensuit naturellement que saint Denis de Paris a été envoyé dans les Gaules par saint Clément. « En effet, dit l'abbé Faillon, les anciens actes de saint Denis, conservés autrefois à Angoulême, supposent que saint Denis ne vint à Arles qu'après la mort de Trophime. D'après ces actes, saint Denis fut envoyé par saint Clément avec six autres de ses compagnons : Philippe, Marcelin, Saturnin, Lucien, Rustique et Eleuthère. Ils se rendirent tout d'abord à Arles, et, de là, dans chacun des lieux qu'ils devaient évangéliser. Ces actes ne faisant pas mention de saint Trophime; on doit conclure que celui-ci, qui certainement est des plus anciens, était déjà mort. C'est au reste ce que confirme expressément l'ancienne liturgie d'Arles : On y lit que le pape saint Clément envoya saint Denis, saint Rustique, saint Eleuthère pour prêcher dans les Gaules; que ces prédicateurs allèrent droit à Arles.....; que saint Denis laissa dans le siége d'Arles un de ses disciples nommé Régulus, qui, de cette sorte, fut le second évêque de cette ville après saint Trophime.

§ IV.

Objection. *Pourquoi saint Crescent de Vienne ne serait-il pas celui que saint Paul envoya en Galilée, ou mieux dans les Gaules?*

Et il l'est en effet.

Non seulement les textes anciens s'accordent avec ceux du moyen-âge pour reconnaître que saint Crescent est bien le disciple de saint Paul, mais encore, en les coordonnant,

on arrive à conclure : 1° Que dans trois directions différentes, les Eglises de France ont eu pour fondateurs directs les apôtres eux-mêmes; et 2° que saint Crescent a évangélisé les rives du Rhône, de la Saône et du Rhin, jusqu'à Mayence.

Sans nous arrêter à ce que dit d'un voyage de saint Pierre aux îles Britanniques Simon le Métaphraste, qui était au xe siècle le grand Logothête de l'Empereur Léon et dont l'opinion semble admissible à Gilles Bucher, dans son *Belgium Romanum* (1), nous avons des preuves plus certaines des voyages des apôtres dans les Gaules.

Nous voyons dans le nouveau testament que les apôtres et leurs disciples s'élancent de Jérusalem, et que, se partageant le monde, ils vont prêcher la Foi jusqu'aux extrémités de la terre. Comme Eusèbe le fait remarquer : « Les uns envahissent l'empire romain et cette grande cité, reine de toutes les cités ; les autres vont dans le royaume des Perses; les autres chez les Parthes et les Arméniens; d'autres vont chez les Scythes ; quelques-uns pénètrent jusqu'aux extrémités de la terre et jusque dans le pays des Indes ; d'autres traversent l'Océan et abordent les îles qu'on appelle Britanniques » (2). Saint Pierre nous apprend lui-même qu'il se proposait de pousser ses conquêtes évangéliques jusque dans les Espagnes (3). Peut-on admettre, sans tomber dans

(1) Page 154.

(2) At vero apud omnes nomen Jesu prædicare, admirabiliaque ejus gesta, et in urbibus et in agris docere ; et alios quidem eorum, imperium Romanum, ipsamque omnium urbium reginam invadere ; alios Persarum regnum, alios Armeniorum, Parthorum alios nationem ; item alios Scytharum, quosdam etiam ad ipsos orbis terræ venisse fines, Indorumque regiones penetrasse ; alios porro trans Oceanum evasisse ad eas insulas quæ Britannicæ vocantur. EUSÈBE, *Demonstr. Evangél.* Tom III. Cap. v. éd. de Paris, 1628, page 111.

(3) *Ad Romanos*, xv. 24.

l'absurde, qu'il ait négligé d'envoyer des disciples dans les Gaules?

Saint Isidore de Séville, qui vivait sur la fin du ve siècle ou au commencement du vi^e, nous dit : Philippe a prêché le Christ aux Gaulois et conduit à la lumière de la science et au port de la Foi les nations barbares, voisines des ténèbres et perdues dans l'Océan agité (1).

Les Eglises de la Grande-Bretagne admettent aussi d'un consentement unanime que l'apôtre saint Philippe est venu leur annoncer l'Evangile (2).

(1) Philippus Gallis prædicat Christum, barbarasque gentes, vicinasque tenebris et tumenti Oceano conjunctas, ad scientiæ lucem fideique portum deducit. *De vita et morte Sanctorum*, page 74.

(2) Sed quoniam hunc Apostolum Gallis quoque tum Baronius, tum, eo duce, alii subtrahere conantur, narrationem istam ad Galatas asiaticos traducendo, non pigebit viri eruditissimi, licet e Novatorum grege, Usserii Armachani verba hic transcribere e capite secundo de Antiquitatibus Ecclesiarum Britannicarum : *Quod autem de Philippi in Gallias apostolatu habet Freculfus a Malmesburiensi citatus, ex Isidori libro de Patribus utriusque Testamenti cap. LXXIV ad verbum expressit. Apud utrumque enim legimus* : Philippum Gallis prædicasse Christum, etc .. *Neque hic mihi Baronii conjectura placet, Isidori ista a Gallis nostris ad Galatas Asiaticos traducentis; multoque minus nuperi operum Isidori editoris Jacobi Breulii temeritas*, Galatis *pro* Gallis *in ipso textu (sine ulla veteris lectionis commemoratione) reponentis, nam prœterquam quod Isidorus in hoc ipso opere cap. LXXXII et in officio Toletano (quod Gothicum et Mozarabum vulgo appellatur) itemque Julianus Toletanus archiepiscopus in Nahum prophetam scribens, et Beda, (vel quicunque auctor fuerit Collectaneorum et Florum) Philippo* Galliam *assignant ; idemque* Gallis Christum prædicavisse *legitur in libello de Festis apostolorum qui in Hieronymiano martyrologio ms. habetur, (ex quo pleraque omnia in librum suum de patribus novi Testamenti transcripsit Isidorus) illa barbarorum gentium Oceano conjunctarum mentio Europæos Gallos, non Gallo-Græcos ab Isidoro intellectos esse satis evincit.* P. de Marca, *Epistola ad H. Valesium à Baluzio edita, Parisiis,* MDCLXIX page 427.

Mais si ce fait est vrai, saint Philippe a dû traverser la seconde Belgique pour se rendre à Gessoriacum (1), port ordinaire de ceux qui se dirigeaient sur les îles Britanniques. Est-il croyable qu'il eût parcouru cette contrée sans y laisser tomber la parole divine, sans attirer sur elle l'attention des apôtres? Qui nous dit que ce n'est pas sous son impulsion que saint Sixte est arrivé à Reims?

On se figure généralement que les missionnaires envoyés par les apôtres sont partis de Rome sans but, marchant au hasard, guidés seulement par l'inspiration divine. C'est là une erreur profonde. Quand on réunit les actes de plusieurs des premiers prédicateurs de l'Evangile, on remarque dès l'abord que ces saints missionnaires obéissaient à une direction unique, qu'ils agissaient suivant un plan bien arrêté, conçu par saint Pierre et développé par ses successeurs, saint Clément et saint Anaclet. Du jour où le prince des apôtres a été choisi comme la pierre fondamentale sur laquelle repose l'Eglise, de ce jour a éclaté cette unité de vues, de principes, qui n'a jamais varié ni fléchi depuis 1800 ans. Le vaisseau de la Foi a eu à lutter contre bien des tempêtes; les nautonniers qui le guidaient ont été parfois peu habiles, et cependant il n'a jamais dévié de la route que lui avaient indiquée les apôtres. Ce n'est certes pas là la moindre preuve de la divinité de l'origine de l'Eglise.

Saint Epiphane, né vers 310 et mort en 403, nous apprend (1) que saint Luc, en se séparant de saint Paul, son maître, parcourut, par l'ordre de celui-ci, la Dalmatie, les Gaules, l'Italie, la Macédoine, et qu'il s'attacha à y répandre les principes de la Foi.

Des érudits contestent le fait en disant que l'on ne sait où saint Epiphane a puisé ce renseignement.

(1) Boulogne.

(2) *In Panario* 41. ed. du. P. Patau; 1662. 2 vol. in fol.

Ce système de dénégation est en vérité très-commode : Launoy l'employait très-souvent, quand il déniait l'exactitude d'une tradition agiographique : ou bien il prétendait que les instruments qui lui étaient présentés étaient trop modernes, ou bien, s'ils avaient une antiquité suffisante, il les disait interpolés par les moines, ou bien enfin il prétendait que l'on ne savait à quelles sources les auteurs avaient puisé.

Mais en matière de tradition, ce raisonnement poussé dans ses dernières limites, conduit directement à la négation des actes des apôtres, de l'Evangile et même de la divinité de Jésus-Christ. C'est par une méthode semblable que certaines sectes protestantes de la Suisse et de l'Allemagne sont arrivées à proférer cet horrible blasphême que le Sauveur n'était qu'un sage comme Platon et Socrate, qui avait reçu de Dieu une plus grande somme de grâces que les autres hommes.

Le docteur saint Epiphane a été mêlé d'une manière intime aux luttes théologiques de son temps; il est allé à Antioche, à Constantinople combattre l'hérésie; il s'est abreuvé à toutes les sources du Christianisme, il a eu entre les mains des ouvrages que nous n'avons plus, et notamment celui d'Hégésippe, qui vivait de l'an 100 à 180, et qui avait écrit sous le titre de commentaire sur les actes des apôtres, une véritable histoire de l'Eglise (1).

Saint Paul, dans son épître à Timothée, nous dit lui-même qu'il a envoyé Crescent dans les Gaules.

Il est vrai que les commentateurs sont partagés sur ce texte. Les uns y lisent *Galatiam* et veulent qu'il y soit

(1) L'ouvrage d'Hegesippe existait dans toute son intégrité du temps d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Georges le Syncelle, qui écrivit de 700 à 800, et qui cite dans sa chronographie d'autres passages d'Hégésippe que ceux qu'à produits Eusèbe.

question de la Galatie Orientale ; les autres, au contraire, prétendent qu'il s'agit de la Gaule transalpine.

La plus ancienne et la plus vraie de ces leçons nous est indiquée par saint Epiphane. Or, ce docteur écrit que ceux-là se trompent qui interprètent ce passage de saint Paul, par Galatie, tandis qu'il faut l'entendre pour les Gaules. Eusèbe, comme l'a très-bien démontré Henri de Valois dans l'édition qu'il a donnée de ce père, parle comme saint Epiphane. Théodoret, qui a maintenu le mot *Galatia* dans le texte de saint Paul, a préféré l'appliquer à notre Gaule qu'à la Galatie. Ainsi, les anciens avaient la conviction que Crescent, disciple de saint Paul, a prêché dans les Gaules. C'est l'opinion qu'ont suivie Bède et Usuard dans leurs martyrologes (1).

Or, qui empêche qu'à Luc et à Crescent, ces compagnons assidus de saint Paul, nous adjoignions saint Paul lui-même? Cet apôtre, d'après le témoignage de saint Hippolyte (2), de saint Athanase (3), de saint Epiphane (4), de saint Jean Chrysostôme (5), de Théodoret (6), de saint Cyrille (7), se rendit en Espagne après sa première arrivée à Rome. Il a annoncé lui-même son voyage aux Romains (8). « Je vous

(1) Voyez CELLARIUS. *Geographiæ antiquæ*, lib. II. cap. II IV.

(2) *Opuscul. de duodecim apostol. Biblioth. Veterum Patrum.* Tom. III, page 265.

(3) *Epistola ad Dracontium*, ed. Bened. Tom. I. pag. 265.

(4) *Adversus Hæreseos* lib. I. *Hæres.* XXVII, edit. Petav. Tom I. page 167.

(5) *In Math.* Homil. LXXV ed. Bened Tom. VII pag. 735.

(6) *In Epist. II ad Timoth.* cap. ult.

(7) *Catech.* XVII. *Bibl. vet. Pat.* Tom IV. page 510.

(8) Cum in Hispaniam proficisci cœperu, spero quod præteriens videam vos. ... Per vos proficiscar in Hispaniam. *ad Roman.* XV. V. 24. 28.

verrai en passant, lorsque je me rendrai en Espagne..... Je passerai parmi vous me rendant en Espagne. »

Le pape saint Clément écrivait de Rome aux habitants de Corinthe, que saint Paul, le héraut de l'Evangile dans le monde entier, a prêché la justice à toute la terre, et s'est transporté jusqu'aux dernières limites de l'Occident (1).

Saint Jérôme nous dit dans son livre des écrivains ecclésiastiques (2): « Il faut savoir que lors de la première défense que saint Paul présenta de sa cause, l'empire de Néron n'étant pas encore affermi, et ce prince ne se laissant pas encore aller à ces crimes que lui, reproche l'histoire, l'apôtre fut mis en liberté par lui, afin que l'Evangile fût prêché dans le pays de l'Occident, comme Paul l'écrit lui-même dans sa seconde épître à Timothée. »

Et dans un autre passage, ce père s'écrie encore : « Appelé par le Seigneur, saint Paul parcourut toute la surface de la terre et il prêcha l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, et de là jusqu'en Espagne : Il fournit sa course depuis la mer Rouge, ou plutôt depuis un Océan jusqu'à l'autre Océan, imitant son maître et le soleil de justice dont il est écrit : « Il part d'une extrémité du ciel et il arrive jusqu'à » l'autre extrémité du ciel » en sorte que la terre manqua sous ses pas avant que l'ardeur de la publication ne fît défaillançe à son zèle (3).

(1) Præco factus in Oriente ac Occidente, eximium fidei decus accepit: totum mundum docens justitiam, et ad Occidentis terminum veniens.
S. Clément, *ad Corinth* Epist 1. cap. v.

(2) Sciendun autem in prima satisfactione, nec dum Neronis imperio roborato, nec in tanta erumpente scelera quanta de eo narrant historiæ, Paulum a Nerone dimissum ut Evangelium Christi in Occidentis quoque partibus prædicaretur, sicut ipse scribit in secunda Epistola ad Timotheum. *(De viris Illustr.* c. v).

(3) Qui, vocatus a Domino, effusus est super faciem universæ terræ, ut prædicaret Evangelium de Jerosolymis usque ad Illyricum, et ædi-

Mais saint Paul, en se rendant de Rome en Espagne, a suivi cette voie qui allait d'Italie dans la Bétique, et qui, traversant les Gaules, passait par Nice, Arles, Narbonne, Barcelonne.....

On admettra difficilement, par conséquent, que saint Paul, si ardent à convertir les infidèles, ait parcouru la Province romaine, latine par les mœurs et le langage, sans laisser derrière lui des ouvriers évangéliques.

Ainsi, sans nous occuper du voyage possible de saint Pierre dans la grande Bretagne, voici trois apôtres, saint Luc, saint Philippe et saint Paul, qui ont traversé la Gaule et qui y ont installé leurs disciples.

Eh bien, à l'aide de la tradition, on peut définir le mandat qu'ils ont donné à saint Crescent et en faire apprécier l'importance.

On peut dire, en un mot, que saint Crescent, leur disciple, a été chargé de diriger les missionnaires qui devaient évangéliser l'Est de la France moderne et les bords du Rhin supérieur (1).

Nous allons essayer de le démontrer.

Schœpflin, dans son *Alsatia Illustrata*, rejette d'une manière absolue l'apostolat de saint Materne, premier évêque de Trèves; mais, trop loyal pour nier qu'il y eût des Chrétiens en Alsace dès le IIe siècle, il émet un système particulier

ficaret non super ulterius fundamentum, ubi jam fuerat prædicatum ; sed usque ad Hispanias tenderet, et a Mari Rubro, imo ab Oceano usque ad Oceanum curreret : imitans Dominum suum et solem justitiæ de quo legimus : *A summo cœlo egressio ejus, et occursus ejus usque ad summum ejus* ut ante eum terra deficeret, quam studium prædicandi.

In Amos, cap v. Patrol. Tom. xxv. page 1043, 1044.

(1) On comprend qu'il ne pouvait être question, à cette époque, d'envoyer des missionnaires aux embouchures du Rhin et dans la Batavie, pays occupés par des peuples nomades et presque sauvages.

qui est spécieux sur quelques points. L'Alsace supérieure, le département actuel du Haut-Rhin, faisait alors partie de la Lyonnaise, dont Augusta Lugdunum était la métropole; il suppose que les premiers évêques de Lyon, remplis d'une égale affection pour toutes les parties de leur diocèse, ont envoyé en Alsace quelques prêtres pour catéchiser cette partie de la Lyonnaise, et que ces prêtres ont très-bien pu se rendre dans le pays des Triboques, des Nemètes et des Vangions. Ce qui donne une certaine apparence de vérité à ce système, c'est qu'il existait au temps d'Auguste des relations intimes entre la capitale de la Rauracie, Augusta Rauracorum, aujourd'hui Basler-Augst, près de Bâle, et Augusta Lugdunum. Toutes deux étaient des colonies romaines; toutes deux avaient été fondées par L. Munatius Plancus (1), cet homme à la fois si immoral et si habile (2).

Mais il y a quelque chose de plus plausible encore.

(1) L. M. Plancus a été enterré à Naples. Son mausolée est une immense rotonde de marbre que le vulgaire appelle la *Tour Roland*. Au-dessus de la porte d'entrée on lit l'inscription suivante ;

L. MVNATIVS. L. F. L. N. L. PRON.
PLANCVS. COS. CENS. IMP. ITER. VII. VIR.
EPVL. TRIVMPH. EX RAETIS. AEDEM. SATVRNI.
FECIT. DE. MANIBIS. AGROS. DIVISIT. IN ITALIA.
BENEVENTI. IN. GALLIA. COLONIAS. DEDVXIT.
LVGDVNVM ET RAVRICAM.

(2) M. Plancus avait fait proscrire son frère Cn. Plantius Plotius; de même que Lépide, qui, peu de temps après, fut nommé consul avec M. Plancus, avait proscrit son frère Paulus. (Velleius Paterculus lib. II. cap. LXVII). C'est avec Lépide qu'il obtint les honneurs du triomphe pour ses exploits en Rhétie. Les soldats firent à ce sujet l'épigramme suivante :

De Germanis, non de Gallis, duo triumphant Consules.

Germanus veut dire à la fois frère et Germain.

Une tradition constante de l'Eglise de Besançon nous apprend que saint Lin est le premier évêque de la grande Sequanaise (1).

Les Suisses revendiquent pour apôtre saint Beatus, dont la vie a été écrite par le P. Canisius, de la société de Jésus.

D'un autre côté, la chronique de Mayence affirme que saint Crescent a été le promoteur de la Foi dans le pays des Moguntiens.

Ne pourrait-on soutenir, sans choquer en rien la vraisemblance, qu'une nombreuse cohorte de missionnaires, parmi lesquels on comptera entre autres Lin, Béat, Valère, Euchère, Materne, etc., est partie sous la conduite de saint Crescent, pour exploiter tout le littoral du Rhin, et que saint Crescent, après avoir échelonné ses co-disciples dans ces provinces, est revenu s'établir à Vienne (2) ?

Trop souvent on peut invoquer contre l'antiquité que s'attribuent les Eglises les lacunes qui existent dans le catalogue de leurs évêques. Cette critique ne saurait atteindre les diptyques de la métropole des Allobroges, car saint Adon, archevêque de Vienne, nous a fait connaître les noms des premiers successeurs de saint Crescent.

(1) Nous établirons plus loin cette tradition.

(2) Tenemus igitur a S. Scripturis, Crescentem, a Pauli apostoli sectatoribus unum, Galliarum quoque apostolum extitisse, quem Viennenses, nemine reluctante, sibi vindicant. Moguntini æque sibi longa jam traditione adstruunt et ab eo deducta episcoporum suorum serie, quamvis interrupta, ut apparet, sextum numerant Martinum, Sardicensi Aggripinensique Concilio annis postea fere ducentis subscriptum. Sed et Rupertus Tuitiensis abbas, Coloniæ pariter apostolum non ambigit. Trevirensi Ecclesiæ Maternus a B. Petro missus, hæreditatem pallii suis successoribus dereliquit. Sed primatum Metropolis Colonia obtinuit; *ea maxime causa, quia Crescens prædictus Coloniæ quoque apostolicam verbi Dei prædicationem primus instituit. Si primus*, ergo et ante Maternum, quem scilicet ætate prævalebat. Ægidii Bucherii, *Belgium Romanum*, Lib. v. n° 14. pag. 153.

Zacharie, dit-il, glorieux et saint vieillard, succéda à Crescent, et reçut la couronne du martyr sous Trajan (1); Martin, disciple des apôtres, siégea à Vienne sous le même empereur (2); Verus, autre disciple des apôtres, fut le quatrième évêque, et fleurit sous Trajan par sa doctrine et la confession de sa foi (3); ensuite, saint Just, évêque de l'église de Vienne, se rendit très-illustre par son martyre (4).

§ V.

Eglises de Lyon, d'Autun, de Langres, de Châlons-sur-Saône, de Mâcon.

L'origine de l'Eglise de Vienne étant bien établie, nous pouvons nous permettre quelques hypothèses sur l'antiquité de celle de Lyon.

Grégoire de Tours a dit que saint Pothin en fut le premier évêque; mais nous avons déjà vu, et nous verrons encore que cet écrivain est peu exact dans beaucoup d'occasions. Ici encore, il est permis de douter de sa parole.

La lettre que les Eglises de Vienne et de Lyon écrivirent aux Eglises d'Asie, représente saint Pothin comme un vieillard de plus de 90 ans; il fut martyrisé en l'an 177; il était donc né vers l'an 87, et l'on peut admettre qu'il est venu

(1) Sub quo etiam tempore, (Trajani), gloriosissimus senex Zacharias, Viennensis Ecclesiæ Episcopus, martyro coronatur. Adonis *Chronic. Patrol.* Tom. CXXIII, col. 81.

(2) Tertius Martinus, episcopus et discipulus apostolorum, Viennæ resedit. id. *col* 82.

(3) Verus, Viennensis Episcopus, qui unus fuit de discipulis apostolorum, Trajani temporibus doctrina et confessione fidei floruit. col. 82.

(4) Hoc itidem tempore et Justus, Viennensis Ecclesiæ Episcopus, illustrissimus in confessione exstitit. Id. ibid.

dans les Gaules pendant le premier quart du IIe siècle. Donc, en le considérant comme le premier évêque de Lyon, cette église aurait déjà une antiquité fort respectable. Mais en est-il bien le premier pasteur? non seulement nous en doutons, mais nous osons même nous prononcer pour la négative. En effet, la lettre que nous venons de citer ne lui donne pas le titre de premier évêque ou de fondateur de son église; elle dit simplement que *le ministère de l'épiscopat de Lyon lui était confié*, mais s'il avait été le premier pasteur ou le fondateur de cette église, les auteurs de cette lettre n'auraient-ils pas fait connaître une circonstance aussi importante?

On a déjà essayé de répondre à cette objection en disant que saint Pothin gérait à la fois les deux évêchés; mais déjà, à cette époque, il était de règle que, hors le cas de nécessité, un seul évêque n'administrât pas deux églises. En admettant même cette hypothèse, on eût donné à Pothin le titre d'évêque de Vienne, car cette église était la plus ancienne, et elle est citée la première en tête de la lettre à laquelle nous faisons allusion.

Dès l'époque de son érection en colonie Romaine, par Munatius Plancus, la ville de Lyon avait pris une grande importance. Comment les apôtres qui vinrent dans les Gaules et, après eux, leurs disciples, n'auraient-ils pas songé à lui donner un pasteur particulier? On objecterait en vain qu'il y avait trop peu de distance entre ces deux villes pour qu'un seul pasteur ne pût les administrer; chacun sait que Vienne et Lyon étaient séparées par une inimitié profonde, et que d'ailleurs elles n'appartenaient pas à la même province. Or, le premier soin des apôtres fut toujours de placer des évêques dans les métropoles; c'est ce que répétait encore Hincmar au IXe siècle (1).

(1) Voyez sa lettre à Hincmar de Laon, Tom. 2 de ses œuvres éditées par Sirmond.

On a dit encore que saint Pothin avait été envoyé à Lyon par saint Polycarpe, évêque de Smyrne, dont il était le disciple et qui serait ainsi le fondateur de l'Eglise de Lyon. Mais cette opinion a-t-elle un fondement bien solide? Le doute est au moins permis; car Grégoire de Tours, de qui nous tenons le fait, s'exprime à ce sujet d'une manière singulièrement amphibologique : Beatissimus vero Irenæus hujus successor martyris, *qui* a Beato Polycarpo ad hanc urbem directus est, admirabili virtute enituit. A quoi se rapporte ce *qui :* est-ce à Irénée, est-ce à Pothin?

Nous disons, nous, qu'il s'applique au second, car saint Jérôme dit, en termes formels, que saint Irénée était disciple de saint Polycarpe (1).

Ainsi, l'Eglise de Lyon était fondée avant qu'il ne lui vînt d'Asie un évêque pour l'administrer.

D'ailleurs, est-ce saint Polycarpe qui a envoyé son disciple à Lyon? Tout prouve au contraire que saint Irénée ne s'est rendu en cette ville que sur l'ordre du saint siége.

Saint Polycarpe a été en relation directe avec le pape saint Anicet (A. de J.-C. 157. 168); il s'est rendu à Rome pour s'entendre avec lui sur le jour où Pâques devait être célébré. Saint Anicet était Syrien de naissance; il connaissait la situation florissante des Eglises d'Asie; il savait que celles de l'Occident avaient besoin de chefs; il est donc naturel qu'il ait demandé à saint Polycarpe quelques-uns de ses disciples pour les envoyer à Lyon et dans les environs?

On dira peut-être que ce n'est là qu'une hypothèse? Nous le voulons bien; mais cette hypothèse deviendra une certitude, lorsque nous verrons saint Irénée lui-même proclamer la prééminence de l'Eglise de Rome sur toutes les autres.

(1) Constat autem Polycarpi..... Irenæum fuisse discipulum. Saint Jérôme, Tom. IV, pag. 112, édit. des Bénédictins, 1706.

« Nous pourrions compter, dit-il, ceux que les Apôtres ont établi Evêques dans les Eglises et nommer leurs successeurs qui sont venus jusqu'à nous..... Mais..... il suffit de dire que l'Eglise de Rome, la plus grande, la plus ancienne, la plus connue de toutes, et qui a été fondée par les apôtres Pierre et Paul, NOUS ENSEIGNE LA TRADITION QU'ELLE A REÇUE DES APÔTRES. C'est avec cette Eglise de Rome, qu'à cause de son excellence et de sa primauté, il est nécessaire que toutes les Eglises, c'est-à-dire tous les fidèles, soient unis » (1).

Plus tard, le pape saint Victor ayant condamné quelques évêques *d'Asie,* à cause de leur opinion sur la célébration du jour de Pâques, saint Irénée lui écrivit plusieurs lettres, pour le prier de ne pas briser trop facilement l'unité de l'Eglise (2).

Si l'Eglise de Lyon devait sa naissance aux Eglises d'Asie, son évêque élèverait-il si haut l'Eglise Romaine, et n'aurait-il pas défendu les prérogatives de celles qui avaient été son berceau ?

En même temps qu'un disciple de saint Polycarpe prenait la direction de l'Eglise de Lyon, d'autres se répandaient dans les pays voisins et y jetaient les semences de la Foi. Saint Andoche, saint Félix et saint Tyrse, fondaient l'Eglise d'Autun ; saint Bénigne, appelé à Dijon, évangélisait sur

(1) Quoniam valde longum est in hoc tali volumine annumerare omnium Ecclesiarum successiones; Maximæ et antiquissimæ, et omnibus cognitæ, a gloriosissimis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem.... Ad hanc ergo Ecclesiam propter potiorem principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam; hoc est eos qui sunt undique fideles. Saint Irénée, *contra Hæreses*, l. 3, c. 2, n. 2.

(2) Feruntur et aliæ ad Victorem Episcopum Romanum de quæstione Paschæ epistolæ, in quibus *commonet eum non facile debere unitatem collegii scindere*. Saint Jérôme, id. ibid.

son passage le pays de Langres. Enfin, saint Irénée confiait à deux martyrs échappés au glaive des bourreaux de Lyon, à saint Marcel et à saint Valère, le soin d'annoncer au peuple de Châlons-sur-Saône, le Dieu pour lequel venait de mourir saint Pothin.

Ainsi, à peine commençons-nous à interroger la tradition, qu'elle nous montre le Christianisme progressant à travers les Gaules dans une majestueuse unité. Continuons nos études, et plus nous avancerons, plus nous reconnaîtrons que Rome a empreint son signe au frontispice de toutes nos Eglises, et que, semblable à un soleil de justice et de vérite, elle féconde et vivifie tout, dès son aurore.

§ VI.

Objection. *Pourquoi saint Paul de Narbonne ne serait-il pas le proconsul Sergius Paulus que saint Paul convertit en Judée?*

Personne n'a jamais soutenu l'identité de Paul de Narbonne avec le proconsul Sergius Paulus. Saint Adon seul relate cette circonstance; mais il a bien soin de la donner seulement comme une opinion qui avait cours de son temps et qui est indépendante de la mission de saint Paul de Narbonne au premier siècle (1).

Laissons donc de côté cette puérile objection, pour ne

(1) *Quem tradunt* eumdem ipsum fuisse Sergium Paulum Proconsulem, virum prudentem, a quo ipse Paulus sortitus est nomen, quia eum fidei Christi subegerat; quique ab eodem sancto apostolo, cum ad Hispanias prædicandi gratia pergeret, apud præfatam urbem Narbonam relictus, prædicationis officio non segniter impleto, clarus miraculis coronatus sepelitur. Adonis, *Libellus de festiv. Apost.* pag. 46.

nous occuper que du temps où saint Paul prêcha la Foi à Narbonne.

Ceux qui reportent cette mission au IIIe siècle, n'ont pour appui que le passage de Grégoire de Tours, que nous avons déjà cité, et nous avons vu que ce Père s'est une première fois trompé en parlant de saint Trophime.

N'aurait-il pas commis une erreur semblable dans le cas particulier qui nous occupe ?

Ce doute était déjà venu à la pensée des auteurs de l'*Art de vérifier les Dates :* (1) « Quoi qu'en disent plusieurs savants modernes, écrivent-ils, il y a bien de l'apparence que c'est à saint Clément, et non à saint Fabien, que l'on doit rapporter la mission des premiers évêques dans les Gaules, tels que saint Saturnin de Toulouse, saint Gatien de Tours, saint Denis de Paris, saint Paul de Narbonne, saint Austremoine de Clermont, saint Martial de Limoges. »

Aussi, les auteurs de l'*Histoire du Languedoc,* quoique très-favorables à saint Grégoire de Tours, sont-ils obligés de convenir que saint Paul de Narbonne peut avoir été disciple des apôtres. « C'est, sans préjudice, disent-ils, de l'ancienne tradition de l'Eglise de Narbonne, qui reconnaît pour son premier évêque, Paul, disciple des apôtres, lequel peut avoir été envoyé dans les Gaules longtemps avant » (2).

(1) *L'Art de vérifier les Dates*, pag. 239, éd. de 1778.

Ces auteurs ont mis par inadvertance saint Trophime d'Arles parmi les Evêques envoyés par saint Clément ; et, de plus, après avoir dit que saint Gatien vint probablement à la fin du 1er siècle et fut envoyé par saint Clément, ils ont écrit, par oubli, dans l'article de saint Gatien, qu'il avait été envoyé au IIIe siècle. Mais ce ne sont là que des erreurs d'inattention, puisque aux articles particuliers de saint Denis, de saint Saturnin, de saint Martial, de saint Paul de Narbonne, on lit que tous ces évêques furent envoyés à la fin du Ier siècle par le pape saint Clément. L'abbé FAILLON, *Monumens inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine, Tom. II, pag.* 369, *Note B.*

(2) *Hist. du Languedoc*, page 616.

Un autre partisan de Grégoire de Tours, l'abbé Fleury, penche aussi pour l'opinion émise par Adon, qui fait saint Paul de Narbonne contemporain des apôtres (1).

Le Père Longueval, tout en disant qu'on peut ici encore s'en rapporter à l'opinion de l'historien des Francs, se hâte d'ajouter : (2) « Cependant, l'autorité des anciens martyrologes nous empêche de nous prononcer si hardiment. Comme nous avons montré que le Christianisme était établi dans les Gaules dès le premier siècle, il est assez naturel de croire qu'il l'aura été à Narbonne, qui était une ville des plus célèbres et très-connue des Romains. »

La légende de saint Genou, écrite au milieu du xe siècle, dit que saint Paul, évêque de Narbonne, fut ordonné par l'apôtre saint Paul (3).

Cette opinion a été soutenue avec énergie par De Marca, dans sa lettre à Henri de Valois (4). Ce prélat cite les paroles du martyrologe d'Usuard où il est écrit : « Saint Paul de Narbonne fut ordonné par l'apôtre saint Paul, qui le désigna pour pontife à cette ville. En allant prêcher en Espagne, il le laissa à Narbonne, et là, cet évêque mourut saintement, après s'être acquitté avec gloire du ministère de la prédication. » A ce texte, il ajoute celui de saint Adon, qui donne à notre saint le titre de disciple des apôtres (5), puis un très-ancien martyrologe, édité par Rosweydt, et dont l'Eglise romaine se servait au temps de saint Grégoire-

(1) *Hist. ecclesiast.* Liv. II, n° 7.

(2) *Hist. de l'Eglise Gallicane.* Tom. I. Dissert. prélim.

(3) A beato quoque apostolo Paulo Narbonensibus antistes ordinatus Paulus. Acta. SS. Tom. II. Januar. pag. 94.

(4) Petri de Marca archiepiscopi Parisiensis, *Dissertationes tres a Stephano Baluzio editæ.* page 439

(5) XI Kal. April. in Galliis, civitate Narbona, natalis sancti Pauli episcopi et confessoris, discipuli apostolorum.

le-Grand, où l'on retrouve encore la qualification de disciple des apôtres (1).

Pierre de Marca nous a fait connaître lui-même une vie de saint Denis, qu'il avait trouvée, sous le nom de Fortunat, dans un vieux manuscrit de l'Eglise de Tours, et il y est dit que saint Paul était du nombre de ces hommes choisis auxquels les apôtres conférèrent la dignité épiscopale (2).

A ces témoignages, ajoutons : 1° la légende de saint Ursin, publiée par M. Faillon, dans ses documents inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine; 2° le document de l'Eglise d'Arles, écrit, comme la vie de saint Ursin, au VIe siècle, qui a été découvert par ce savant et que nous avons donné à propos de saint Denis, et nous verrons s'accroître et se corroborer la masse de preuves qui plaident en faveur de l'apostolat de saint Paul de Narbonne.

Que deviennent donc l'autorité de Grégoire de Tours et son texte erroné en présence d'une masse si imposante de témoignages ?

§ VII.

Lazare et ses sœurs ont-ils fondé l'Eglise de Marseille ?

Jusqu'en 1641, époque où le trop célèbre Jean de Launoy écrivit sa dissertation *De commentitio Lazari et Maximini, Magdalenæ et Marthæ in provinciam appulsu*, l'Eglise de France tout entière (3) avait admis sans contestation,

(1) XI. Kal april. Narbonæ, Sancti Pauli Episcopi, discipuli apostolorum.

(2) Apostoli, electis viris Dei honorem decreverunt episcopalem adjungere.. . ex qua confessorum turba ... beatissimus Paulus antistes atque confessor Narbonensem provinciam salutari acquisivit eloquio.

(3) Voyez : Breviarium insignis Ecclesiæ Bituricensis, 1587. Breviarium Remense, 1572. Missale Turonense, 1517. Breviarium, insignis

avec tout l'Occident, l'apostolat de saint Lazare et de ses sœurs en Provence.

Cette publication produisit un effet tel, les écrivains qui répondirent à Launoy montrèrent une faiblesse si grande, que les nouveaux liturgistes et les agiographes qui écrivirent depuis, comme Tillemont (1), Fleury (2), Baillet (3), se crurent obligés de rejeter la tradition et d'adhérer au sentiment de Launoy. Leur exemple fut suivi par des hommes éminents comme Denis de sainte Marthe (4), le Père Papebrock (5), puis par un grand nombre d'auteurs, érudits de troisième ou quatrième ordre, qui, par système, par ignorance, se rendirent à l'opinion en crédit.

Mais, comme le fait très-bien remarquer l'abbé Faillon, qui a eu l'honneur de rendre à la tradition attaquée le lustre qu'elle mérite : « Si la question présente devait être décidée par voie d'autorité, il ne paraît pas qu'on dût se décider pour l'opinion de Launoy, malgré le mérite et le nombre de ses partisans. Outre qu'on pourrait opposer autorité à autorité et critique à critique : Pagi à Tillemont; Baronius à Baillet; le P. Alexandre à Fleury; le P. Lequien, dans l'*Oriens christianus,* à l'auteur du dernier *Gallia christiana;* le P. Sollier au P. Papebrock; Bouche à Papon; Trevet à Anquetin; Jansénius de Gand, Menochius et autres, à Dom Calmet, on devrait convenir que si, en France, l'opinion de

Ecclesiæ Senonensis. Breviarium magnum ad usum Parisiensem, 1492. Breviarium Bellovacense XIV sœculo exaratum, Bibl. imp. n° 1030. Breviarium ad usum Eccles. Eduensis, 1530. Breviar. ad us. Eccles. Atrebatensis, 1595. Spirense, 1507. Moguntinum, 1495. Coloniense, 1525. Aurelianense, 1523. Officia propria insignis Ecclesiæ cathedralis Cabilonensis, 1620, etc.

(1) *Mémoires,* Tom II. n° 8.

(2) *Hist. eccles.* liv. 83. ch. 48.

(3) *Vie des Saints,* 22 juillet.

(4) *Gall. Christ.* Tom 1. col. 299.

(5) *Acta sanctorum Bollandiana vindicata* page 273.

Launoy est devenue commune dans ces derniers temps, l'autre est restée commune partout ailleurs, et qu'avant Launois elle était même universelle dans toute l'Eglise latine, comme les livres de Lefèvre, de Fischer et d'autres, en sont la preuve et le garant.

« Mais le nombre et l'autorité de ces critiques Français sont bien moins considérables qu'on ne le pense, si l'on réfléchit qu'ils ont tous embrassé cette opinion sans examen, les uns s'en étant rapportés à Launoy lui-même, et les autres à ceux qui l'avaient déjà suivie avant eux. Tillemont, celui de nos critiques qui a le plus contribué à accréditer ce nouveau système, n'en dit rien que Launoy n'eût dit auparavant. Il le cite une foule de fois sur cette matière, et dans son texte même, il renvoie le lecteur aux traités de cet écrivain qu'il nomme expressément. Fleury, à son tour, puise dans Launoy et dans Tillemont; Baillet et Papebrock citent pareillement Launoy pour garant; et enfin, Chatelain, qui a formé l'opinion de tous nos liturgistes modernes, a lui-même puisé la sienne propre dans les auteurs dont nous parlons » (1).

Oh! comme le grand Balmès a raison lorsqu'il s'écrie : « A chaque époque se présentent, en petit nombre, quelques esprits privilégiés qui, s'élevant par leur essor au-dessus de tous les autres, servent à tous de guides dans les différentes carrières. Une tourbe nombreuse qui se dit savante, se précipite derrière eux, et, fixant les yeux sur l'étendard arboré, marche haletante à leur suite. Et cependant, chose singulière, tous crient à l'indépendance, tous s'énorgueillissent de suivre cette voie nouvelle : on dirait qu'ils l'ont découverte et qu'ils y marchent, guidés uniquement par leurs propres lumières et leurs propres inspirations. Le besoin, le goût, mille autres circonstances

(1) L'abbé Faillon, *Documents inédits*, t. 1, col. 358.

nous conduisent à cultiver telle ou telle branche de connaissances; notre faiblesse nous dit que la force créatrice ne nous est point donnée; que nous ne saurions frayer un chemin nouveau; mais nous nous flattons d'avoir quelque part dans la gloire du chef illustre dont nous suivons le drapeau; quelquefois même, au milieu de ces rêves, nous parvenons à nous persuader que nous ne suivons la bannière de personne et que nous rendons hommages à nos seules convictions, lorsqu'en réalité nous ne sommes que les prosélytes d'autrui.

» Aussi, ne craignons-nous pas d'ajouter, nous à qui la force créatrice manque aussi, qu'en présence de tant de drapeaux, il vaut mieux suivre celui qui a couvert de son ombre tant d'hommes illustres, qui se sont fait gloire de croire et d'obéir, que celui d'un pamphlétaire, quelqu'illustre qu'il soit d'ailleurs. »

Si la tradition de l'Eglise romaine était seule à proclamer l'apostolat de Lazare, de Madeleine et de Marthe, nous dirions qu'il faut accepter cette tradition; nous le répétons avec plus de force encore, lorsqu'elle s'appuie sur des preuves contemporaines de l'existence des saints, irrécusables par conséquent.

Ces monuments, l'abbé Faillon les a indiqués dans son travail si souvent déjà cité par nous, et il en a démontré la parfaite authenticité. Comme nous ne pourrions qu'affaiblir son raisonnement en le résumant, nous nous bornerons à reproduire le sommaire de ses preuves.

1° Nous donnons, dit-il, l'ancienne vie de sainte Madeleine écrite au ve ou au vi^e^ siècle, et qui confirme de point en point la tradition.

2° Nous produisons comme monuments plus anciens encore, divers tombeaux de la crypte de sainte Madeleine : d'abord saint Maximin. Nous montrons que ce tombeau

confirme la vérité de l'ancienne vie et prouve que dès les premiers siècles, et probablement avant la paix donnée à l'Eglise par Constantin, les chrétiens de Provence honoraient saint Maximin, leur apôtre, comme l'un des soixante-douze disciples du Sauveur.

3° A ce tombeau, nous joignons celui de sainte Madeleine, qui confirme aussi la vérité de l'ancienne *vie*, et qui prouve que dès les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens de Provence croyaient posséder et honoraient en effet le corps de sainte Madeleine, la même dont l'Evangile fait mention.

4° Nous montrons que longtemps avant les ravages des Sarrazins en Provence, la sainte Beaume était honorée comme le lieu de la retraite de sainte Madeleine.

5° Qu'avant les ravages de ces barbares, on honorait, à Aix, l'oratoire de saint Sauveur, comme un monument sanctifié par la présence de saint Maximin et de sainte Madeleine, et qu'en effet, c'est à ces saints apôtres qu'on doit en attribuer l'origine.

6° Que les actes du martyre de saint Alexandre de Brescia, en Italie, prouvent que sous l'empire de Claude, saint Lazare était évêque de Marseille, et saint Maximin, évêque d'Aix.

7° Qu'avant les ravages des Sarrazins, le corps de saint Lazare, ressuscité par Jésus-Christ, était inhumé à Marseille, dans l'église de St-Victor, et qu'on est bien fondé, en attribuant l'origine des cryptes de cet abbaye au même saint Lazare, premier évêque de Marseille.

8° Que la prison de St-Lazare, à Marseille, est un monument antique et qui confirme l'apostolat et le matyre de ce saint.

9° Que le tombeau de sainte Marthe, à Tarascon, était en très-grande vénération au ve et vi^e^ siècle; que Clovis Ier, étant atteint d'une maladie, s'y rendit lui-même et obtint sa guérison.

10° Qu'avant les ravages des Sarrazins, sainte Marthe était honorée comme l'apôtre de la ville d'Avignon.

11° Que les démêlés au sujet de la primatie d'Arles n'ont rien de contraire à l'apostolat de nos saints, et que les archevêques d'Arles, au lieu de réclamer contre cette même croyance, l'ont expressément reçue et confirmée.

12° Que l'apostolat de saint Lazare, de sainte Marthe et de sainte Marie Madeleine est confirmé par les plus anciens martyrologes de l'Occident.

13° Qu'au commencement du VIIIe siècle, les Provençaux cachèrent les reliques de leurs saints apôtres pour les soustraire aux profanations des Sarrazins et mirent dans un sépulcre, avec le corps de sainte Madeleine, une inscription de l'an 710.

Launoy disait que s'il lui était produit un monument ayant dix siècles d'existence, il renoncerait à la discussion et se reconnaîtrait vaincu. Les écrivains modernes qui ont suivi ses errements, tiendront-ils à la parole du maître ?

§ VIII.

Objection. *Les noms latins de Maternus et Martialis n'empêcheront pas le premier d'être le fils de la veuve de Naïm, que le Sauveur ressuscita tout exprès pour l'envoyer à Trèves, et le second, ce petit garçon dont Jésus-Christ bénit et multiplia les pains au désert et qui vint plus tard rompre le pain de la parole aux habitants de Limoges.*

Comme la mission de saint Materne se rattache d'une manière intime à l'histoire de l'Eglise de Reims, nous réserverons cette question pour en faire une étude spéciale, et nous commencerons notre réponse à l'objection précitée par examiner la date de l'apostolat de saint Martial.

Mais à quoi bon cet examen, puisque Rome vient de prononcer ?

M. l'abbé Arbelot, dont nous avons eu un instant l'honneur d'être le collègue dans la société archéologique du Limousin, a publié, en 1854, une dissertation sur l'apostolat de saint Martial. Il y raconte, dans les termes suivants, la décision de la Sacrée Congrégation des Rites :

« Le dernier concile de la Province de Bourges, tenu à Clermont en 1850, ayant prescrit le retour à la liturgie Romaine, Monseigneur Buissas avait dû présenter, l'année dernière (1853), à l'approbation du saint Siège, le Propre des Saints du diocèse de Limoges, et il n'avait pas manqué d'attribuer à saint Martial le titre et le culte d'apôtre que lui a donnés une tradition immémoriale, et que plusieurs conciles provinciaux et deux souverains Pontifes lui ont solennellement décernés.

» Le secrétaire de la Congrégation des Rites, Mgr Gigli, n'avait pas été favorable à ces privilèges ; il avait effacé le titre d'*apôtre* pour le remplacer par celui d'*évêque,* et substitué au culte qu'on rend aux apôtres le culte inférieur qu'on rend aux *Confesseurs Pontifes.*

» En recevant ce Propre ainsi révisé, Mgr Buissas s'empressa d'écrire au souverain Pontife pour lui faire entendre ses légitimes réclamations, et sur sa demande, Sa Sainteté Pie IX renvoya l'affaire à l'examen de la Sacrée Congrégation des Rites, le tribunal suprême chargé de prononcer un jugement sur toutes les questions qui concernent la liturgie.

» Voici comment la correspondance de Rome, publiée dans l'*Univers* du 21 Avril 1854, s'exprimait à ce sujet : Un avocat de la Sacrée Congrégation, M. Francisco Mercurelli, a été chargé par Mgr l'évêque de Limoges de proposer l'affaire aux cardinaux qui la composent. Naturellement, il a exposé la question du côté favorable à la possession et aux privilèges de l'Eglise de Limoges. Mgr le promoteur de la

Foi (Andrea Fattini), a soutenu au contraire l'opinion de Grégoire de Tours et des adversaires du titre et du culte apostolique. Une réplique de l'avocat a tâché de renverser l'échafaudage d'objections élevé par ce que nous appellerions en France le ministère public. Les pièces à l'appui ont été produites de part et d'autre. En un mot, la discussion la plus approfondie et la plus savante s'est engagée et a été soumise aux cardinaux de la Sacrée Congrégation des Rites, réunis en séance extraordinaire le 8 avril; S. E. le Cardinal Morichini avait bien voulu accepter la tâche de rapporteur.

» Le sentiment exprimé par la Sacrée Congrégation a été que l'Eglise de Limoges devait être maintenue dans le privilège qu'elle possède de temps immémorial; et, en vertu des constitutions apostoliques, de donner à saint Martial, son premier évêque, le titre, et de lui rendre le culte d'apôtre.

»Cette décision de la Congrégation des Rites a d'autant plus d'importance que le promoteur de la Foi prétendait, d'après une règle posée par Benoit XIV et Guyet, qu'on ne doit donner, extraordinairement et par privilège, le culte d'apôtres qu'aux hommes apostoliques qui ont été du nombre des disciples de Notre Seigneur. Or, les quinze Cardinaux qui composaient, au Vatican, le tribunal de la Congrégation des Rites, ont rendu leur décision à l'unanimité. »

Le 18 mai 1854, Sa Sainteté Pie IX rendait le décret suivant :

LEMOVICEN.

Confirmationis elogii, et cultus ut apostoli, quo sanctus Martialis, primus Lemovicensium episcopus, hactenus gavisus est ab immemorabili tempore, et ex constitutionibus apostolicis.

Ecclesia Lemovicensis in Gallia a remotissimis usque temporibus cultu et elogio ut apostoli veneratur sanctum Martialem, primum episcopum suum. In qua quidem cultus et elogii possessione immemorabili ut sanctus Martialis per novam sanctæ hujus apostolicæ Sedis declarationem confir-

maretur, reverendissimus Lemovicen episcopus obtinuit ut in sacrorum Rituum congregatione, per eminentissimum et reverendissimum D. cardinalem Robertum Roberti, loco et vice eminentissimi et reverendissimi D. cardinalis Caroli Aloisii Morichini Ponentis designati sequens dubium proponeretur — an confirmari debeat elogium et cultus de quo agitur ? — Ad quod quidem dubium protuendum cum undique caussæ Patronus monumenta corrogarit, ex traditione, et immemorabili possessione, ex provincialium conciliorum definitionibus, et apostolicis constitutionibus, iisdemque monumentis communitus satisfecerit animadversionibus singulis a R. P. D. Andrea Frattini, sanctæ fidei promotore, prolatis, eminentissimi et reverendissimi Patres sacris tuendis ritibus præpositi in ordinario cœtu ad Vaticanum habito, die 8 superiori mense aprili, hoc ipso vertente anno, super dubio ipso sententiam protulerunt. Quam quum ad sanctissimum Dominum nostrum Pium IX, Pontificem maximum, fideliter de more retulisset R. D. infra scriptus secretarius, Sanctitas Sua usque ad hanc diem mentem suam aperire distulit, ac tandem rescribendum mandavit — constare ab immemorabili de Elogio et de Cultu de quo agitur — die 18 mai 1854.

« J. Card. ANTONNELLI,
» Dom. Gigli. S. R. C, secretar. »

§ IX.

Saint Saturnin de Toulouse. Saint Ursin de Bourges.

Grégoire de Tours a dit, dans son *Histoire des Francs :*

« Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la ville de Toulouse commença à avoir saint Saturnin pour évêque. »

Mais on lit aussi dans son traité de *Gloria martyrum :* (1)

« Saturnin, martyr, a été, dit-on, ordonné par les Disciples des Apôtres. »

Ces deux pièces présentent une contradiction flagrante. Le consulat de Dèce et de Gratus eut lieu l'an 250, et les Disciples des Apôtres appartiennent au premier siècle et à la première moitié du second.

De ces deux versions, quelle est la vraie ?

Grégoire de Tours l'ignore lui-même, car toujours il parle sur la foi d'autrui : *comme on s'en souvient par une tradition ; on dit ; on rapporte ; ut ferunt !*

Parmi les auteurs postérieurs, les uns ont adopté la première tradition, les autres la seconde.

Au nombre des premiers, on compte Florus, moine de St-Frond, saint Adon (2); l'auteur de la légende de saint Genou (3).

Raban-Maur, les actes de saint Denis, cités au deuxième concile de Limoges (4), la légende de saint Marcel (5), Odon de Beauvais (6), Pierre de Natalibus, ont adopté la seconde que les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* ont appuyée de leur sanction (7).

(1) Saturninus vero martyr, *ut ferunt*, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium est directus. *De glor. Martyr.* CXLVIII.

(2) Qui, tempore Decii, in Capitolio ejusdem urbis, a Paganis occisus. Martyrol. 29 nov.

(3) Martyrol. Bedæ, 29 nov.

(4) Ipse vero Saturninus, martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis in urbem Tolosatium est directus. *Martyrol.* 29 nov.

(5) Saturninus et Dionysius, jubente sancto Clemente papa, urbis Romæ, partibus Galliarum, ut ad fidem christianam gentes instruerint, directi sunt.

(6) *Patrologie*, tom. CXXIV. col. 1116.

(7) Saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément, vers la fin du 1er siècle.

Enfin, cette question s'obscurcit encore par l'intervention d'une troisième tradition qui fait remonter l'apostolat de saint Saturnin au temps même des Apôtres.

Cette dernière a pour documents principaux :

La légende de saint Denis, que P. de Marca attribue à Fortunat, contemporain de Grégoire de Tours (1);

D'anciens actes de saint Saturnin, cités par Marca (2);

De vieux bréviaires de Limoges et de Clermont;

Les écrits d'Adam d'Auvergne, de Bernard Guidonis et de quelques autres écrivains du moyen-âge.

Mais, en pondérant avec impartialité ces trois traditions, on trouve :

1° Que les deux premières ont pour fondement unique Grégoire de Tours, qui s'est montré sur ce point en opposition avec lui-même;

2° Que la troisième s'appuie sur le sentiment d'un auteur contemporain de l'évêque de Tours;

3° Et qu'elle se rapproche beaucoup de la seconde, car saint Clément est monté sur le trône pontifical en 95, et il est par conséquent un disciple des Apôtres et un homme apostolique.

Ainsi, déjà nous pouvons dire quelle est la seule admissible; nous allons démontrer quelle est la seule vraie.

Reprenons le texte de Grégoire de Tours.

« Du temps de Dèce, sept personnages ordonnés évêques furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le raconte l'histoire du martyre de saint Saturnin, car elle dit : sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la ville de Toulouse com-

(1) Apostoli, electis viris Dei dispositione providenter honorem decreverunt episcopalem adjungere... Ex qua confessorum turba sanctum et venerandi meriti Saturninum urbs Tolosana promeruisse gaudet episcopum.

(2) Petri de Marca. *Dissertat. tres.* page 417.

mença à avoir saint Saturnin pour évêque; voici donc ceux qui furent envoyés : aux habitants de Tours, l'évêque Gatien; à ceux d'Arles, l'évêque Trophime; à Paris, l'évêque Denis; en Auvergne, l'évêque Austremoine, et à Limoges, l'évêque Martial. »

Ainsi, point d'équivoque possible : c'est dans l'histoire du martyre de saint Saturnin que Grégoire de Tours a trouvé les noms des sept évêques.

C'est l'aveu que font le P. Longueval et Tillemont, en disant, l'un (1) : « Grégoire de Tours place cette mission sous l'empire de Dèce, parce que saint Saturnin fonda le siége de Toulouse sous le consulat de cet empereur. »

Le second : « saint Grégoire de Tours voulant marquer le temps de leur mission, n'allègue que ce qui est dit dans les actes de saint Saturnin (2). »

Eh bien, nous en demandons pardon à ces auteurs, la légende de saint Saturnin ne parle en aucune manière des sept évêques. Elle dit simplement : « Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on le sait par une tradition fidèle, la ville de Toulouse eut saint Saturnin pour premier évêque. »

Cette erreur de l'évêque de Tours avait déjà frappé Dom Ruinart (3). Les actes de saint Saturnin, dit-il, donnent le temps de sa mission dans les Gaules; mais ils sont muets sur les évêques qui sont énumérés avec lui et dont l'arrivée dans les Gaules est reportée à d'autres temps par d'autres auteurs. Cependant, Grégoire, qui a pensé qu'ils étaient ar-

(1) *Hist. de l'Eglise Gall.* Tom 1.

(2) *Mémoires eccles.* Tom. 1.

(3) Acta S. Saturnini ejus in Gallias missionis tempus exhibent; sed nihil habent de cœteris hic recensitis, quorum in Gallias adventum alii aliis temporibus assignant. Gregorius tamen, qui eos putavit simul in Gallias accessisse, ex certa epocha quæ in actis sancti Saturnini habetur, cœterorum etiam tempora deduxit.

Ruinart, in Gregorii Turonens. *Histor. Franc.* Lib. 1. cap. 20.

rivés en même temps dans les Gaules, a déduit l'époque où ils vivaient de la date certaine fournie par les actes de saint Saturnin.

D'où provient donc cette inexactitude de l'historien des Francs?

A M. l'abbé Faillon appartient l'honneur d'en avoir découvert la source (1). Dans son livre sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine, ce savant a prouvé que saint Grégoire n'avait eu pour composer ce qu'il rapporte de la mission des sept évêques, que les actes de saint Saturnin et ceux de saint Ursin de Bourges; qu'il avait pris de ceux-ci le nom de ces évêques, de ceux-là la date de leur mission.

Après avoir expliqué comment il a retrouvé les actes de saint Ursin dans un manuscrit appartenant à l'église de St-Germain, il ajoute : « Voici ce que nous lisons dans ce monument précieux : Saint Ursin fut envoyé de Rome par les SS. Apôtres, avec plusieurs compagnons, qui sont : saint Denis de Paris, saint Saturnin de Toulouse, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Martial de Limoges, Austremoine d'Auvergne, et l'évêque saint Gatien. »

» Or, saint Grégoire, qui avait sous les yeux les actes de saint Ursin, y a puisé le dénombrement qu'il fait des sept évêques. Mais, sachant que saint Denis n'était venu à Paris que sous les successeurs des Apôtres, il a dû inférer de là que l'époque assignée par les actes de saint Ursin à cette mission, était fautive ; lisant ensuite dans les actes de saint Saturnin, que celui-ci avait souffert sous Dèce, il en a conclu que l'empire de ce prince était la véritable date de cette mission..... Ainsi, il a pris des actes de saint Ursin le dénombrement des sept évêques et de ceux de saint Saturnin, l'époque de leur mission. »

(1) Voyez *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine.* Tom. II, col. 370 sv.

M. l'abbé Faillon a allégué à l'appui de cette assertion des preuves plus directes encore. Notre première pensée était de les reproduire ici ; mais, outre que le cadre qui nous est tracé s'y oppose impérieusement, nous croyons rendre service au lecteur en l'engageant à les lire dans le travail de ce savant (1).

Enfin, il est un autre monument qui présente toute l'authenticité désirable ; ce monument est un manuscrit du xe siècle, copié lui-même sur un autre du vie ; il a appartenu autrefois à l'église d'Arles, et il se trouve aujourd'hui, sous le No 5537, à la bibliothèque impériale, où M. Faillon a eu le bonheur de le découvrir.

On y lit :

« Sous Claude, saint Pierre, apôtre, envoya quelques disciples dans les Gaules, pour prêcher aux nations la Foi de la Trinité. Ces disciples, à chacun desquels il désigna une ville, furent : Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Valère, et plusieurs autres qui leur furent adjoints par le bienheureux apôtre » (2).

(1) *Monuments inédits.* Tom. 11, col. 413, 414, SV.

(2) De septem viris a beato Petro apto in Galliis ad prædicandum missis, tempore Neronis.

Sub Claudio, S. Petrus, apostolus, quosdam discipulos misit in Gallias, ad prædicandam gentibus fidem Trinitatis ; quos discipulos singulis urbibus delegavit fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Martialis, Austremonius, Gatianus, Saturninus, Valerius et plures alii qui comites a beato apostolo illis destinati fuerant.

L'abbé FAILLON, loc. cit. col. 375. « Le manuscrit où cette pièce importante, dit ce savant, est consignée, appartenait autrefois à l'église d'Arles. C'est un recueil de tous les titres relatifs à la primatie de ce siège, fondée sur l'apostolat de saint Trophime, envoyé par saint Pierre. On y voit les lettres des souverains pontifes Zozime, saint Léon, Hilaire, Gelase, etc..... Ce manuscrit, peint au xe siècle, parait avoir été transcrit sur un autre plus ancien, et il est à remarquer que le monument dont il est question, s'y trouve placé entre les lettres

Certes, ce titre est irréfragable. Il reproduit tous les noms donnés par la légende de saint Ursin, plus celui de saint Valère ; et nous montrerons plus tard que non seulement saint Valère a été envoyé à Trèves avec ses compagnons, Materne et Euchère, mais encore que la tradition l'a honoré du nom de Disciple de Jésus-Christ.

Nous sommes donc convaincu, comme l'ont été les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates,* que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, a été envoyé dans les Gaules par les Apôtres.

§ X.

Saint Austremoine de Clermont. Saint Gatien de Tours.

Il semblerait naturel de conclure des textes qui précèdent, que saint Austremoine et saint Gatien sont arrivés, l'un à Clermont, l'autre à Tours, aux temps apostoliques ; mais ici encore on se trouve arrêté par Grégoire de Tours, qui revêt, pour ce cas particulier, une autorité spéciale.

Grégoire était originaire du pays des Arvernes. Il est devenu évêque de Tours. Il a du connaître intimement et l'histoire de l'Eglise des contrées qui l'ont vu naître et celle de l'église qu'il administrait.

du pape Pélage à Sapaudus, évêque d'Arles, et celles de saint Grégoire-le-Grand, à Virgile; et que ces dernières ont été ajoutées au manuscrit par une autre main. On peut donc penser, avec beaucoup de vraisemblance, que celles-ci ne se trouvaient pas dans le manuscrit plus ancien, et qu'ainsi, la pièce dont nous parlons, aura été insérée dans ce recueil avant la réception des lettres de saint Grégoire, c'est-à-dire vers la fin du VIe siècle, puisque Sapaudus mourut en 586.

Or, il dit de saint Austremoine, qu'il fut envoyé à Clermont, par les évêques de Rome, avec les autres mentionnés plus haut (1), c'est-à-dire sous le consulat de Dèce et de Gratus; et de saint Gatien, et qu'il fut désigné la première année de l'empire de Dèce par le pape du siège romain.

Malgré le vague de ces formules, Pierre de Marca, Noël Alexandre..... n'ont pas osé contredire cet historien sur ce point, attendu, disent-ils, que cet évêque avait sous les yeux les Dyptiques de son église et qu'il devait avoir recueilli les traditions de celle-ci.

Cependant, après la publication faite par M. l'abbé Faillon, de la légende de saint Ursin et du document de l'église d'Arles, on est plus que jamais dans le droit et dans le devoir d'examiner si cette opinion de l'évêque de Tours s'appuie sur un fondement bien solide.

Commençons par saint Gatien.

Grégoire de Tours a dit de saint Gatien, qu'il avait gouverné cinquante ans, et que, après sa mort, il y eut une vacance de trente-sept ans (2), jusqu'à Lidorius, qui fut évêque dès la première année du règne de Constantin (313), et qui fut le prédécesseur de saint Martin (3).

En d'autres termes, selon notre historien, il n'y aurait eu, entre saint Gatien et saint Martin, qu'un seul évêque, saint Lidorius.

(1) Ipse Stremonius à Romanis episcopis cum Gatiano beatissimo et reliquis quos memoravimus est directus. *De Glor. Confessor.* CXXX.

(2) In hac urbe sub tali conditione, ut ferunt, annos quinquaginta commoratus, obiit in pace, et sepultus est in ipsius vici cæmitario, quod erat christianorum ; et cessavit episcopatus triginta septem annis.

(3) Secundus, anno imperii Constantini primo, Letorius ordinatur episcopus .... Hujus tempore sanctus Martinus et Galliis prædicare exorsus est. GREG. TUR. *Hist. Franc.* Lib. v, cap. XXXI, pag. 527, éd Ruinart.

Mais ce fait est contredit par Sulpice Sévère, qui, dans son histoire de saint Martin, dit : Il y avait, non loin de la ville, un lieu proche du monastère, qu'une opinion erronée des hommes avait consacré comme ayant servi à la sépulture des martyrs. En effet, il s'y trouvait un autel qui avait été établi *par les évêques prédécesseurs de saint Martin.* (L'auteur fait ici allusion à un brigand enterré près d'un cimetière, que le peuple honorait par erreur comme un martyr, et dont saint Martin fit détruire l'autel). (1)

Ainsi, Grégoire se trouve en contradiction flagrante avec un auteur qui a vécu avant lui, et qui, par conséquent, a dû mieux reconnaître les évènements. D'un autre côté, si saint Gatien n'est venu que sous l'empire de Dèce (250), il s'est à peine écoulé un siècle entre sa mort et l'avènement de saint Martin à l'épiscopat (371); comment serait-il possible que dans un si court espace de temps la tradition se fut égarée au point de prendre pour un martyr un brigand supplicié dans le cours de ce siècle; comment les évêques, prédécesseurs de saint Martin, auraient-ils élevé un autel sur le tombeau de ce martyr? Aussi, le P. Longueval est-il forcé de faire cet aveu remarquable : « Ce » trait d'histoire peut servir à démontrer qu'on était alors » persuadé qu'il y avait eu des martyrs en ces cantons » avant la persécution de Dèce, et, par conséquent, qu'il y » avait eu des chrétiens à Tours avant l'arrivée de saint Ga- » tien. Car si l'on avait supposé que ce prétendu martyr » avait souffert depuis la mission de cet apôtre de la Tour- » raine, il eût été difficile qu'on s'y fût trompé » (2).

La conclusion logique de ces prémisses est que Grégoire

(1) Erat-haud longe ab oppido proximus monasterio locus, quem falsa hominum opinio, velut consepultis ibi martyribus sacraverat, nam et altare ibi a superioribus episcopis constitutum habebatur. *Vita B. Martini.*

(2) *Hist. de l'Eglise Gallicane.* Tom. 1, liv. II, an 371.

de Tours n'a rien su de positif sur les origines de son église.

En effet, il le dit lui-même : « Nous savons, *par ce que rapporte la tradition (fama ferente),* que saint Gatien a été le premier évêque de Tours » (1). Bien plus, on pourrait se servir de son texte même, pour prouver que les sept évêques sont venus dans les Gaules du temps des Apôtres.

En effet, après avoir parlé des sept évêques envoyés dans les Gaules, sous le consulat de Dèce, il écrit, dans le chapitre suivant, qu'un de leurs disciples (2) se rendit dans la ville de Bourges, pour prêcher le Seigneur Jésus-Christ, le salut de tous.

Ce disciple était saint Ursin, il le dit lui-même dans son livre de *la Gloire des Confesseurs,* et dans ce même livre, au même passage, il assure que saint Ursin a été envoyé par les Disciples des Apôtres (3). Donc, selon l'évêque de Tours, les sept évêques étaient les Disciples des Apôtres.

Il n'était pas mieux instruit en ce qui concerne le commencent de l'Eglise des Arvennes ; en effet, dans son livre *de Gloria Confessorum,* il se borne à dire que Stremonius fut envoyé, par les évêques de Rome, avec le bienheureux Gatien et les autres que nous avons cités (4).

Ces mots, par les évêques de Rome, n'indiquent rien de

(1) Gatianum etiam episcopum a Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum, primumque Turonicis pontificem datum, fama ferente, cognovimus.

(2) De horum vero discipulis quidam Biturigas civitatem aggressus, Salutare omnium, Christum Dominum populis nuntiavit. *Hist. Franc.*, lib. 1, cap. XXIX.

(3) Bituriga vero urbs primum a sancto Ursino, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Gallia destinatus est, verbum salutaris accepit. *De Gloria confessorum.* CLXXX.

(4) Ipse (Stremonius) a Romanis episcopis cum beatissimo Gatiano et reliquis quos memoravimus est directus. *De Glor. confess.* CXXX.

précis; ils nous apprennent seulement que saint Austremoine est venu dans les Gaules avec les six autres évêques. Donc, si l'on trouve une date certaine de la mission des compagnons de saint Austremoine, cette date s'applique à ce dernier.

On peut donc ajouter au monument de l'église d'Arles, cité plus haut, à la légende de saint Ursin, corrigée en ce qui concerne saint Denis, une foi d'autant plus grande que ces documents sont corroborés par la tradition locale.

Saint Priest, évêque de Clermont, qui mourut martyr l'an 674, écrivit la légende de saint Austremoine qui nous est parvenue, et cette monographie confirme encore tout ce que nous avons dit de saint Martial, de saint Trophime, de saint Paul, de saint Saturnin, et tout ce que nous soutenons de saint Gatien et de saint Austremoine (1).

« Après la glorieuse ascension de Notre Seigneur, le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, appelant à lui ses très-saints Disciples, les destina à la prédication, les fortifia de sa bénédiction et les honora de la consécration épiscopale. Voici les noms des hommes illustres auxquels il assigna des villes particulières. L'évêque Gatien fut envoyé à Tours; Trophime à Arles; Paul à Narbonne; Saturnin à Toulouse; Martial à Limoges. Parmi eux, l'illustre martyr

(1) Post gloriosam igitur Domini nostri ascensionem ..... beatissimus Petrus princeps Apostolorum ... advocans ipsos sanctissimos discipulos..... ad prædicandum destinavit et sua omniumque apostolorum benedictione roboravit, et Pontificali honore sublimavit. Quorum videlicet virorum illustrium, qui singulis urbibus erant delegandi, hæc fuere nomina : Turonem dirigitur Gatianus episcopus, Arelatem Trophimus, Narbonam Paulus, Tolosam Saturninus, Lemovicas Martialis. Arvernicam inter eos monarchiam Austremonius inclytus martyr post Deum suscepit regendam. Ex eisdem tantum Austremonius et Saturninus per martyrii palmam assecuti sunt æternæ felicitatis coronam. *Act. sancti Austremonii* (ex veteri mss. Ecclesiæ Lirin. Apud Labbe, *Nov. bibliotheca* mss. t. 11, p. 482.

Austremoine reçut, après Dieu, le gouvernement de l'Eglise d'Auvergne. »

Cette tradition se retrouve encore dans la légende de saint Genou, au xe siècle (1), et dans plusieurs écrits postérieurs, et elle a été adoptée par plusieurs critiques modernes d'une grande autorité, les Baronius, les Claude Chenu, les Dussaussoy, etc.

Il faut donc admettre comme certain, que saint Austremoine et saint Gatien ont été envoyés dans les Gaules en même temps que saint Martial, saint Trophime, saint Paul et saint Saturnin.

§ XI.

Saint Ursin de Bourges. Saint Julien du Mans.

L'ordre de la discussion nous conduit à parler de saint Valère, fondateur de l'église de Trèves et le dernier des sept évêques désignés par Grégoire de Tours. Mais, comme nous venons de citer la légende de saint Ursin, comme, d'un autre côté, il existe une grande affinité entre les Eglises de Trèves et de Reims, métropoles, celle-ci de la seconde Belgique, celle-là de la première, et que, par conséquent, il convient d'étudier la question de l'apostolat de saint Valère avec quelques détails, nous répondrons, avant tout, à l'objection suivante des éditeurs de Dom Marlot.

« Si les quatre églises de Marseille, d'Arles, de Vienne » et de Narbonne pouvaient lire dans les livres saints les » noms de leurs fondateurs, pourquoi d'autres n'auraient-» elles pas le même privilège?..... Ainsi,..... Nathanaël et

(1) Lelong, *Biblioth histor. de la France.* n° 2978, p. 150.

» Simon-le-Lépreux se feront baptiser pour devenir, l'un, » saint Ursin de Bourges, l'autre, saint Julien du Mans. »

Si l'on pouvait s'en rapporter entièrement à la légende dont nous avons invoqué l'autorité en ce qui concerne saint Saturnin et saint Gatien, nous regarderions comme démontré que saint Ursin est un Disciple des Apôtres ; mais, en la comparant avec d'autres monuments de même valeur, le doute naît dans l'esprit, et l'on sent la nécessité de modifier ce que les termes de cette légende ont de trop absolu.

Voici le commencement de cette légende :

« Le très-saint Ursin, l'un *des soixante-dix Disciples de* » *Jésus-Christ,* fut le premier évêque de la ville de Bourges. » Il avait été envoyé de Rome par les saints Apôtres, avec » le très-précieux sang du proto-martyr du Christ, Etienne, » pour répandre dans les Gaules les semences de l'Evan- » gile, en société de saint Denis de Paris, de saint Satur- » nin de Toulouse, de saint Trophime d'Arles, de saint » Paul de Narbonne,..... de saint Austremoine d'Auver- » gne, et de saint Gatien, évêque. » (1)

(1) Sanctissimus ergo ac de septuaginta domini Jesu Christi discipulis, Ursinus Biturigæ urbis primus fuit episcopus, qui a sanctis apostolis ab urbe Romæ cum..... comitibus qui sunt sanctus Dionysius Parisiacensis, sanctus Saturninus Tolosensis, Trophimus Arelatensis, Paulus Narbonensis..... Austremonius Arvernensis et sanctus Gatianus episcopus, Evangelii semina sparsurus Galliis directus fuisset, Biturigensium fines ingressus est. Hic namque Justus cum beato Ursino, ad urbem Biturigam properans, orientali in urbis plaga, miliario ab urbe nono, super alveum Utrionem feliciter migravit ad Christum. Denique ibidem a beato sepultus est Ursino.

(Il doit y avoir dans cette légende une lacune qui en rend le sens inintelligible : les mots *Hic namque Justus* doivent s'appliquer à un disciple de saint Ursin, comme le constate l'extrait suivant des leçons qui se récitaient à Bourges, le jour de l'office du saint).

Suscepta B. Clemens Ecclesiæ cura, sollicitus earum quæ sibi a beato Petro apostolo fuerant commendata, videlicet ut fides catholica

D'après ce texte, saint Ursin serait un Disciple de Jésus-Christ; mais il en est d'autres qui attribuent au contraire sa nomination aux Disciples des Apôtres.

Ainsi, Grégoire de Tours avance que notre Saint a été envoyé dans les Gaules par les Disciples des Apôtres (1).

La légende de saint Austremoine représente saint Ursin comme le disciple de l'un de ces disciples.

En effet, à la suite du passage que nous avons cité à la page 77, l'auteur de cette vie ajoute (2) :

« En conséquence, le très-glorieux Austremoine, compté par N. S. J. C. au nombre des soixante-douze Disciples, se rendit courageusement dans le pays des Arvernes, retenant seulement avec lui un petit nombre de Disciples et de compagnons que lui avait désigné saint Pierre, à savoir: Ursin, homme d'une vertu céleste, Mametus, qui avait aussi reçu l'Ordre lévitique. »

Florus, moine de St-Front (3), dit, dans ses additions au martyrologe de Bède, que saint Ursin avait été ordonné par les successeurs des Apôtres, et avait été destiné, par eux, à être le premier évêque de Bourges.

per orbis climata prædicatione fidelium propalaretur, misit in Gallias quam plurimos prædicatores disertos et constantes in fide, de quibus sanctus Ursinus cum uno tantum discipulo meritis *et nomine Justo* Bituricensium fines, spiritu sancto ducente, ingressus est.

(1) Bituriga vero urbs primum a sancto Ursino qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus, in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit. *De Glor. confess*, CLXXX.

(2) Gloriosissimus igitur Austremonius in numero septuaginta duorum discipulorum a domino Jesu Christo designatus... paucis tantum secum comitibus quos a beato Petro discipulos et socios accipere meruit, retentis, Necterium scilicet presbyterum. Ursinumque almificæ probitatis virum, Mametum quoque habentem Levitici ordinis officium, tellurem Arvernicam aggressus est intrepidus.

(3) V. id. novemb. Eodem die, Bituricas S. Ursicini confessoris, qui Romæ ordinatus a successoribus apostolorum, primus eidem urbi destinatur episcopus.

Saint Adon de Vienne, dit également que saint Ursin avait été ordonné par les Disciples des Apôtres (1), et il est d'accord sur ce point avec Usuard (2).

Toutes ces contradictions sont plus apparentes que réelles, et l'on peut facilement en faire jaillir la vérité.

Mais, avant tout, il faut rappeler une des traditions de l'église de Clermont :

« Dans le concile tenu à Limoges en 1031, l'archevêque de Bourges disait (3) que saint Martial était venu dans les Gaules avant saint Ursin et saint Austremoine, saint Denis et saint Saturnin, qui, toutefois, avaient pu voir les Apôtres; et les anciennes traditions de l'Auvergne enseignent, en effet, que saint Martial a passé à Clermont et y a prêché l'Evangile avant saint Austremoine (4).

On peut conclure, de là, que saint Martial était le chef de la mission; qu'avant de disséminer ses collaborateurs, il est venu lui-même circonscrire les terres qui devaient être fécondées par leur parole et y jeter les premiers germes de la Foi; qu'il a ensuite dirigé sur Clermont saint Austremoine; que ce dernier était accompagné de ses disciples, Ursin et Mammetus, et que, plus tard, sous le pontificat de saint Clément, il a envoyé Ursin à Bourges.

Ainsi se trouvent conciliés les textes des différentes légendes, et ce système ayant pour lui l'avantage de faire cadrer les temps et les lieux, d'être simple et rationnel, de

(1) V. id. novemb. Item eodem die, apud Bituricas, S. Ursicini, qui Romæ ordinatus a successoribus apostolorum, primus eidem urbi destinatur episcopus.

(2) V. id. novemb. Eodem die, civitate Bituricas, sancti Ursicini, confessoris, qui Romæ ordinatus a successoribus apostolorum, primus eidem urbi destinatus episcopus.

(3) Voyez à ce sujet l'abbé FAILLON. *Monuments inédits*, t. II, pag. 419, Sv.

(4) DU FRAISSE. *Origines des Eglises de France*, pag. 300.

réunir tous les caractères de la vraisemblance, doit être vrai. Un ancien n'a-t-il pas dit : Dans une si grande antiquité, il faut tenir pour vraies les choses vraisemblables?

Et qu'on veuille bien le remarquer, nous ne sommes pas le premier à émettre cette opinion, car, dans ce même concile de 1031, tenu principalement pour régler la question de l'apostolat de saint Martial, le débat s'engagea subsidiairement sur saint Ursin. Il fut établi alors que, jusqu'à cette époque, les églises d'Aquitaine avaient admis que cet évêque était un disciple du Seigneur. Mais, en même temps, les Pères du concile déclarèrent en principe que le fait d'avoir vu Jésus-Christ, d'avoir assisté à quelques actes de sa vie, n'était pas suffisant pour conférer le titre de disciple; et tandis qu'ils conféraient d'un commun accord le titre d'apôtre à saint Martial, ils décidaient qu'à l'avenir, la fête de saint Ursin serait célébrée sous le rit des confesseurs.

Les leçons du nouvel office furent modifiées en ce sens, et l'on y inscrivit que saint Ursin n'était venu à Bourges qu'après la mort de saint Pierre, et y avait été envoyé par saint Clément.

Le promoteur de tous ces changements était l'archevêque de Bourges lui-même.

Nous ne dirons qu'un mot sur saint Julien. L'église du Mans a reconnu officiellement, en 1855, qu'il avait été envoyé dans les Gaules par saint Clément. Les preuves en ont été administrées par M. Lottin, chanoine du Mans, dans les *Ecclesiæ Cenomanensis officia propria* (1). Ce savant démontre que les actes de saint Julien remontent au ve ou au vi^e^ siècle. Il existe, en outre, à la bibliothèque du Mans, une vie antérieure à 840, qui fait re-

(1) Appendix 11, pag 52, 53.

monter à saint Clément la mission de saint Julien; c'est celle dont Ménard s'est servi pour établir la mission apostolique de saint Denis de Paris.

§ XI.

Eglise de Trèves.

Vers 864, Hincmar, archevêque de Reims, écrivait au pape Nicolas Ier (1) : « Il a toujours existé entre l'église de » Reims et celle de Trèves cette distinction, ainsi que nous » l'apprennent les monuments ecclésiastiques et les an- » ciennes coutumes, que la préséance entre les deux évê- » ques serait réglée, non pas par la dignité du lieu, mais par » l'ancienneté, c'est-à-dire que celui-là aurait la préséance » qui aurait été ordonné le premier. »

Ce prélat répétait encore cette idée dans le discours qu'il adressa au peuple de Metz, en 869, à l'occasion du couronnement de Charles-le-Chauve (2) : Dans la Belgique, les » Eglises de Reims et de Trèves, et celles qui relèvent d'elles,

(1) Inter Remensem et Trevirensem Ecclesiam hæc semper distinctio fuit, sicut in ecclesiasticis monumentis invenimus et vetustissimam consuetudinem semper obtinuisse comperimus ut iisdem Episcopus non loci sed ordinis dignitate prior, secundum sacras regulas haberetur, qui foret in qualibet istarum Ecclesiarum metropoli antea ordinatus.

(2) Remensis et Trevirensis Ecclesiæ in hac Belgica, cum sibi commissis ecclesiis, sorores et comprovinciales habentur; sicut auctoritas ecclesiastica et antiqua demonstrat consuetudo. Ac per hoc unanimi consensu et synodalia judicia exercere et quæ a sanctis patribus instituta sunt debent concorditer custodire, hac privilegii conditione servata, ut qui prior de Remensi et Trevirensi Episcopo fuerit ordinatus, prior etiam habeatur.

» sont considérées comme sœurs et co-provinciales, comme » le démontrent l'autorité ecclésiastique et les plus ancien- » nes coutumes. Et, par ce fait, elles doivent exercer simul- » tanément la justice synodale et faire observer, d'un com- » mun accord, les décisions des saints Pères, à la condition » que celui des évêques de Trèves ou de Reims qui aura été » ordonné le premier, aura la préséance. »

A une époque encore plus reculée, saint Remi, dans son testament, appelait l'Eglise de Reims la sœur de l'Eglise de Trèves (1).

Ces textes démontrent qu'au moyen-âge il était reconnu que les Eglises de Trèves et de Reims étaient sœurs, c'est-à-dire qu'elles avaient une même origine; qu'elles remontaient à la même époque, et c'est ce que confirme Boucher dans son *Belgium Romanum* (2), liv. 5, p. 153 : « Ainsi que » le démontre l'opinion d'Hincmar, à l'époque où saint Pierre » envoyait à Trèves saint Euchère et ses compagnons, il » envoyait aussi saint Sixte à Reims, de telle sorte que ces » deux sièges, nés ensemble, ont crû ensemble. »

Ainsi, démontrer que l'Eglise de Trèves a été fondée par les Apôtres ou par leurs Disciples, c'est évidemment donner à l'Eglise de Reims une antiquité égale.

Recherchons donc les auteurs qui, dans le cours des siècles, ont parlé des fondateurs de l'Eglise de Trèves, c'est-à-dire des saints Euchère, Valère et Materne, et voyons si la tradition concorde avec les titres que nous possédons.

Le dix-huitième siècle nous est peu favorable.

(1) Et deinde ecclesia Remensis præfata, adjuncta sibi sorore ecclesia scilicet Trevirensi, iterum conveniatur.....

(2) Prorsus ut hujus Hincmarii sententia, S. Petrus quoque tempore Eucharium cum sociis Treviros immisit, eodem Rhemos Sixtum destinarit; simulque natæ hæ sedes simul auctæ sint; nec minus in sacris quam prophanis, utra alteram præverterit dubitari possit.

De Launoy (1) s'est efforcé de saper les fondements de cette Eglise, en contestant l'envoi par les Apôtres de ses trois premiers évêques, saint Euchère, saint Valère et saint Materne, et malgré d'énergiques protestations, la cohorte des novateurs s'est ruée sur les pas du maître.

Ce fut Tillemont qui proclama le premier les nouvelles doctrines (2).

« Nous avons, dit-il, une grande histoire de lui (Euchère), de saint Valère et de saint Materne, qui en fait les compagnons de sa mission et ses successeurs dans l'épiscopat. Mais il est vrai aussi que les faits qu'elle rapporte sont si peu vraisemblables, si fabuleux et si contraires à ce que les bons auteurs nous apprennent des progrès de la Foi en France, qu'il est impossible d'y avoir aucun égard. Elle est d'un Gotsker (Golscher), moine de Trèves, ce qui ne prouve ni son antiquité, ni sa vérité. »

Et plus loin, il ajoute encore (3) :

« Quoique Baronius dise que tout le monde tombe d'accord qu'il a été disciple de saint Pierre, il est fort permis, selon Baronius même, de ne pas s'arrêter à un bruit commun, dont on ne trouve aucun fondement légitime et assuré.

Les auteurs du *Gallia Christiana* ont émis une opinion analogue (4).

Après Tillemont, l'auteur de l'*Alsatia illustrata,* Schœpflin, rejeta absolument l'existence de nos trois apôtres, et prétendit que l'Alsace n'avait pas possédé d'évêques avant le sixième siècle.

(1) *De Sulpitii Severi sententia, ratione orig. Christianorum in Gall.* cap. XXIX, p. 121.

(2) *Mémoires ecclésiastiques.* tom. IV, p. 207.

(3) Tome VI, p. 300, n° 16.

(4) Tome III, p 809.

L'abbé Grandidier (1), mort en 1787, a publié sur l'apostolat de saint Materne une dissertation qui se trouve en tête du premier volume de son *Histoire des princes-évêques de Strasbourg*. Voici ses conclusions :

« ..... Rien ne nous empêche de reconnaître pour le premier évêque de l'Alsace, et tout nous porte à l'admettre, le Materne, évêque de Cologne, qui fut commis par l'Empereur Constantin, avec Rétice, évêque d'Autun, et Martin, évêque d'Arles, pour juger, conjointement avec le pape Milchiade, la cause des Donatistes. Pour accorder les temps et les sièges, on peut dire que saint Materne fut d'abord élu évêque de Trèves, vers le commencement du IVe siècle, après la mort d'Euchère et de Valère ; qu'il se démit ensuite de cet évêché vers 311....., et qu'il alla fonder les deux églises de Cologne et de Tongres. »

En s'exprimant ainsi, Grandidier rompait avec la tradition et croyait devoir faire « un sacrifice à la philosophie qui méprise les traditions erronées, à la Foi qui les condamne, à la critique qui les anéantit. » (2)

Cette tradition est cependant bien établie ; elle est constante et n'a jamais varié.

Les historiens l'ont consignée dans leurs écrits ; elle est enregistrée dans les bulles des papes, et en remontant le cours des siècles, on la trouve disséminée dans toutes les légendes, dans tous les manuscrits.

Voyons d'abord les historiens.

Louis Laguille (3), qui écrivit au XVIIe siècle une histoire

(1) Voyez notre traduction de l'*Alsatia illustrata*, t. II, p. 286.

(2) A l'époque ou Grandidier écrivait, l'opinion gallicane dominait dans l'église de Strasbourg. Ce savant composait un nouveau bréviaire, et Schœpflin, auteur protestant, était chargé de rédiger le catalogue des évêques alsaciens. Grandidier était archiviste de l'évêché qui avait alors pour chef le prince Louis de Rohan.

(3) *Hist. d'Alsace*, tome 1.

d'Alsace très-estimée, l'avait adoptée avec empressement, et il avait suivi en cela l'exemple de Wimpheling (1), de Guilliman (2), d'Hertzog (3), de Zeiler (4), de Jodocus Coccius (5), du père Bertholet (6).

Beatus Rhenanus, *Rer German*, lib. II, page 159, qui, dit Schœpflin, « apporta le premier, en Alsace, un goût pur et une critique éclairée » et qui demeurait à Schlestadt, s'exprime ainsi : « Je ne pense pas qu'elle soit sans fondement, cette tradition qui nous représente Materne comme l'apôtre envoyé par saint Pierre, pour prêcher la Foi dans nos contrées. »

Au XIVe siècle, Jacques de Kœnigshoven avait émis la même opinion (7)

Au XIIIe siècle, elle avait pour adhérent Albert de Stade (8), Albéric des Trois-Fontaines (9).

Au XIIe siècle, on trouve Pierre de Clugny (10), Godefroy de Viterbe (11), Anselme de Liège, Othon de Frisingue (12), la chronique d'Ebersmunster (13).....

(1) *Catal. Episcop. Argent.* pag. 3 et 4.

(2) *De Episcop. Argent.* pag 41 et 59.

(3) *Edelsass Chronic.*, liv. XIII, chap. XVII, page 16.

(4) *Topog. Alsat.*, page 14.

(5) *Panegyrici ad Leopoldum Austriacum* lib. III. c. 11, p. 150.

(6) *Histoire du Duché de Luxembourg*, liv. 1er. p. 113 et 305.

(7) *Jacobi Kœnigshovii Chronicon à Schiltero editum*, cap. V, § 15; page 269.

(8) *Alberti Stadensis Chronicon* apud Schilter, *inter scriptores Rer. German.* page 156.

(9) *Alberici chronicon*, apud Vossium, *inter scriptores latinos*, libr II, cap. XLVI, page 381.

(10) *Petri Cluniacensis epistolarum*, lib. I, epist. III. *Contra Petro-Brusianos.*

(11) *Godefroy Viterbe. chron.*, part. XIV, in Pistorii *Scriptor. rer. Germ.*, tome III, page 343.

(12) *Otton de Frisingue, chron.*, lib. III. cap. XV. apud Urstisium *Script. Rer. Germ.*, page 62.

(13) *Chronicon Novientense*, preuves justificatives.

Au XIe siècle, Hugues de Flavigny écrit dans la chronique de Verdun : Eligens Petrus viros in fide probatos..... Treviris et Coloniæ SS. misit Eucharium, Valerium atque Maternum.

Au Xe siècle, ce sont Hériger, abbé de Lobes, et Notger, évêque de Liège (1).

Notre Flodoard lui-même consacre cette tradition :

Quorum profecti competunt in Gallias.....
Paulusque, Martialis et Valerius (2).

Rome elle-même a sanctionné plusieurs fois cette tradition par la bouche de ses pontifes.

En 973, le pape Benoit XI dit, dans une bulle qu'il donne à Théodoric, archevêque de Trèves (3) :

« Les récits qui nous ont été faits, et nos propres lec-
» tures, nous ont appris que le bienheureux apôtre saint
» Pierre envoya dans cette partie de la Gaule, les saints
» apôtres Euchère, Valère et Materne, et plusieurs autres
» missionnaires. »

Benoit VII, en 975, c'est-à-dire presqu'immédiatement après son intronisation (4) écrit : « Comme nous savons que

(1) Herigeri, abbatis Lobiensis *Gesta Pontificum Tungrensium*, cap. VI. VII, seq. *apud Joannem Chapeauville, inter auctores episcoporum et rerum Leodensium*, tome I, page 9.

(2) *Patrolog* , tom. CXXXI. col. 609.

(3) Sicut etiam pridem audiendo immo et legendo, compertum habuimus eamdem ipsam præ cæteris Galliarum Ecclesiis Christianæ religionis exordium, catholicæque fidei prima rudimenta percepisse, per sanctissimorum virorum Eucharii, Valerii et Materni, et cæterorum Evangelicam doctrinam quos tempore suo prædictus beatissimus Petrus Apostolus ordinavit et instruxit, nec non illuc ad prædicandum direxit, Mansi. *Concil.* XIX. 45.

(4) Quando ejusdem Ecclesiæ Trevirensis Archipræsulem, C. Eucharium videlicet à B. Petro apostolorum principe novimus ordinatum.....

» saint Euchère a été nommé archevêque de l'église de » Trèves, par saint Pierre, prince des Apôtres. »

Saint Léon IX, qui était Alsacien, qui a été évêque de Toul, qui a consacré à Reims l'église de St-Remi, et qui, par conséquent, connaissait bien l'histoire de ce pays, saint Léon écrit en 1049 (1) :

« Et pour ce fait, que dans l'origine de la religion votre » église de Trèves a reçu, la première dans ces contrées, » les éléments de la Foi..... »

Au XIIIe siècle, Innonent III disait (2) : Le pontife Romain ne se sert pas de bâton pastoral, par la raison que l'apôtre saint Pierre envoya son bâton à Euchère, premier évêque de Trèves, qu'il avait destiné, avec Valère et Materne, à prêcher l'évangile à la nation Teutonique.

Aux textes de l'histoire, aux décisions de la cour de Rome, joignons les martyrologes et les légendes.

Le nom de saint Valère, l'un des compagnons de saint Materne, est écrit dans le plus grand nombre des martyrologes, même des plus anciens. Les manuscrits de saint Jérôme, de Raban-Maur, ceux de saint Maximin, portent : Treviris, depositio Valerii episcopi. Usuard, Bède, Adon, Notker, le martyrologe romain et divers manuscrits : Eodem die, (IV kal. febr.), Treviris, depositio B. Valerii episcopi, discipuli S. Petri apostoli.

Le martyrologe germanique, et le premier centenaire de

(1) Pro eo quod in exordio religionis, vestra Trevirensis Ecclesia prima, illis in partibus, fidei rudimenta percepisset.

(2) Romanus autem pontifex pastorali virga non utitur pro eo quod beatus Petrus apostolus baculum suum misit Euchario, primo episcopo Treverorum, quem una cum Valerio et Materno ad prædicandum Evangelium genti Theutonicæ destinavit... *Mysterior. Missæ.* Liv. I, CXLII, édit. Colog. 1575, p. CLXV.

Wilhelm Eysengrein, le représentent aussi comme un des soixante-douze Disciples de Jésus-Christ, c'est ce qu'Albert de Stade et plusieurs autres ont dit aussi de saint Euchère.

Le martyrologe manuscrit de sainte Gudule, à Bruxelles, porte : Treviris depositio B. Valerie Episcopi, discipuli S. Petri Apostoli, qui cum BB. Eucharo et Materno, Trevirum veniens, post obitum Eucharii ibidem per annos quindecim episcopatus fungebat honore; cujus prædicationis tanta fuit instantia ut, eo adhuc vivente, per Galliam et Germaniam Christiani paganos numero simul et religione superarent.

Les actes des SS. Euchère, Valère et Materne ont été écrits par Goldscher, moine au couvent de St-Mathias, de Trèves, et, comme il le déclare, d'après la relation très-certaine des anciens.

Les premiers Bollandistes, tout en reconnaissant la haute antiquité de ces manuscrits, avouent ne pas savoir à quelle époque vivait ce Goldscher. — Mais, ajoutent-ils : il devait être très-ancien, puisque Hériger, abbé de Lobbes, qui succéda en 990 à Foulques, et qui mourut en 1007, a tiré des écrits de ce moine plusieurs passages de son livre *de Gestis Episcoporum Tungrensium*. Mais si l'on admet avec eux, comme cela est juste, l'antiquité de Goldscher, on peut dire avec certitude qu'il a existé au ve siècle. En effet, dans un épilogue placé à la fin de son travail, il parle d'un incendie qui a dévoré la ville de Trèves, et il dit qu'il a trouvé ça et là, dans les cendres, des fragments des actes de ces apotres, et qu'il les a réunis en corps d'ouvrage pour l'utilité des lecteurs tant présents que futurs.

Or, la ville de Trèves a été ruinée deux fois, du ve au xe siècle ; d'abord en 451, ainsi que nous l'apprend Brower (1), et ensuite en 882 (2), comme le dit Reginon.

(1) *In annalis Trevirensibus*, ad ann. CCCCLI, n° 48.
(2) *Chronicon Reginonis*, ad ann. DCCCLXXXII.

Tout porte évidemment à croire qu'il s'agit ici de la première de ces deux époques.

Mais, quand même on prétendrait, avec le P. Oudin (1), que Goldscher est postérieur à Hériger, ce qui est contre l'évidence, puisqu'il suffit de comparer les écrits de ce chroniqueur à ceux de Goldscher, pour reconnaître l'antériorité de celui-ci, il resterait toujours ce fait, que notre agiographe s'est inspiré d'anciens écrits d'une authenticité incontestable, puisqu'il le déclare lui-même.

Un texte que nous avons déjà cité et qui a été écrit entre le ve et le vi^e^ siècle, vient à l'appui de cette tradition, car il porte (2) :

Sous l'empire de Claude, l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules, pour prêcher la Foi de la Trinité aux Gentils, quelques Disciples auxquels il assigna des villes particulières : ce furent Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin et *Valère*, enfin, plusieurs autres que le bienheureux Apôtre leur avait destinés pour compagnons.

Ainsi, l'Eglise de Trèves établit son origine apostolique par une série de preuves qui ne s'interrompent jamais; plus heureuse que la plupart des Eglises de France, elle nous donne encore le catalogue de ses premiers évêques.

Aussi, Jean du Fraisse, chanoine de Clermont, qui a combattu l'antiquité des Eglises de France à cause du petit nombre de leurs évêques, et le P. Longueval, qui est hostile aux origines apostoliques de l'Eglise de Reims, sont-ils obligés de reconnaître que l'Eglise de Trèves remonte au temps des Disciples.

« Ce qu'on peut dire de certain en faveur de cette première Eglise de la Belgique, écrit Du Fraisse (3), c'est que,

(1) *In Commentario de Scriptor. Eccles.*, tom. II, p. 1135.

(2) Voyez page 72.

(3) *L'Origine des Eglises de France*, 1688, page 51.

par le grand nombre des prélats qui l'ont gouvernée depuis son premier apôtre jusqu'à saint Agrèce, qui se trouve avoir assisté au premier concile d'Arles, l'an 314, et qui est le 26e dans la table de ses évêques, il est probable que c'est saint Pierre qui y a planté la Foi par le ministère de saint Euchère. »

Les anciens Bollandistes avaient nié que saint Materne eût existé au premier siècle et qu'il y eût des évêques intermédiaires entre lui et saint Agritius. Les continuateurs de leur œuvre, éclairés par les travaux des historiens ecclésiastiques du XIXe siècle, sont aujourd'hui d'un sentiment entièrement opposé, et reconnaissent que saint Materne, saint Euchère et saint Valère sont bien les Disciples du Prince des Apôtres.

On peut en avoir la preuve dans les commentaires qui précèdent la vie de saint Florentinus ou Florentus, évêque de Trèves vers le IIIe siècle, et qui est insérée au tome VIII d'octobre, page 16.

§ XII.

Saint Clément de Metz.

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, la tradition constante de l'Eglise de Metz avait fait remonter à saint Pierre même la mission de saint Clément. A cette époque, les travaux de quelques critiques ébranlèrent la croyance générale, et l'on se demanda s'il ne serait pas plus vrai d'assigner le troisième siècle pour date de la fondation de cette Eglise.

Après tout ce que nous avons déjà dit, on reconnaîtra facilement Launoy et ses disciples dans les fauteurs de cette doctrine nouvelle.

Le principal des arguments invoqués était celui-ci (1) :

Le document le plus ancien que l'on connaisse de l'apostolat de saint Clément est l'histoire des évêques de Metz, écrite au VIIIe siècle, par Paul Warnefride, plus connu sous le nom de Paul Diacre. La date de cet écrit est relativement récente et ne saurait faire foi pour une antiquité aussi reculée.

(1) Il est un autre argument qui montrera quelle était la bonne foi et l'érudition de De Launoy.

Paul Diacre raconte que saint Clément ayant voulu délivrer le pays Messin d'une multitude de serpens qui l'avaient envahi, s'en alla au lieu où ils étaient, et que là, enroulant dans son étole le plus grand de ces animaux, il le traîna ainsi lié jusqu'à la rivière de Seille. Launoy, à ce passage, s'écrie : *Tum quibus auctoribus docebit Stolam Apostolorum temporibus privatum fuisse sacerdotum ornamentum ?*

Par quels auteurs Paul Diacre montrera-t-il que l'Etole était un ornement particulier des prêtres au temps des Apôtres ?

Dom Bondonnet, bénédictin de saint Vincent du Mans, a répondu ainsi à cette question : « Dites moy vn peu ie vous prie, Monsieur le Docteur, si vous entendez qu'en la description de ce miracle, il ayt eu esgard aux formes qui estoient pratiquées au temps qu'il a esté fait ou bien à celuy auquel Paul escriuoit. Si c'est ce dernier, vous ne voulez pas à mon auis nier qu'au huictiesme siècle l'Estole ne fust vn ornement particulier des Prestres..... Mai si c'est le premier, vous ne pouuez pas ignorer que le mot de *Stola*, proprement, signifie vne robbe ou vestement plustost qu'vne Estole sacerdotale comme elle est faite en ce temps, et que l'Escriture nous parle de robbes de ioye, de gloire ou de dueil sous ces mots : *Stola iucunditatis, Stolam gloriæ induit eum. Exui te Hierusalem Stola luctus.* Penseriez vous que l'enfant prodigue qui s'en reuint tout nud a son père eust esté bien content quand pour cacher sa nudité, on luy apporta une Estole. *cito proferte stolam primam*, si elle ne luy eust couuert que le col, et de là eust passé par dessus l'estomach en forme de croix bourguignogne, pour luy aller battre les cuisses de la largeur de quatre doigts ? Vous devez encore sçauoir que quand les Apostres vouloient célébrer la Liturgie, ils se paroient de quelque sorte de vestement sacré qui ne leur seruoit qu'en cette occasion . .. Cela estant ainsi,

Il est assez singulier, faisons-le remarquer en passant, que les critiques à qui nous répondons, ne se soient servi de cet argument que contre les auteurs ecclésiastiques et que jamais il ne leur soit venu à l'esprit de l'employer contre Plutarque, Tite-Live et tant d'autres auteurs dont ils ont accepté sans murmure l'autorité, quelque prodigieux, quelque anciens que fussent les faits racontés par eux.

Toutefois, on leur pardonnerait encore cet esprit d'exclusion, s'ils avaient eu soin de le déguiser sous les apparences de l'équité et de l'impartialité historique. Malheureusement pour eux, on voit trop percer à travers les trous de leur manteau le zèle outré du sectateur, la haine que leur inspirent les traditions romaines, pour que l'on ne se sente pas aussitôt saisi d'une méfiance instinctive qui pousse a remonter aux sources, à les comparer entre elles et à rapprocher du caractère des détracteurs le caractère de ceux qui y ont puisé.

Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, secrétaire d'Etat de Didier, roi des Lombards, fut, après la chute de ce prince, accueilli par Charlemagne, qui, appréciant son mérite, le plaça quelque temps à Metz pour y fonder une école. C'est là que Paul, à la prière de l'évêque saint Angelrame, rédigea son histoire des chefs de cette Eglise.

La lecture attentive de cet ouvrage, écrit avec une sûreté de critique que l'on rencontre bien rarement à cette époque, démontre que Paul Diacre avait à la fois sous les yeux les dyptiques de l'Eglise de Metz et des documents anciens, qu'il désigne dans son livre sous le nom de *Relatio prisca, relatio antiqua,* et qu'il s'est entouré de ce que

qu'elle absurdité y a t'il que saint Clement ayt pris son Estole, c'est à dire son habillement dont il se seruoit à sacrifier, qu'il en ayt serré la gorge à ce monstre, et qu'auec il l'ayt traisné jusqu'à la rivière? » Bondonnet, *Refutation des trois Dissertations de M. Iean de Launoy*. Page 253.

l'histoire générale de l'Eglise pouvait lui fournir, pour compléter l'histoire particulière qu'il avait à traiter.

Il a eu soin, en terminant son travail, d'y annexer un catalogue des évêques, qui indique la durée de leur prélature.

Le contenu de ce catalogue a été vivement attaqué par l'école de De Launoy, mais il est facile d'en établir l'exactitude.

La série des premiers évêques de Metz n'a jamais été et ne pouvait pas être sérieusement mise en doute. Les chefs que cette Eglise a vu présider à ses destinées pendant les premiers siècles, sont pour la plupart inscrits comme saints dans les fastes de la catholicité. Leurs tombes ont été vénérées et leurs reliques honorées jusqu'à la fin du dernier siècle; il a donc fallu nécessairement accepter l'évidence et s'incliner devant la vérité.

Mais, en revanche, on a contesté la durée assignée à l'épiscopat de chacun de ces prélats, en prétendant que la longévité qu'on leur prête était anormale; on a essayé de resserrer les anneaux de la chaîne qu'ils forment et de la rendre plus courte, pour en rattacher l'extrémité au IIIe siècle.

Nous pourrions faire remarquer que, de nos jours même, l'épiscopat français présente des exemples remarquables de longévité, et que cette longévité devait être plus grande au premiers siècles de l'Eglise, car alors, les évêques étaient souvent mûrs pour l'apostolat dans la fleur de l'âge et appelés de très-bonne heure à la direction de leur troupeau. Notre grand saint Remi n'a-t-il pas été élu à l'âge de 22 ans!

D'ailleurs, les catalogues de l'Eglise de Metz présentent 24 Evêques, de l'an 47 de Jésus-Christ à l'an 550, où siégeait saint Villicus, et dans les cinq siècles suivants, c'est-à-dire de saint Villicus à Adalberon III, elle n'en compte que vingt-cinq.

Or, si l'on tient compte des vacances qui ont dû se produire assez fréquemment dans les premiers siècles, on voit que cette durée n'a rien d'exagéré.

Nous pensons donc que ces catalogues sont irréprochables; que la durée du gouvernement de chaque évêque y est indiquée d'une manière assez satisfaisante, et qu'en s'appuyant de l'autorité de Paul Diacre, ils servent à prouver, d'une manière irréfragable, l'existence de l'Eglise de Metz au premier siècle de l'ère chrétienne.

D'ailleurs, ce que nous avons dit dans un autre passage de ce travail, sur la direction donnée par saint Pierre et par ses successeurs, saint Clément et saint Anaclet, aux missionnaires qu'ils envoyaient chez les Gentils pour prêcher l'évangile, s'applique d'une manière particulière à l'Eglise de Metz. Divodurum, capitale des Médiomatriciens, était une des villes les plus importantes de la Gaule Belgique. La cité elle-même était alliée (Socia) du peuple Romain; elle servit plusieurs fois de quartier-général aux légions. Des voies publiques y convergeaient de divers points, et, dès les premiers siècles, sous l'influence de ses nouveaux maîtres, elle se couvrit de magnifiques monuments dont l'existence nous est encore révélée par leurs imposants débris. Comment saint Pierre et ses successeurs auraient-ils négligé un point aussi important?

Il est encore un ordre de faits qui prouve que la Foi y fut établie dès l'origine du Christianisme.

Nous avons montré saint Crescent de Vienne, saint Valère, saint Euchère et saint Materne, remontant le cours du Rhône, de la Saône et du Doubs, et redescendant le Rhin pour évangéliser l'Est et le Nord-Est de la Gaule. Or, les Médiomatriciens, pendant la période celtique, étaient bornés au midi par les Séquanais, au nord par les Trévires, à l'est par le Rhin, à l'ouest par la Meuse, dont les Rémois et les Lingons habitaient la rive opposée.

Toute l'Alsace inférieure, qui commence à Schlestadt,

était donc occupée par les Médiomatriciens (1). En effet, les anciens monuments démontrent que sur les bords du Rhin, il n'habita aucun autre peuple entre les Séquanais et les Trévires, jusqu'à ce que l'invasion des Némètes et des Vangions, peuplades Germaines, eût refoulé les Médiomatriciens au-delà des Vosges.

Mais la tradition représente saint Materne, saint Euchère et saint Valère comme les apôtres de l'Alsace inférieure (2). Il y avait sur ce point une cité importante, *Elvetus* ou *Elcebus*, aujourd'hui le village d'Ell, où le souvenir de ces Thaumaturges s'est conservé d'une manière particulière. Ils ont donc évangélisé une partie de la cité médiomatricienne.

Dans ces circonstances, qui nous empêche de dire que saint Clément de Metz est parti avec eux, sous la direction de l'apôtre saint Paul, dont Crescent était le disciple, et que pendant que ses compagnons se dirigeaient sur Mayence, Trèves et Cologne, il traversait les solitudes des Vosges pour atteindre la capitale des Médiomatriciens ?

Et cette idée, nous ne sommes pas le premier à l'émettre ; car, au moyen-âge, à l'époque où la manie des étymologies était poussée jusqu'à l'absurde, jusqu'au ridicule, les savants du temps disaient que le nom de Médiomatricien provenait de ce que l'Eglise de Metz était la mère commune, *Media mater*, entre les peuples de Trèves, de Toul et de Verdun (3). Sans donner à ce fait plus d'impor-

(1) César, *Bell. Gall.*, lib. IV, cap. X, dit que le Rhin baigne les frontières des Helvétiens, des Séquanais, des Médiomatriciens et des Trévires.

Après les Helvétiens, Strabon place les Séquanais et les Médiomatriciens comme habitant les bords du Rhin. Voyez liv. IV, page 295.

(2) Voyez notre traduction de l'*Alsatia Illustrata*, tomes I, II, III, passim.

(3) Loc. cit. Tom. I, page 103, § 21.

tance qu'il n'en mérite, nous dirons que si l'on comparait entre elles les traditions des diverses Eglises, comme nous le faisons pour quelques-unes, on verrait surgir de l'ensemble de ces traditions, que la prédication de l'évangile dans les Gaules est semblable à un fleuve qui s'est creusé dès son origine un lit régulier, et dont les eaux ont acquis d'autant plus de volume que des artères plus nombreuses s'échappaient de son sein pour porter la vie dans les terres les plus infertiles.

Cette tradition a été adoptée par tout le moyen-âge.

Elle a été reproduite notamment par Hugues de Flavigny, dans sa chronique de Verdun (1), par Vincent de Beauvais (2), Pierre de Natalibus (3).

Elle a été sanctionnée par les martyrologes.

Pierre de Marca l'a adoptée avec empressement :

« Les habitants de Metz, dit-il, revendiqueront saint Clément, d'après les actes où Paul Diacre, écrivain dont l'autorité n'est pas à mépriser, a puisé son récit. » (4)

Longueval lui-même a été obligé de convenir que le catalogue des évêques de Metz est suffisant pour continuer la succession depuis le temps des Apôtres.

Enfin, de nos jours, un savant modeste, M. l'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire de Metz, a publié, dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, un travail remarquable sur

(1) Apostolus Petrus, eligens viros in fide probatos..... direxit urbi Metensium Sanctum Clementem, Romanæ reipublicæ patricium. Labbe, *Nova Bibliotheca*. Tome I, page 77.

(2) *Specul. Histor.*, lib. IX, cap. XLII.

(3) *Catalog. Sanct.* Tome X, cap. CXIII.

(4) Clementem à Petro apostolo missum sibi vindicabunt Metenses, ex actis unde narrationem suam hausit. Paulus Diaconus, mediœ ætatis, et non contemnendæ auctoritatis scriptor. *(Lettre à Henri de Valois.)*

l'apostolat de saint Clément au temps de saint Pierre, où sont solidement réfutées toutes les objections des novateurs. Nous ne saurions trop engager les personnes qui, pour être convaincues, ont besoin de preuves sérieuses, à lire cette savante dissertation.

§ XIV.

Eglise de Besançon. — Saint Lin.

En parlant de la mission de saint Crescent, nous avons dit qu'une tradition non interrompue attribuait à saint Lin la fondation de l'Eglise de Besançon. M. Jacquenet, ancien directeur et professeur de dogme au grand séminaire de Besançon, auteur d'une savante histoire de cette communauté, a bien voulu nous fournir la note suivante, où la vérité de cette assertion est démontrée :

« Au siècle dernier, saint Lin subit le sort des autres envoyés des Apôtres dans les Gaules. Marchant sur les traces des novateurs, qui faisaient dès-lors la révolution à leur manière, Dunod ouvrit son *Histoire de l'Eglise de Besançon* par une dissertation où il s'efforçait de ruiner l'ancienne tradition de cette église et d'y substituer l'opinion nouvelle. Il employa pour cela les moyens familiers à l'esprit de parti. Il fit appel aux progrès de la critique et de la science historique ; taxa d'ignorance quiconque se permettrait désormais de penser autrement que lui, et crut pouvoir se flatter d'avoir prouvé que les fondateurs de l'église de Besançon ne venaient pas de Rome, mais de l'Asie. Dunod avait publié son livre en 1750. Onze ans après, en 1761, parut, sous le nom du Cardinal de Choiseuil, le nouveau *Bréviaire de Besançon,* où l'on réduisait en pratique la

belle découverte de notre historien. On abaissait l'office de saint Lin du rit double au rit semi-double; on retranchait les leçons de deux nocturnes, et on supprimait de la légende du saint tout ce qui attestait sa mission apostolique. Pour compléter la manœuvre, on élevait le rit de l'office des saints Ferréol et Ferjeux; de patrons particuliers de la ville de Besançon, on en faisait les patrons du diocèse tout entier; et on n'épargnait rien, ni dans les légendes, ni dans les hymnes, ni dans la prose, ni même dans les collectes, pour persuader qu'ils étaient les premiers apôtres de l'église de Besançon. On n'y réussit que trop. L'esprit novateur, qui avait pour lui l'autorité à défaut de raisons, étouffa les protestations courageuses, qui ne manquèrent pas cependant; et une vérité que les anciens avaient conservée avec tant de soin, alla en s'obscurcissant de plus en plus, jusqu'à ce que l'orage de la révolution l'enveloppât de ses ténèbres.

» Elle y fut voilée quelque temps, mais elle ne devait pas y rester ensevelie. Le bonheur de la remettre en lumière était réservé à l'auteur de l'*Histoire du Séminaire de Besançon*. Dans la première livraison de cet ouvrage, publiée en 1854, on lit en effet que saint Lin fut envoyé à Besançon par saint Pierre, le prince des Apôtres, vers l'an 54 de l'ère chrétienne. Voici, en substance, quelques-unes des raisons qui ont engagé l'auteur à se séparer, sur ce point, des historiens ses compatriotes qui avaient écrit immédiatement avant lui, raisons qu'il développera, avec d'autres encore, dans une dissertation spéciale renvoyée à la fin de son ouvrage.

» On peut d'abord opposer au novateur Dunod toute la suite des historiens Franc-Comtois qui l'ont précédé. Pour commencer par un des auteurs les plus voisins de lui, Ferdinand Lampinet, conseiller au Parlement de Besançon, qui écrivait, dans les premières années du XVIIIe

siècle, sa *Bibliothèque Séquanoise,* précieux manuscrit de la bibliothèque de la ville de Besançon, se plaît à présenter l'opinion de l'apostolat de saint Lin comme constante de son temps. Avant lui, Girardot de Beauchemin, dans l'*Histoire de la guerre de dix ans;* Chifflet, dans le *Vesontio*, et les autres jusqu'à Gollut, l'auteur des *Mémoires historiques de la République Séquanoise*, qu'on pourrait appeler le *père* de l'histoire de la Franche-Comté, se font, de leurs temps, les témoins de cette opinion. Reprenant ensuite les anciens catalogues des Archevêques de Besançon, on remonte jusqu'au XIe siècle, jusqu'à l'Archevêque Hugues Ier, un des plus grands prélats qui aient occupé le siège de Besançon.

» La liturgie, dont on s'était fait une arme contre l'ancienne tradition, ne donne pas aux novateurs un démenti moins formel que l'histoire. Ainsi, l'office de saint Lin, tel qu'il se récitait à l'époque du changement imposé par le Cardinal de Choiseuil, et tel qu'il se voit encore dans le Bréviaire d'Antoine-Pierre de Grammont, était du rit double; et dans la légende du saint, qui formait les trois leçons du second Nocturne, on lisait ce passage remarquable : « *In ecclesia Bisuntina à primæva hactenusque continuata traditione, habetur Linum à Beato Petro Apostolorum Principe in Gallias missum, primum omnium Sequanis et maxime Vesontione Evangelium Jesu-Christi prædicasse, ibidemque aliquot homines ad veri Dei cultum convertisse.* » Voilà le témoignage que répétaient, chaque année, tous les prêtres du diocèse! Voilà comment s'entretenait vivante et se perpétuait la tradition, si honorable pour l'Eglise de Besançon, qui en faisait une fille de l'Eglise Romaine! On comprend le soin que mit à supprimer et à faire oublier de semblables paroles, une secte qui ne tenait plus au centre de l'unité catholique que par une inconséquence.

» Du reste, le bréviaire d'Antoine-Pierre de Grammont ne faisait que reproduire l'ancienne doctrine liturgique sur l'apostolat de saint Lin. En remontant les siècles, à

l'aide de ce nouveau fil de la tradition, on retrouve le fait de cet apostolat dans les plus anciens bréviaires imprimés, puis dans les bréviaires manuscrits, notamment dans un exemplaire très-ancien cité par Lampinet, et on arrive ainsi une seconde fois jusqu'au XIe siècle.

» Il est déjà incontestable que la tradition de l'apostolat de saint Lin remonte sans interruption au XIe siècle. Dunod lui-même est obligé d'en convenir. Il fixe à cette époque le changement de l'opinion primitive, qu'il dit être la sienne, et il ne craint pas de le rejeter sur l'archevêque Hugues Ier. Mais quelles preuves donne-t-il à l'appui d'une aussi grave assertion? Les principales, les plus fortes en apparence, sont un texte du *Rituel,* attribué à saint Prothade, et l'interprétation, à sa manière, d'un passage du concile de Verdun-sur-Saône, célébré dans les premières années du XIe siècle.

» Au jour de la fête des saints Ferréol et Ferjeux, le *Rituel,* appelé de saint Prothade, dit, il est vrai : ***Hi sunt per quos ad fidem venimus, per quos salutis viam cognovimus.*** Mais, outre que ce texte pourrait bien se concilier avec l'opinion favorable à l'apostolat de saint Lin, en recourant à la pensée de Tertullien : ***Semen est sanguis Martyrum,*** le *Rituel,* ou mieux le *Rubricaire* dont il s'agit, non seulement n'a aucun caractère d'authenticité, mais il porte même des marques visibles de supposition. Ainsi, par exemple, on suit dans ce *Rituel,* non pas l'ancien rit gallican, mais le rit romain, établi sous Charlemagne, et on y mentionne la mémoire de la consécration de l'autel de la cathédrale de saint Etienne par le pape Léon IX, en 1048. Il ne peut donc pas avoir pour auteur l'archevêque saint Prothade, qui occupait le siège de Besançon au commencement du VIIe siècle.

» La seconde preuve n'a pas plus de force. Les actes du concile tenu à Verdun-sur-Saône renferment le passage suivant : «*Burchardus, Lugdunensis Ecclesiæ Archiepiscopus,*

hoc pacis fœdus in Concilio Virdunensis constituit, Residentibus ejus Episcopis, scilicet Valterio Archiepiscopo Vesuntionensi, Elmuino Episcopo Eduensi, Lamberto Episcopo Lingonensi, Golseno Matiscensi, Gautfrido Cabilonensi, Hugone Præsule Antissiodorensi, Beraldo Suessionensi, » etc. Dunod, aidé de Du Cange, croit découvrir dans le mot *Residentibus,* une idée de sujétion, et suppose que l'Archevêque de Lyon, se prévalant peut-être de la mission des saints Ferréol et Ferjeux par saint Irénée, voulait exprimer par là sa suprématie sur le siège de Besançon. Pour s'y soustraire, Hugues Ier n'aurait rien imaginé de mieux que la fable de l'apostolat de saint Lin. Mais, sans parler de la violence faite au texte, c'est transformer en faussaire un saint et savant prélat, que le Bienheureux Pierre Damien et le Pape Léon IX honorèrent de leur amitié. C'est d'ailleurs outrager gratuitement sa mémoire. Hugues Ier possédait une bien meilleure sauvegarde de ses droits, s'ils eussent été menacés, dans le témoignage du pape saint Léon-le-Grand, qui, en rétablissant l'archevêque Célidoine, déposé contre le droit par Hilaire d'Arles, avait déclaré, en 444, que le siège de Besançon ne reconnaissait d'autre primat que le souverain Pontife.

» Nous pouvons donc continuer sans embarras notre marche ascendante. Partant du XIe siècle, nous remontons jusqu'aux temps apostoliques, non plus à l'aide de documents écrits, mais au moyen de documents archéologiques, dont l'autorité n'est ni moins forte, ni moins certaine. Pour en donner quelques exemples, nous pouvons citer entr'autres les quatre colonnes du Panthéon Bisontin, qui supportaient les quatre grands Dieux admis par nos ancêtres idolâtres, et dont l'une fut renversée par la parole foudroyante de saint Lin. Qu'il s'agisse là d'un miracle ou d'un symbole, il n'en est pas moins constant que le souvenir de la mission apostolique de saint Lin resta toujours unis, dans l'esprit des Franc-Comtois, à ces colonnes dont la cité reproduisit

l'image dans ses armes et dont J.-J. Chifflet a décrit les restes, comme témoin oculaire, dans le *Vesontio*. Un autre monument du même fait est le baptistère de saint Lin, élevé sur l'emplacement donné à cet envoyé de saint Pierre par Onasius, tribun militaire, qui l'accueillit à son arrivée à Besançon. Tant que subsista ce baptistère, il porta le nom de notre premier Apôtre. Lorsque, par suite du développement de l'Eglise de Besançon, on lui substitua les fonts baptismaux de l'église métropolitaine de saint Jean l'Evangéliste, on donna le nom de saint Lin à la chapelle qui les reçut, afin de conserver, par ce monument de la régénération spirituelle, la mémoire de la primauté de son apostolat.

» Voilà donc saint Lin réhabilité à son tour. Si la guerre aux premiers apôtres se fit en France, sur toute la ligne, au XVIIIe siècle, suivant l'expression de M. l'abbé Arbelot, l'un des vaillants soldats de la nouvelle croisade, ce sera la gloire du XIXe siècle d'avoir repoussé victorieusement cette agression sur tous les points. Grâce à des études plus consciencieuses, qui ont fait découvrir la vérité, et à une foi plus ferme, qui a inspiré le courage de la dire, il deviendra de plus en plus évident que saint Innocent Ier, élevé sur le siège pontifical, en 402, savait mieux les origines de l'Eglise que Launoy, Baillet et autres dénicheurs de saints du dernier siècle. On comprendra enfin le sens et la portée des paroles mémorables que ce saint pontife adressait, en 416, à l'évêque Décentius. « *Quis nesciat aut non advertat id quod a Principe Apostolorum Petro Romanæ Ecclesiæ traditum est, ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari; nec superinduci aut introduci aliquid quod aut auctoritatem non habeat aut aliunde accipere videatur exemplum: præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias et Hispanias, et Africam atque Siciliam, nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos Venerabilis Apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes.* »

§ XV.

Saint Mansuit, de Toul.

Saint Mansuetus est inscrit dans les plus anciens martyrologes connus, avec le titre de confesseur et de premier évêque de Toul.

Quelle est l'époque de sa mission?

Le bénédictin Adron, qui écrivit au milieu du xe siècle les actes de ce saint, affirme qu'il fut envoyé dans les Gaules par saint Pierre (1), avec saint Sixte de Reims, saint Sinice de Châlons, saint Clément, saint Félix et saint Céleste de Metz, et saint Materne de Trèves. Cet auteur avait sous les yeux une vie plus ancienne de Mansuetus, publiée plus tard par D. Materne et par D. Calmet, qui faisait aussi remonter au prince des Apôtres l'apostolat du premier évêque de Toul (2).

L'auteur des actes des saints Marianus et Murcheratus représente aussi saint Mansuit comme un disciple de saint Pierre, envoyé par lui en Lorraine (3).

(1) Qui videlicet beatissimus pastor..... perfectissimos quosque divini verbi præcones ordinavit; qui a se in Galliam dirigendi, Galliarum populos..... ad divini cultus sacramenta provocarent. Ex hujus itaque numero collegii beatum Maternum Treviricæ civitatis pontificem, Rhemorumque S. Sinicium, Mediomatricorum vero Clementem, Felicem atque Cœlestem, Memmium autem Catalaunensium fuisse non dubitamus. *(Acta SS. Septemb.)*.Tom. I, page 639.

(2) Tempore namque, quo B. Petri apostolorum principis prædicatione et apostolatu Romana fulgebat Ecclesia..... ad præfatam urbem (Tullum) Pontificali benedictione consecratus, velut lampas fulgida ad repellendas erroris tenebras directus est. (Id. pag. 636).

(3) Eodem tempore clementissimi Dei viventis prævidentia accedit, ut quidam eximiæ nobilitatis ac præstantis formæ juvenis..... nomine

On lit dans l'histoire de la fondation de l'église de St-Pierre, hors des murs, à Ratisbonne, que du temps de saint Pierre, un saint homme, du nom de Mansuetus (1), fut dirigé sur la Lorraine par le prince des Apôtres. Aventin consigne dans ses annales des Boïens ce même fait qu'on lit encore dans l'histoire ecclésiastique de l'Ecosse (2).

Ces autorités, et d'autres encore que nous, sommes obligé d'omettre, ont paru suffisantes à Baronius, pour ranger saint Mansuetus parmi les disciples de saint Pierre.

De son côté, l'Eglise de Toul a invariablement suivi cette tradition depuis un temps immémorial.

Cependant, les Bollandistes se sont efforcés de démontrer

Mansuetus, de finibus Hiberniæ, beato apostolo Petro Romæ erat familiaris et exceptus. Cujus patris beatissima doctrina idem juvenis sic erat imbutus, ut accepta potestate atque licentia prædicandi, jussu atque imperio ejusdem Apostoli diros atque indomitos Lotlholingiæ populos in brevi jugo Christi subjugaret. *Act. SS. Februar.* Tom. II, ad pag. 365.

(1) Beatissimo Petro apostolo urbis Romæ principatum tenente, ac Tiberio Cæsare regnante, tempore eodem venit de Hibernia quidam vir sanctus nomine Mansuetus cum societate plurima santorum Hibernensium invisere Romæ cœli clavigerum..... Videns B. Petrus sanctorum virorum prudentiam, illorum quosdam misit in Apuliam, alios in Calabriam..... Ipsum reverendum episcopum ad Lotharingiam direxerat, ut filios Dei multiplicaret..... (Usserius in *Britannicarum Ecclesiarum Antiquitatibus*. Page 1038.

(2) Hibernia insula est quæ ultra Britanniam in Oceano septentrionali cubat..... Mansuetus eò a divo Petro missus religionem Christi illis tradidit, Is quoque Illyricos, Cisalpinam Galliam, Belgas Christo subegit. Tulli Leucorum urbe sepultus est (Aventini *Annales Boiorum*, lib. 6, page 387).

S. Mansuetus episcopus Tulli..... divum Petrum Romam venientem audivit et ab eo humanæ salutis mysterium edoctus in Galliam missus, mira sanctitate Tullensem Ecclesiam rexit. (Dempsterus *Hist. Eccles. gentis Scotorum*, lib. 12, num. 838).

que saint Mansuetus était contemporain des fils de Constantin-le-Grand.

Mais les progrès que la science a faits depuis qu'ils ont écrit, donnent une force nouvelle à la tradition. Les arguments qu'ils invoquent sont aujourd'hui sans valeur, car ils reposent sur des données dont l'inexactitude est démontrée jusqu'à l'évidence.

Ainsi, en première ligne, ils citent l'opinion de Cordesius sur l'apostolat de saint Martial, pour démontrer que saint Pierre vivant dans ses successeurs, on a parfois représenté comme envoyés par saint Pierre, des apôtres qui avaient été ordonnés par d'autres papes des premiers temps de l'Eglise. Mais le temps a fait justice de la dissertation de Cordesius. Tous les hommes de bonne foi admettent que l'apostolat de saint Martial a eu lieu au temps de saint Pierre : le nom de Cordesius ne pèse donc plus dans la balance.

Ils relèvent ensuite divers faits inexacts, contenus dans les légendes, pour arguer du peu de confiance qu'on peut avoir dans ceux qui les ont écrites. Mais, de ce que les peintres du moyen-âge ont représenté les personnages de l'ancien et du nouveau testament avec les costumes que l'on portait au XIVe et au XVe siècle, il ne s'ensuit pas que les faits reproduits sur leurs tableaux ne soient pas exacts. De ce que les légendaires ont accueilli trop facilement quelques faits dénaturés par la croyance populaire, il ne faut pas en conclure que le fond même de leurs récits soit de pure imagination. Sans doute, il serait téméraire d'accepter tout ce que les agiographes ont écrit sur l'antiquité des Eglises; mais lorsque la tradition d'une métropole a été adoptée dans divers pays qui n'ont entre eux aucune relation, il faut l'accepter, car cette unanimité seule démontre qu'elle est vraie. Une tradition fausse surgit à un moment donné, et, si elle se répand, elle trouve des détracteurs dès son origine. Or, ici, rien de semblable. On ne dit pas à quelle époque l'erreur a remplacé la vérité et par quels

moyens elle a trouvé créance dans des Eglises qui n'avaient aucun intérêt à l'accepter.

Les Bollandistes s'appuient encore sur l'autorité de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère pour démontrer que la mission de saint Mansuit ne saurait dater des temps apostoliques. Nous avons déjà démontré qu'il y avait peu de fonds à faire de Grégoire de Tours et de la légende de saint Saturnin citée par ces savants. Ce n'est pas le lieu de discuter le texte de saint Sulpice que nous aurons à examiner plus tard. Nous nous bornerons à constater ici, que les doctes continuateurs de l'œuvre de Bollandus, appréciant ces documents à leur juste valeur, en récusent complètement aujourd'hui l'autorité. Bollandus s'était appuyé sur eux pour rejeter au IIIe siècle l'apostolat de saint Materne; le Père Van Heck, qui a commenté au VIIIe volume d'Octobre la vie de saint Firminin, l'un des successeurs de saint Materne sur le siège de Trèves, le Père Van Heck, disons-nous, a abandonné sur ce point les traces de son illustre maître et rétabli à sa véritable date la fondation des Eglises de Trèves, Tongres, Mayence et Cologne.

Ainsi se détruit peu à peu l'échafaudage dressé au XVIIe et au XVIIIe siècle par De Launoy et ses Disciples. Les origines des Eglises, mieux étudiées, se dégagent peu à peu de l'obscurité qui les enveloppe; les traditions, dépouillées de ces légendes parisites qui les étouffaient, reviennent à leur simplicité première, et chaque jour, les travaux des Baronius, des De Marca, reçoivent une plus éclatante consécration.

L'Eglise de Toul a pieusement conservé sa tradition, que l'un de ses évêques, le grand Léon IX, le saint précurseur d'Hildebrand, avait revêtue de sa sanction. Aujourd'hui, si quelque érudit entreprenait pour elle ce qu'ont fait pour saint Martial l'abbé Arbelot, pour saint Julien du Mans M. le chanoine Lothin, pour saint Clément de Metz M. l'abbé Chaussier, pour sainte Marie Madeleine et les Eglises du

midi M. l'abbé Faillon, il serait facile de faire jaillir des ténèbres une lumière assez vive pour convaincre les hommes qui cherchent de bonne foi la vérité.

§ XVI.

Saint Saintin.

Eglises de Verdun et de Meaux.

Les Eglises de Verdun et de Meaux reconnaissent saint Saintin pour leur fondateur, et une tradition qui n'a jamais varié, veut que cet apôtre ait été un disciple de saint Denis.

L'auteur anonyme (1) de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, publiée en 1745, le déclare dans les termes les plus formels.

« Il est certain que saint Saintin, fondateur de l'église de » Verdun, était disciple de saint Denis, premier évêque de » de Paris. Ce fait est reconnu indubitable par la tradition » constante, uniforme et générale de cette Eglise. Bertaire » et Laurent, de Liège, nos chronologistes les plus anciens, » assurent avoir lu dans plusieurs de nos monuments, que » ce saint évêque était disciple de saint Denis de Paris. Hu- » gues de Flavigny qualifie Saintin le compagnon fidèle de » saint Denis, l'apôtre de la France. Vasbourg dit la même » chose avec tous les autres auteurs qui ont parlé de notre » premier évêque. »

Bertaire, l'un des écrivains cités par notre auteur, était prêtre de Verdun, et il rédigea vers la fin du IXe siècle, une histoire des premiers évêques de cette Eglise.

(1) Cet auteur est l'abbé Roussel; son travail a été retouché par l'abbé Lebœuf.

Vers le même temps, notre archevêque Hincmar écrivait à l'empereur Charles-le-Chauve, que saint Saintin avait été nommé par saint Denis, d'abord évêque de Chartres, et ensuite évêque de Meaux (1).

Plus tard encore, cette tradition a été suivie par Pierre de Natalibus (2), saint Antonin (3), et elle a reçu l'approbation de Baronius (4).

Dans sa dissertation sur l'apostolat de saint Martial, M. l'abbé Arbelot dit aussi : (5)

« Les actes de saint Saintin, premier évêque de Meaux, » actes que Hugues de Ménard, au dire du P. Bonaventure, » prouve être plus anciens que Grégoire de Tours, attri- » buent à saint Clément la mission de saint Denis, et font » ordonner par le premier évêque de Paris, saint Saintin de » Meaux. »

Aujourd'hui qu'il est démontré que saint Denis a été envoyé dans les Gaules par saint Clément, on devrait pouvoir dire avec certitude que l'Eglise de Verdun date du premier siècle de l'ère chrétienne.

Il n'en est pas ainsi cependant.

Bertaire, après avoir raconté comment saint Saintin, évêque de Meaux, vint à Verdun après la mort de saint Denis, ajoute : « Mais on lit dans la vie de saint Servatius, que saint Saintin, évêque de la ville des Cloux (ou pour mieux dire des Claviens, urbis Clavorum), assista au concile de Colo-

(1) Destinatis quoque sociis per diversas civitates, Dionysius Sanctinum ordinavit Episcopum et Carnotum..... misit..... postea vero Meldensium civitati pastorem et episcopum esse constituit. Surius, 9 octob., édit. 1618, page 131.

(2) *Catalog.* lib. VIII, c. VIII.

(3) *St-Antonin.* Part. I, lib. VI, cap. XXVIII, § 1.

(4) *Martyrol.* 22 sept.

(5) Page 172.

gne, qui prononça la déposition d'Euphratas » (1). Or, le concile de Cologne se tint en 347. (2)

L'auteur anonyme que nous citions tout à l'heure s'est servi de ce passage pour reculer au IIIe siècle la mission de saint Denis, et, comme on doit le prévoir, il s'est appuyé, dans cette circonstance, sur le passage de Grégoire de Tours que nous avons déjà si souvent rappelé, et sur l'autorité de Sulpice Sévère (3).

Il nous semble que cette opinion ne saurait soutenir le moindre examen.

Nous ne rappellerons pas ici que l'existence du concile de Cologne a été niée par un grand nombre d'auteurs; nous admettrons, si l'on veut, que rien n'est plus incontestable; nous irons plus loin, et, pour un instant, nous dirons avec tous les novateurs que saint Denis n'a pas été l'envoyé de saint Clément; qu'il lui est bien postérieur, et que sa mission dans les Gaules ne date que de l'an 254, comme ils le prétendent.

Mais alors, nous aurons le droit de faire remarquer que, de cette époque à celle de la tenue du concile de Cologne, il s'est écoulé 96 ans, et qu'il est impossible que saint Sain-

(1) Nam legitur quod sanctus Dionysius Sanctinum Meldensem Ecclesiæ Episcopum et Antonium Presbyterum mitteret cum gestis passionis suæ Romam ad sanctum Clementem, et iter illorum fuisset per istam civitatem, et in eundo, ac redeundo hic primum prædicassent verbum Dei. Et ferunt quod idcirca in ordine Episcoporum istius Ecclesiæ primus ponatur. Legitur vero in vita Santi Servatii Episcopi, ubi de Aggripinensis Ecclesiæ Archiepiscopi depositione res agitur, quod interfuisset Sanctinus, urbis Clavorum Episcopus. Ubi tamen ejus corpus sepultum sit nusquam reperimus nisi Meldis. — Luc. Dacherii *Spicileg*. Tom. XII, page 252.

(2) Egidius Boucher, dans son *Belgium Romanum*, lib. IX, cap. VI et Bebelius; *Antiquit. Germ. primæ*, page 86, disent qu'il eut lieu en 349.

(3) *Dissertation préliminaire*, passim.

tin, consacré par saint Denis, parvenu déjà par conséquent, en 254, à un âge au moins voisin de la maturité, ait pu vivre assez pour avoir vu la déposition d'Euphratas.

Donc, si saint Saintin est un disciple de saint Denis, et personne ne le conteste, quelle que soit la date assignée à la mission de l'apôtre de Paris, qu'il ait vécu du temps de saint Clément ou du temps de Dèce, saint Saintin est antérieur au concile de Cologne; donc aussi, son nom, inscrit dans la légende de saint Servatius, ne saurait amoindrir l'autorité de la tradition.

Mais, dira-t-on, Hugues de Flavigny a été obligé de reconnaître que dans le catalogue des évêques de Verdun il n'existe que trois prélats entre saint Saintin et saint Pulchrone, qui vivait en 450. Nous pourrions répondre que Wassbourg (1) prétend avoir trouvé les tombes de huit évêques postérieurs à saint Pulchrone; mais, bien convaincu que si nous voulions trop prouver, nous provoquerions l'incrédulité du lecteur, nous ferons remarquer que les lacunes des catalogues démontrent, non pas que les évêques n'ont pas existé, mais plus simplement que leur mémoire a péri.

Du reste, comme cette objection a été faite contre l'Eglise de Reims. nous y reviendrons d'une manière plus spéciale dans la seconde partie de ce mémoire.

§ XVII.

Saint Lucien de Beauvais. Saint Firmin d'Amiens.

Une confusion identique à celle que nous venons de signaler, obscurcit l'histoire de saint Lucien.

La tradition de l'Eglise de Beauvais n'a jamais varié.

(1) *Antiquitez de la Gaule Belgique*, Paris, 1549.

Elle a toujours proclamé que saint Lucien était venu dans les Gaules avec saint Denis, sous le pontificat de saint Clément, tandis que des traditions étrangères ne font venir saint Lucien à Beauvais que vers la fin du IIIe siècle, sous l'empire de Dioclétien et de Maximien.

Nous avons donc à examiner la valeur de chacune de ces assertions. La première est mentionnée dans les actes de saint Lucien, et ces actes sont très-anciens, puisqu'ils sont cités par Florus, moine de saint Trond, dans ses additions au martyrologe de Bède. Or, Florus vivait en 760 (1).

On lit dans la vie de saint Denis, écrite en 818, par Méthode, patriarche de Constantinople, que saint Clément envoya saint Denis dans les Gaules en société de saint Lucien, de saint Rustique et de saint Eleuthère (2).

Ce fait se trouve consigné encore dans les actes de saint Denis, cités au concile de Limoges, en 1031 (3).

En 860, Odon, évêque de Beauvais, professait, dans un discours qui est venu jusqu'à nous, que saint Lucien, disciple de saint Pierre, avait été ordonné par saint Clément, et envoyé dans les Gaules avec saint Denis (4).

Dix ans plus tard, saint Notker-le-Bègue inscrivait cette tradition dans son martyrologe (5). Elle était ensuite accueillie par Vincent de Beauvais, Pierre de Natalibus (6), saint Antonin (7), et consacrée par le martyrologe Romain (8).

(1) Florus in *Martyrol. Bedæ*, 8 Januar.

(2) Aquitaniæ partibus misso S. Saturnino; ipse Dionysius cum S. Luciano, et S. Rustico, et S. Eleutherio Lutetiam Parisiorum venit. Sanctus autem Lucianus, presbyterii honore ornatus, ad Bellovacensem urbem missus est. *Acta SS. Januarii*. Tom. I, p. 461.

(3) Ces actes se trouvent dans la *Patrol.* de Migne, t. CXLII, c. 1366.

(4) *Patrologie*. Tom. CXXIV, page 1114.

(5) *Martyrolog*. 8 Januar.

(6) *Catalog*. Lib. II, cap. LV.

7 Part. 1, tit. VI, cap. XXVI, § 3.

(8) Die 8 Januar.

La seconde tradition se trouve inscrite ça et là dans quelques légendes dont l'exactitude, en ce qui concerne les détails, est très-contestable.

Nous citerons entr'autres les actes de saint Quentin (1), ceux de saints Crépin et Crépinien (2), un manuscrit de l'abbaye de St-Remi de Reims (3), et les actes de saint Fuscien et de saint Victorin (4).

De ces deux traditions, nous n'hésitons pas à choisir la première.

Elle a été reconnue pendant tous les siècles; on n'en connaît pas l'origine; on peut donc supposer qu'elle remonte à la naissance même de l'église de Beauvais.

Elle concorde parfaitement avec ce que nous savons de l'histoire de saint Denis et de ses compagnons.

Elle est identique avec les traditions des Eglises du Midi.

La seconde, au contraire, ne repose que sur des documents isolés, suspects pour la plupart; c'est ainsi que les actes de saint Crépin et de saint Crépinien ne sont accueillis qu'avec une extrême réserve par les agiographes.

Elle est en opposition avec ce que nous savons des origines de l'Eglise d'Amiens. Saint Firmin Ier, premier évêque de cette ville, a été initié à la religion chrétienne par Honestus, disciple de saint Saturnin, et sacré évêque par saint

(1) Igitur tempore illo, imperatoria sceptra gerentibus Diocletiano et Maximiano..... Sancto Luciano Bellovacensium urbem adeunte, B. Quintinus, agonis sui tempus expectans, Ambianis resedit. (Surius. *Acta St Quintini*, 31 octob.

(2) Sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus, qui una animi impietate Christi Ecclesiam oppugnandam suscepere, beati viri Quintinus, *Lucianus*, Rufinus, Valerius et Eugenius, Romæ claris orti Natalibus, in Gallias Christum annuntiaturi se contulerunt. Sirius. *Act.* 55, *Crispini et Crispiniani*, 25 octob.

(3) Voyez les *Bollandistes*, tom. II de juin, page 796.

(4) Longueval *Hist de l'Eglise Gallicane.*, tom. I, ann. 288.

Honoré, successeur du même saint Saturnin (1). Comment admettre qu'il ait fallu un siècle et demi pour que le Christianisme se communiquât entre deux villes si voisines?

§ XVIII.

Saint Rieul de Senlis.

Les Bollandistes ont publié deux vies de saint Régulus ou saint Rieul. La première avait été empruntée par eux à un manuscrit de l'église de St-Omer. Ce manuscrit, disent-ils, était très-vieux (ex pervetusto codice), la vie qu'il renfermait paraissait très-ancienne et portait l'empreinte de la vérité (2).

La seconde se trouvait reproduite dans divers manuscrits qu'ils avaient entre les mains.

Ces actes disaient unanimement que saint Régulus avait été envoyé dans les Gaules par saint Clément, en société de saint Denis et de ses compagnons; qu'il avait été un instant évêque d'Arles; qu'après la mort de saint Denis il était venu à Paris, et que, de là, il s'était rendu à Senlis.

(1) Voyez le *Gallia Christiana*, tom. x, page 1150.

(2) Voici ce que contient cette vie :

Beatus igitur egregiusque Christi Athleta Regulus Argolica derivatus et exortus nobiliter prosapia ut in antiquissimis reperimus pittaciis et Chartis, largifluo divinæ gratiæ perfusus rore, Romam ob accensum cœlitus amorem Apostolorum Petri et Pauli, tandem adiit, sociatus venerabilium collegarum Dionysii, Rustici, Eleutherii cœterorumque contubernio. Quorum autem honorabile collegium sanctissimus B. Petri, suscessor Clemens libenter hilariterque amplectens, Deo retulit..... condignas gratias qui tam decoras et nitidas ad fulciendam nascentis Ecclesiæ originem columnas verè immobiles elegerat.

Ces détails étaient confirmés par la tradition constante de l'Eglise d'Arles (1) et par le martyrologe Romain (2).

Et cependant les Bollandistes ne furent point convaincus. Toujours, les textes de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère flamboyaient devant eux et les forçaient à détourner leurs regards de la vérité.

Aujourd'hui que ces textes sont vides de sens, l'église de Senlis peut se glorifier à juste titre de ses origines apostoliques.

§ IXX.

Conclusion.

Nous terminons ici cette partie de notre tâche, non sans jeter un regard de regret sur cette mine si féconde où il reste tant de riches filons à exploiter.

(1) On lit dans une histoire de l'Eglise d'Arles, écrite en 1690, par Gilles du Port : « Saint Rieul ou saint Régule prit naissance à Nicée, en Béthinie. On sait qu'il fut disciple de saint Jean l'Évangéliste, qui l'ordonna prêtre, afin qu'il pût annoncer l'évangile avec plus de pouvoir. Ensuite, saint Rieul s'en alla à Rome, d'où le pape saint Clément l'envoya en France avec saint Denis l'aréopagite, qui établit Rieul évêque d'Arles, pour continuer ce qu'il avait si heureusement commencé. Saint Rieul se proposa saint Trophime pour modèle et travailla jour et nuit à entretenir et à augmenter son troupeau. Un jour qu'il disait la messe, il eut une inspiration que saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère étaient morts pour Jésus-Christ ;.... il prit la résolution d'aller au pays où ils avaient souffert le martyre. Mais, avant son départ, il choisit Félix, il le mit en sa place et se rendit à Paris.....

» Puis, comme il connut que sa présence n'était plus nécessaire à Paris, il passa à Senlis pour y établir la Foi, et il y est mort évêque.

» Cependant, Arles ne laisse pas que de célébrer sa fête le 3 mars, et de le reconnaître pour son troisième évêque. »

(2) In castro Sylvanectensi depositio S. Reguli Episcopi Arelatensis.

En effet, nous aurions pu suivre saint Maximin à Aix, saint Eutrope à Saintes, saint Front à Périgueux (1), saint Sabinien et saint Potentien à Sens (2), saint Sévérien dans le Gévaudan (3).....

Nous aurions fait ensuite une étude plus complète sur saint Denis et ses disciples, sur saint Taurin d'Evreux (4), sur saint Nicaise de Rouen (5); nous aurions montré enfin comment, à mesure que la civilisation romaine s'étend, que les villes se bâtissent et se développent, le christianisme à son tour plante au milieu du peuple cette Croix, phare éblouissant dont la lumière doit indiquer aux nations le chemin de l'avenir.

(1) Voyez sur saint Maximin, saint Front et saint Eutrope, l'abbé Faillon, *Monuments inédits*, passim.

(2) Voyez *De Vera Senonum origine Christiana*, par le Père Mathoud, in-4°, 1687.

(3 Ex diversis documentis quæ in archivis episcopatus Mimatensis reperiuntur, elicitur, B. Severianum primo eidem ecclesiæ præfuisse, et à D. Martiale ordinatum, in hæc verba : et post Christi in cælum » ascensionem, præsidebat in Gabalitano et regione eadem rex, sive » Tetrarcha, infidelis et Paganus, omnem tenens superioritatem et do- » minationem in eadem, quo tempore B. Martialis ad illam partem » declinavit et consecravit in civitate Mimatensi capellam in honorem » B. Mariæ Virginis. Postea vero S. Severianus, qui fuit ibi primus » episcopus, dictum regem sive Tetrarcham, ad fidem catholicam con- » vertit, et eumdem baptizavit. » Ex quibus monumentis authenticis colligimus B. Severianum fuisse primum episcopum Mimatencem. J. Chenu, ap. acta SS. Tom II, Jan, pag 615.

(4) Denique dum Sixtus papa in sede apostolica resideret, et Ælius Adrianus rempublicam gubernaret, plenus dierum et virtutum (S. Taurinus), idus Augusti de cælo vocatus est. Orderic vital. *Histoire ecclés.*, liv. v.

(5) Les auteurs du *Gallia Christiana* disent que saint Nicaise paraît avoir été ordonné évêque par saint Denis de Paris. M. Fallud. *Hist. de l'Eglise métropolitaine de Rouen*, tom. I, pag. 15, place l'apostolat de Nigasius (Nicaise) à l'an 110.

Mais, entrer dans ce champ si vaste, serait écrire l'histoire ecclésiastique de la Gaule, et, certes, nous n'avons pas la témérité de tenter une œuvre aussi ardue.

Toutefois, nous croyons en avoir dit assez pour démontrer que les traditions des principales Eglises de France sont d'accord avec celles de Reims, pour faire remonter leur origine aux temps apostoliques; nous pensons même avoir suffisamment établi que nos premiers missionnaires, en se répandant dans la Gaule, ne sont point partis de Rome au hasard, sans direction arrêtée, comme ces nuages que le vent pousse et qui laissent tomber au gré de son caprice les ondes bienfaisantes recélées dans leurs flancs. L'évangélisation de la Gaule, du monde entier, s'est faite d'après un plan conçu par saint Pierre et les Apôtres. Chacun de leurs disciples a reçu un mandat spécial, déterminé, dont ils ont prescrit et surveillé l'exécution; en un mot; dès le jour où le prince des Apôtres est devenu la pierre fondamentale sur laquelle est bâtie l'Eglise, toute impulsion part de Rome; la ville éternelle est le soleil immobile autour duquel gravite la chrétienté tout entière, et Innocent Ier peut dire avec raison : Il n'est aucune Eglise qui n'ait été fondée par saint Pierre et ses successeurs.

Nous déplorons amèrement que cette vérité n'ait pas été mieux comprise par les historiens des deux derniers siècles.

Loin de prendre le mouvement à son origine et de le suivre dans ses développements, ils se sont généralement attachés à étudier l'histoire spéciale de chaque Eglise, sans se préoccuper même des institutions civiles qui régissaient le pays, et comme l'ignorance et la crédulité avaient dénaturé les actes primitifs de ces Eglises, les légendes des saints qu'elles honorent, ils se sont servi des erreurs que le scalpel de leur critique mettait à nu, pour rejeter dans son ensemble la tradition erronée seulement dans ses détails.

Au lieu de procéder par analyse, il fallait employer la synthèse, étudier par exemple l'histoire des provinces de la

Gaule, telle qu'Auguste les avait faites; ils auraient vu ainsi les défauts qui choquaient leurs yeux s'amoindrir et disparaître dans un ensemble harmonieux, comme une branche morte se cache au sein d'une masse de verdure.

Le mal qu'ils ont fait par leur méthode est immense. Dès qu'un auteur en renom a propagé une doctrine, la foule l'accueille sans la discuter, et, lorsque plus tard, une voix s'élève pour s'écrier que cette doctrine est erronée, nul ne l'entend. C'est en vain qu'on cite les textes, qu'on accumule les preuves, le maître l'a dit! et, comme les hommes qui écrivent l'histoire générale d'un pays n'ont pas le loisir d'étudier par eux-mêmes tous les documents spéciaux, qu'ils sont fatalement obligés de s'en rapporter à ce que d'autres ont affirmé avant eux, ils adoptent l'opinion du chef d'école de préférence à celle de l'humble travailleur, souvent plus érudit que le maître, et ils prêtent ainsi une force nouvelle à une erreur trop accréditée déjà.

Que de fois n'a-t-on pas protesté contre De Launoy et son école! Que de fois n'a-t-on pas démontré qu'ils étaient en contradiction avec la tradition, avec les faits! Et cependant, malgré des labeurs incessants, le champ de l'histoire n'est pas encore purgé des mauvaises herbes qu'ils y ont semées. Il faut creuser, et creuser sans cesse, pour déraciner l'ivraie et la ronce.

C'est là ce qui nous a déterminé à venir, à notre tour, labourer un champ tant de fois retourné déjà.

Par ce que le lecteur connaît déjà de notre travail, il lui est facile de comprendre ce que nous nous proposons de faire. Nous avons posé en principe qu'une tradition non interrompue, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, fasait remonter aux temps apostoliques la fondation des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons.

On a contesté la valeur de cette tradition, et, d'un ton fort dédaigneux, on nous a demandé de prouver qu'elle coïncidait avec celle des autres Eglises de France.

Nous l'avons fait.

Mais voici que les faits que nous avons produits ne suffiront plus. On va exiger de nous que nous corroborions la tradition par des preuves historiques.

C'est là, en effet, la seconde partie de notre tâche.

Nous établirons en premier lieu, d'une manière générale et par les textes des Pères de l'Eglise, que le christianisme a été prêché dans les Gaules dès son origine.

Nous extrairons ensuite des textes ceux qui se rapportent plus spécialement à notre pays.

A l'appui de ces textes, nous produirons des monuments dont quelques-uns sont presque inconnus au monde savant, puisqu'ils ne lui ont été révélés que par nous.

En troisième lieu, nous ferons appel aux souvenirs de notre histoire locale, et par les institutions civiles qui régissaient le pays, nous expliquerons certains points restés obscurs de nos origines ecclésiastiques.

Enfin, après avoir répondu à une objection empruntée à un texte erroné d'Hincmar, nous terminerons notre travail par la description d'une chapelle chrétienne découverte à Reims au siècle dernier, et qui, incontestablement, remonte à une époque antérieure au IVe siècle.

Voilà notre plan ; — nous nous mettons à l'œuvre.

SECONDE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Réfutation de l'opinion de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère.—Les Pères de l'Eglise sont unanimes à reconnaître que le Christianisme a été prêché dans les Gaules par les disciples des apôtres.—Persécution exercée par Néron en Espagne. — Preuves directes de l'Evangélisation de la cité Rémoise et des pays voisins. —La XXIIe légion et les monuments chrétiens qu'elle a laissés sur les bords du Rhin.—Du silence gardé par l'histoire sur les premiers actes de l'Eglise de Reims. —Pourquoi cette Eglise ne compte-t-elle pas de martyrs dans les deux premiers siècles.—Saint Sixte est un confesseur et non un martyr.—Époque où souffrit saint Timothée.—Malgré les lacunes qui existent dans les dyptiques de l'Eglise de Reims, on peut prouver que le siège épiscopal a toujours été occupé.—Opinion de l'archevêque Hincmar sur l'apostolat de saint Sixte.—Ceux qui invoquent l'autorité de ce prélat pour rendre la mission de notre premier apôtre contemporaine des papes Sixte Ier ou Sixte II, n'ont pas lu ses ouvrages.—D'un monument chrétien trouvé à Reims.—Conclusion.

SECONDE PARTIE.

LES PÈRES, L'HISTOIRE, LES MONUMENTS.

Après avoir établi que la tradition des principales Eglises de France concorde avec celle de Reims, et que toutes ensemble elles se soutiennent et s'arc-boutent comme ces solides contreforts que l'on remarque autour des temples élevés par la foi de nos Pères, il nous reste à démontrer que les textes des Pères de l'Eglise, l'Histoire et les Monuments viennent à leur tour corroborer ce que nous ont enseigné les diverses générations qui sont venues prier sur la tombe de nos saints.

Ici encore ce sont les éditeurs de Dom Marlot qui circonscrivent l'étendue du terrain à parcourir ; ce sont eux qui nous indiquent les points sur lesquels notre argumentation doit porter. Nous ne reproduirons pas leur texte, qui est à la fois trop long et trop confus ; mais nous prenons l'engagement de ne négliger aucune de leurs objections et de les suivre pas à pas.

D'ailleurs, ces objections, le lecteur les connaît ; elles ont été résumées par nous à la page 20 de ce travail (1).

(1) Voyez, pour le texte de ces objections, le premier volume de l'édition française de Dom Marlot, pages 419 et suivantes, et page 459.

§ I.

OBJECTION. « *Les légendaires sont des guides trop peu sûrs* » *pour que nous les suivions; nous préférons nous ap-* » *puyer sur des autorités plus certaines. Grégoire de* » *Tours, qui écrivait au Ve siècle, place sous l'empire* » *de Décius, vers l'an 250, l'envoi des fondateurs des* » *principaux sièges de France; il ne parle pas même* » *de saint Sixte, qui ne vint que plus tard.*
» *Sulpice Sévère, au IVe siècle, dit que saint Pothin et ses* » *compagnons qui souffrirent à Lyon, en 177, furent les* » *premiers martyrs qu'on vit dans les Gaules, et la rai-* » *son qu'il en donne, c'est que la religion n'y fut em-* » *brassée que tard :* SERIUS TRANS ALPES DEI RELIGIONE » SUSCEPTA. *Les actes de saint Saturnin, écrits au IIIe* » *siècle et cités par Grégoire de Tours, confirment cette* » *assertion, en disant que la prédication de l'Evangile* » *ne fit dans nos provinces que des progrès très-lents.* » *Et les évêques du concile de Tours, en 567, écrivaient* » *à sainte Radegonde, que la religion chrétienne, bien* » *que prêchée dès l'origine dans les Gaules, n'avait été* » *reçue que de peu de personnes.* »

Cette objection des éditeurs de Dom Marlot est la plus sérieuse de toutes celles qu'ils invoquent. Elle a été faite pour la première fois par Launoy. C'est le bélier qui lui a servi à battre en brêche la tradition; c'est elle qui a égaré Tillemont, Baillet, Godescard, Berault-Bercastel, de Longueval, et avec eux la plupart des agiographes du XVIIIe siècle et presque tous les historiens du XIXe.

Elle a déterminé pour une large part le Père Stillting, à qui nous devons l'insertion, dans les Bollandistes, des actes de saint Sixte, à choisir le pape saint Sixte II de préfé-

rence à saint Pierre, comme le fondateur de l'Eglise de Reims. En effet, ce Père, après avoir donné les motifs qui lui font rejeter au IIIe siècle l'apostolat de saint Sixte, ajoute : « A ces raisons, je pourrais en joindre d'autres et » invoquer encore l'autorité de Sulpice Sévère et de Gré- » goire de Tours ; mais je les passerai sous silence, car je » ne veux pas discuter ici l'époque à laquelle la foi a été » prêchée pour la première fois dans les Gaules » (1).

Il importe donc d'examiner cette question avec soin, sous toutes ses faces, dans tous ses détails.

Voici d'abord le texte de Grégoire de Tours que l'on invoque :

« Sous Dèce, sept évêques furent ordonnés et envoyés dans les Gaules pour y prêcher la Foi, ainsi que le marque l'histoire du martyre de saint Saturnin, car on y lit : Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on le sait par une tradition fidèle, la ville de Toulouse eut saint Saturnin pour premier évêque. Voici donc les évêques qui furent envoyés: Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Austremoine chez les Arvernes, et Martial à Limoges. »

Mais ce texte est celui dont nous avons démontré l'inanité, en traitant des Eglises qui y sont indiquées. Percé à jour dans toutes ses parties, ce bouclier ne peut plus couvrir nos adversaires; qu'ils le remportent donc dans leur vieil arsenal et qu'ils forgent des armes nouvelles.

Le célèbre éditeur de Grégoire de Tours l'avait dit avant nous :

« Ceux-là se trompent, j'ose l'affirmer, qui croient qu'en parlant comme il l'a fait des martyrs de Lyon ou des

(1) Hisce accedere possent aliæ rationes, atque auctoritas Sulpicii Severi ac S. Grégorii Turonensis, sed eas prætermitto, quod nolim disputare de promulgata primum fide in Gallis. *Act. SS. Die prima septemb.* page 123.

sept évêques envoyés sous Decius dans les Gaules, Grégoire de Tours a voulu dire qu'il n'y a pas eu avant eux de martyrs ou de héraults de la parole divine (1). »

On a longuement et compendieusement discuté sur le texte suivant de Sulpice Sévère : (2)

« Sous le règne d'Antonin-le-Pieux, la paix régna sur les Eglises. Ensuite, sous Marc-Aurèle, fils adoptif d'Antonin, éclata la cinquième persécution. Ce fut alors qu'on vit, pour la première fois, des *martyres* dans les Gaules ; la religion chrétienne ayant été reçue tard au-delà des Alpes. » *Ac tum primum intra Gallias* martyria visa, *serius trans Alpes Dei religione suscepta.*

C'est encore là un de ces fantômes que l'école des sceptiques a évoqués et devant lesquels on a longtemps reculé ; en marchant à eux comme l'ont fait quelques érudits de notre époque, on eut, dès l'origine, reconnu que sous cette formidable apparence, il n'y avait que le vide, l'erreur, la fumée.

Examinons donc ce que signifient réellement chacun des deux membres de cette phrase :

1° *Tum primum intra Gallias martyria visa.* — 2° *Serius trans Alpes Dei religione suscepta.*

On a déjà fait remarquer (3) que Sulpice Sévère se sert de l'expression *martyria* et non de celle de *martyres* et l'on

(1) Dom Ruinart, *édition de Grégoire de Tours.* Préface, n° 61.

« Id affirmare ausim..... falli eos qui Gregorium existimant ita de martyribus Lugdunensibus, aut de septem episcopis quos sub Decio adventasse scripsit, locutum fuisse, ut ante illos aut martyres, aut alios divini verbi præcones advenisse negaverit. »

(2) Sub Aurelio deinde, Antonini filio, persecutio quinta agita : ac tum primum intra Gallias martyria visa ; serius trans Alpes Dei religione suscepta.

(3) Longueval. *Dissertat. préliminaire sur l'histoire de l'Eglise Gallicane.* Page LXIX.

en a conclu qu'il a voulu parler des martyres généraux, des massacres en masse, lorsque des Pontifes furent égorgés, avec des troupeaux de fidèles, par autorité publique et en vertu des édits des Empereurs. « Sulpice Sévère, dit-on (1), fait allusion aux persécutions sanglantes des Églises de Lyon et de Vienne qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, l'an 177, lorsque, selon les expressions de Grégoire de Tours, une si grande multitude de fidèles fut égorgée que des fleuves de sang chrétien ruisselaient dans les places publiques, ce qui se voyait en effet dans les Gaules pour la première fois. Mais cela n'empêche pas que, avant cette époque, quelques hommes apostoliques, quelques Pontifes comme saint Denis, quelques Vierges chrétiennes, comme sainte Valérie, n'aient été condamnés et mis à mort par suite de la haine de quelques particuliers contre la religion chrétienne. »

On pourrait en outre faire remarquer, avec le père Van Heck, qu'avant saint Pothin l'Église de Vienne reconnaît un autre martyr, Zacharie, son second Évêque, dont la fête se célèbre le 27 Mai.

Toutefois, cette explication du texte de Sulpice Sévère ne nous satisfait que médiocrement, et nous préférons dire purement et simplement que Sulpice Sévère s'est trompé.—En effet, Sulpice Sévère vivait au ve siècle. Or, un écrivain de son temps, Paul Orose, dit que Néron fit persécuter les chrétiens dans toutes les provinces (2).

La Gaule était une province romaine; donc s'il y a eu des chrétiens dans les Gaules du temps de Néron, ils ont été victimes de la barbarie de ce tyran.

(1) L'abbé Arbelot. *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, page 126.

(2) Primus Romæ Christianos suppliciis et mortalibus affecit, ac per omnes provincias pari persecutione excruciari imperavit.

Mais il n'y en avait pas, répondront nos adversaires, *trans Alpes Dei religione serius suscepta !*

Entendons-nous bien sur la valeur du mot *suscepta*. Le verbe *suscipere* signifiant accueillir, agréer,—Sulpice Sévère n'a donc point voulu dire que le christianisme n'avait été prêché que tardivement dans les Gaules; il a seulement prétendu que la population n'avait goûté que tardivement cette prédication.

C'est en effet l'exacte vérité.

La Gaule, conquise par Jules César, moins de soixante ans avant la naissance du Sauveur, venait à peine d'être divisée en provinces par Auguste, lorsque les apôtres se dispersèrent pour annoncer à toute la terre la parole de Dieu. L'administration romaine s'établissait à peine dans les cités, et là où les légions du Dictateur n'avaient point campé, l'usage du latin était presque inconnu.

Les disciples envoyés par les apôtres étaient, pour la plupart, des citoyens Romains, ne parlant que la langue latine. En arrivant dans les villes de la Gaule, ils furent obligés de constituer le noyau de leur troupeau parmi les Latins que les intérêts de l'État ou les besoins du commerce y avaient fixés; puis, ce premier groupe établi, ils cherchèrent, soit par eux-mêmes, soit par leurs adeptes, a recruter des néophites dans la population gauloise.

Ce travail d'initiation demanda un certain laps de temps, et, pendant une période assez longue, les évêques durent borner leurs soins à ceux de leurs disciples qui étaient renfermés dans les limites des villes.

L'accès des campagnes n'était pas facile : chez les Gaëls comme chez les Belges, la population agricole était réduite à l'état de servage. Ce n'était pas l'esclavage Romain, car à Rome le maître pouvait disposer de son esclave comme d'une propriété mobilière, tandis que dans la Gaule, le serf était attaché à la terre et ne pouvait changer de maître qu'avec elle. Cette population était

plus qu'à demi-sauvage. Elle avait peu de sympathie pour ses vainqueurs, et elle leur préférait de beaucoup les Germains, qu'elle appela plusieurs fois dans les Gaules, et notamment en Belgique, du temps de César. Aussi ne s'empressa-t-elle jamais de s'initier aux mystères du latin : aux temps mérovingiens même, on voit encore des Evêques Gallo-romains se plaindre d'être obligés de traduire leurs sermons dans un langage barbare qui leur déchire le gosier. — De là ces progrès si lents du christianisme; de là aussi l'origine de la qualification de païens donnée aux idolâtres.

La circonscription rurale, chez les Romains, s'appelait Pagus, ses habitants Pagani; ce nom de Pagani forma celui de Payen, tandis que, dans son appellation propre, il n'eût dû signifier que paysan.

A l'appui de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère on a reproduit une lettre que les Pères du deuxième Concile de Tours écrivaient en 567 à sainte Radegonde : « Cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta; ne quid hic minus acquireret, quam in orbis circulo prædicantibus Apostolis obtineret, B. Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordia consulente. Qui licet apostolorum tempore non fuerit, tamen apostolicam gratiam non effugit. »

Cette lettre même est la condamnation de Sulpice Sévère :

En effet, elle dit que la Gaule a aspiré les principes de la foi dès l'origine même du Christianisme : *Cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare;* elle ajoute, il est vrai, que les progrès de l'évangile furent accueillis par peu de personnes, *et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ sacramenta.*

« En ce qui concerne la question que nous agitons, il » est certes très-digne de remarque que non seulement il » y avait à cette époque des chrétiens dans toutes les pro- » vinces, dans toutes les villes, mais encore que la prédica- » tion de l'évangile avait été tellement puissante qu'elle » imposait aux hommes des mœurs essentiellement con- » traires aux mœurs générales : que Perses, Mèdes, Parthes, » Egyptiens, toutes les nations barbares en un mot qui » acceptaient l'évangile, renonçaient bientôt aux coutumes » honteuses adoptées parmi elles et abjuraient leurs mœurs » criminelles et bestiales. »

A saint Justin, à Bardesane, joignons saint Irénée, qui reproduit la même opinion dans son livre contre les hérésies (1) : « Quoique les langues du monde soient différentes, » cependant la force de la tradition est partout une et iden- » tique. Les Eglises qui ont été fondées dans les Germa- » nies, ne croient pas différemment et n'ont pas d'autre » tradition que celles qui sont en Ibérie, chez les Celtes, » dans l'Orient ou dans les régions méditerranéennes du » globe. Mais, de même que le soleil, créature de Dieu, est » seul et un, telle aussi la lumière spirituelle, la prédi-

versum ac plane contrarium habitum naturam hominum transformaret, ut sive Persæ, sive Medi, aut Parthi, Ægyptiive, vel aliæ barbaræ nationes essent, quæ reciperent Evangelium, mox inolitas illas apud gentiles suos turpes consuetudines, feralesque aut nefandos mores penitus antiquarent eosdemque longius abdicarent.

(1) *Lib.* 1. *Cap* 3. Etsi in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et neque hæ, quæ in Germania sunt fundatæ Ecclesiæ, aliter credunt aut aliter tradunt, neque hæ, quæ in Iberis sunt, neque hæ, quæ in Celtis, neque hæ, quæ in Oriente, neque hæ, quæ in Ægypto, neque hæ, quæ in Lybia, neque hæ, quæ in medio mundi sunt constituæ, sed sicut sol, creatura Dei, in universo mundo unus et idem est, sic et lumen, prædicatio veritatis, ubique lucet et illuminat omnes homines, qui volunt ad cognitionem veritatis venire.

» cation de la vérité luit partout et éclaire tous les hommes
» qui veulent la connaître. »

Déjà, auparavant, un contemporain de saint Paul, un de ses coadjuteurs dans l'apostolat, le pape saint Clément, écrivait de Rome aux habitants de Corinthe (1) : « que saint
» Paul, le hérault de l'évangile dans le monde entier, a prê-
» ché la justice à toute la terre et s'est transporté jusqu'aux
» dernières limites de l'Occident. »

Tertullien, qui était presque le contemporain de saint Irénée, dit a son tour dans son livre contre les Juifs (2) : « En quel autre l'univers a-t-il cru, en quel autre, sinon en Jésus-Christ, qui est déjà venu accomplir ce que les Prophéties avaient annoncé du Messie. — Et cette foi est tellement universelle, qu'elle a pénétré jusque chez les divers peuples qui habitent la Galatie et jusqu'aux extrémités

(1) Paulus..... in Oriente et Occidente verbi præco factus, illustrem fidei suæ famam sortitus est, in justitia mundum universum instruens et ad Occidentis terminos veniens. *Epistola ad Corinthios.* LABBE, tome 1, Concil, col. 127.

(2) Cui enim dexteram tenet Pater Deus, nisi Christo filio suo? Quem exaudierunt omnes gentes, id est, cui omnes gentes crediderunt, cujus et Prædicatores Apostoli in Psalmis David ostenduntur : in universa, inquit, terra exiit sonus eorum et usque ad terminos terræ verba eorum? In quem enim et aliæ gentes crediderunt? Parthi, Medi, Elamitæ et qui habitant Mesopotamiam, Armeniam, Phrygiam, Cappadociam, et incolentes Pontum et Asiam et Pampbyliam, immorantes Ægyptum, et regionem Africæ, quæ est trans Cyrenia inhabitantes, Romani et incolæ, tunc et in Hierusalem Judæi et cæteræ gentes ; ut jam Getulorum varietates et Maurorum multi fines. Hispaniarum omnes termini et *Galliarum Diversæ nationes* et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita; et Sarmatarum et Dacorum et GERMANORUM et Scytharum, et abditarum multarum gentium, et provinciarum et insularum multarum, nobis ignotatrum, et quæ enumerare minus possumus. In quibus omnibus locis Christi nomen, qui venit, regnat. *Adversus Judæos*, cap. VII.

de la Mauritanie. Toutes les Provinces de l'Espagne, TOUTES LES DIVERSES CONTRÉES DES GAULES croient en Jésus-Christ. Les endroits de la Grande-Bretagne où n'avaient pu pénétrer les armées romaines, lui sont soumis. Chez les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes et chez tant d'autres peuples que nous ne pouvons compter règne le nom de Celui qui est déjà venu.

Lactance, qui écrivait au commencement du IVe siècle, s'exprime d'une manière non moins énergique que Tertullien (1) : « Après la mort de Domitien (arrivée à la fin du Ier siècle), l'Eglise devint plus illustre et plus florissante, et sous les princes bons et tolérants qui lui succédèrent dans le gouvernement de l'Empire Romain, exempte des attaques de ses ennemis, elle étendit ses bras à l'Orient et à l'Occident, en sorte qu'il n'y avait aucun coin de la terre, si reculé qu'il fût, où la religion du vrai Dieu n'eût point pénétré, aucune nation si barbare dont elle n'eût adouci les mœurs; mais, ajoute-t-il, dans la suite, cette longue paix fut troublée, car longtemps après, Dèce s'éleva pour persécuter l'Eglise » Ainsi, longtemps avant l'Empire de Dèce, c'est-à-dire avant le milieu du IIIe siècle, la religion chrétienne était généralement répandue dans toutes les parties du monde.

Plus tard, l'illustre maître de saint Martin de Tours, le grand saint Hilaire, ne dit-il pas dans son commentaire du Psaume XIVe (2) :

(1) Rescissis igitur actis tyranni, non tantum in statum pristinum Ecclesia restituta est, sed etiam multo clarius ac floridius enituit; secutisque temporibus, quibus multi ac boni principes romani imperii clavum regimenque tenuerunt, nullos inimicorum impetus passa, manus suas in orientem occidentemque porrexit; ut jam nullus esset terrarum angulus tam remotus quo non religio Dei penetrasset; nulla denique natio tam feris moribus vivens, ut non, suscepto Dei cultu, ad justiciæ opera mitesceret. Sed enim postea longa pax rupta est. Extitit enim post annos plurimos execrabile animal Decius, qui vexaret ecclesiam. *De Mortibus Persecut.* cap. III et IV.

(2) Apostolos per omnes orbis terrarum partes, quæcumque adiri

« Les apôtres établissent une foule d'habitations à Dieu dans *toutes les parties de la terre que l'on peut atteindre* et même dans les îles de l'Océan. »

§ III

Persécution de Néron en Espagne.

En traitant de l'église de Vienne, nous avons montré l'apôtre saint Paul traversant la voie romaine qui conduisait de Nice à Barcelonne pour se rendre en Espagne.

Au Ier siècle, déjà cette contrée fut fécondée par le sang des martyrs, ainsi que le constate une inscription trouvée à Rio Pisuerga, qui porte :

NÉRONI CL.
CAES. AVG. PONT. MAX,
OB. PROVINC. LATRONIB.
ET. HIS. QVI NOVAM.
GENERI. HVM
SVPERSTITIONEM. INCULCAB.
PVRGATAM.

A Claude Néron César, Auguste, grand Pontife pour avoir purgé la Province des voleurs et de ceux qui prêchaient au genre humain une superstition nouvelle.

Ce monument si précieux pour l'antiquité chrétienne, a été traité d'apocryphe par Joseph Scaliger, Antoine Muratori et Jean Gaspard Hagenbuch (1), mais l'authencité en a été victorieusement démontrée par Jean Ernest Walch, professeur à l'Université de Iéna, dans deux ouvrages intitulés

possunt, quin etiam in Oceani insulis habitationes Deo plurimas paravisse.

(1) Mariana. *Hist. de Espan. Observac.* t. II, p. 489.—1785.

l'un *Marmor Hispaniæ effossum,* et l'autre *Persequutionis Christianorum Neronianæ in Hispania ex antiquis monumentis probandæ uberior explanatio.*

Ainsi que le fait remarquer à juste titre le P. Van Heck (1), ce genre de persécution était digne d'être consacré par un monument, puisque Tacite et Suétone ont relaté le fait dans leurs livres, et que les paroles de cette inscription sont identiques à celles qu'emploient ces écrivains. Tacite appelle la religion chrétienne *exitiabilem superstitionem* (2), et Suétone se sert des expressions *superstitionem novam et maleficam* (3).

§ IV.

Preuves directes de l'évangélisation de nos contrées par les disciples des Apôtres.

Si un monument authentique démontre que l'Espagne a été évangélisée au temps de Néron, il en est aussi qui établissent jusqu'à l'évidence que nos contrées n'ont pas été moins favorisées par les apôtres. Nous allons les faire connaître.

Dans notre introduction, nous avons prouvé que, contrairement à l'opinion unanimement adoptée, les Rémois sont d'origine celtique. Eh bien, voici que saint Irénée nous dit que de son temps il existait des Eglises *chez les Celtes,* EN KELTOIS — « Les églises qui ont été fondées dans les Germanies ne croient pas différemment et n'ont pas d'autres traditions que celles qui sont en Ibérie, *chez les Celtes.* »

(1) Io. Van Heck. *De S. Florentino Episc. Trevirensi.* Act. SS. Dei, 17 oct., p. 23.

(2) *Annal.* XV, cap. XLIV.

(3) In Nerone, cap. XVI.

Mais, répondra-t-on, la Gaule celtique était bien étendue : qui nous prouvera que le pays de Reims fut précisément un de ceux qui furent désignés par les apôtres comme devant être évangélisés dès l'arrivée des missionnaires ?— D'abord nous ferons remarquer que la Gaule celtique, réduite à ses limites géographiques, n'est que d'une médiocre étendue; car il faut en retrancher la Province romaine, l'Aquitaine et la Belgique. En second lieu, nous disons que, de l'aveu de César, les Rémois étaient avec les Eduens, le peuple le plus influent de *la Celtique*.

Or, sur qui devait tomber le choix des Apôtres, si ce n'est sur les peuples les plus puissants, sur les villes les plus importantes?

Cette première objection réfutée, il en surgira immédiatement une autre. On nous dira : admettons pour un instant que la Celtique ait été évangélisée par les envoyés des apôtres; si la cité Rémoise appartient réellement à cette partie de la Gaule, elle a profité de cette faveur de la Providence; nous l'accordons. Mais qui nous prouve qu'elle ne faisait pas partie de la Belgique? Vous nous citez un texte de César : mais d'abord nous pouvons vous en contester la valeur, et nous y sommes d'autant mieux autorisé, que nous avons pour nous la tradition et l'opinion de tous nos vieux auteurs : Nous savons de plus que de tout temps notre Eglise a été primatiale de la seconde Belgique.

Nous acceptons l'argument, et voici notre réponse.

Dans le dénombrement que nous avons fait des Eglises de l'Est, il en est une que nous avons omise; c'est celle de Strasbourg. Nous ne pouvions pas nous en occuper, puisqu'elle ne revendique pas d'évêque avant saint Amand Ier, qui vécut au commencement du IVe siècle.

Cependant, l'Alsace a pieusement conservé la tradition qui lui donne pour premiers apôtres saint Materne, saint Euchère et saint Valère. D'après les légendes, saint Materne aurait

spécialement prêché la foi à Helcebus ou Helvetus, aujourd'hui le village d'Ell, près Benfeld, et il est honoré d'une manière toute particulière dans cette localité. Nous allons prouver par le texte de saint Irénée cité plus haut que cette tradition est vraie.

Sous les Romains, l'Alsace n'avait pas de nom particulier. Le département actuel du Haut-Rhin appartenait à la Rauracie et à la Grande Séquanaise; le département du Bas-Rhin faisait partie de la Germanie première.

Or, l'évêque de Lyon dit : Les églises qui sont *dans les Germanies* ne croient pas autrement que celles qui sont dans la Celtique.

Ici encore la critique nous interrompt pour nous répondre qu'il ne s'agit dans le texte du glorieux disciple de saint Polycarpe, ni de la Germanie première ni de la Germanie seconde, mais bien de la Grande Germanie, de la Germanie trans-rhénane, — laissons dire : le texte grec porte EN GERMANIAIS, et comme le fait remarquer à ce sujet le protestant Schœpflin, « les anciens, qu'ils aient écrit en grec ou en latin, se servent toujours du singulier et jamais du pluriel, lorsqu'il veulent désigner la Germanie trans-rhénane. Lorsqu'il se servent de l'expression latine *Germaniæ*, en grec GERMANIAI, il est toujours question des Germanies cis-rhénanes, instituées par Auguste. »

Ainsi, du temps de saint Irénée, la Germanie première possédait une église constituée, c'est-à-dire une communauté régie par son Evêque.

Mais, si Strasbourg n'avait pas d'évêque, de qui relevait-il pour le spirituel? Les auteurs allemands prétendent, et ils ont évidemment raison, que Strasbourg était sous la juridiction de Mayence. Meurisse et Dom Calmet affirment cependant qu'il était sous la direction de l'évêque de Metz.

Mais, pour que l'Eglise de Metz pût avoir autorité sur celle de Strasbourg, il fallait qu'elle existât avant celle-ci ou qu'elle en fût tout au moins contemporaine. Or, le texte de

saint Irénée est formel: il parle des *Eglises de Germanies;* ces Eglises ont des doctrines, une foi, une tradition, et tout cela prouve une existence déjà ancienne, vivace, solidement établie. Mais nous ne voyons pas que l'église de Metz ait eu d'autre fondateur que saint Clément; on ne peut pas prouver qu'il soit arrivé à une autre époque que celle que la tradition lui désigne. On est donc logiquement amené à conclure que la tradition de saint Clément est vraie.

Si, au contraire, la juridiction de l'Eglise de Strasbourg appartenait à l'évêque de Mayence, nous ferons remarquer que, comme l'Alsace, comme Cologne, Tongres et Trèves, Mayence ne reconnaît d'autres apôtres que saint Crescent, saint Valère, saint Euchère et saint Materne. Pour que les églises qu'ils ont fondées eussent été constituées avant que saint Irénée n'écrivît contre l'hérésie, il fallait qu'ils eussent vécu avant lui. Or, nous trouvons une tradition qui nous les représente comme envoyés par saint Pierre, qui fait de Valère l'un des soixante-douze disciples de J.-C., et aussi loin que se portent nos regards, nous ne rencontrons aucune tradition contraire. En échange d'un fait, nos adversaires ne peuvent nous opposer qu'une négation, mais ce n'est pas avec une négation qu'on peut combler un vide, une lacune historique. Les églises des Germanies existaient avant saint Irénée, dites-nous quand elles ont commencé d'être, ou acceptez la tradition et inclinez-vous devant elle.

On ne récusera certes pas saint Irénée comme on récuserait la tradition ; car, outre l'autorité qui s'attache à son nom, il est appuyé dans cette question par Lactance, qui nous dit que les diverses contrées de la Gaule croient en Jésus-Christ. Par quel arrêt géographique les Germanies et la cité Rémoise ont-elles été rayées du sol Gaulois?

Que si, après les pères de l'Eglise, nous interrogeons le sol, l'archéologie nous montrera dans la première Germanie et

dans les pays contigus à la Grande Séquanaise, et voisins, par conséquent, de l'église de Besançon, le signe du Christ gravé sur des monuments qui datent des premiers siècles et que le temps a épargnés.

Dans une tombe découverte près d'Augusta Rauracorum, siège de l'évêque des Rauraques, on a trouvé sous la tête d'un squelette une pierre jaunâtre portant l'inscription :

HIC REQVIISCT
RADOARA
I. NCX.

Voyez fig. I.

Le premier, nous avons fait connaître cette inscription et la suivante au monde savant. Elle a été publiée par nous, en 1851, dans notre traduction de l'*Alsatia Illustrata.*

A cette époque, et sous l'influence d'un docte professeur de l'Université de Bâle, nous avions vu dans cette inscription un monument de la période mérovingienne.

Le savant M. de Golbery affirmait que nous nous sommes trompé.

Cette tombe, nous écrivait-il, a été découverte entre la ville d'*Augusta Rauracorum* et le *Castrum Rauracense,* qui n'en est distant que d'un quart de lieue. Pourquoi appartiendrait-elle à la seconde de ces localités plutôt qu'à la première? Dira-t-on que celle-ci a été détruite au IVe siècle? Qu'importe, puisqu'il y avait des chrétiens dans ce pays au IIe siècle. Pourquoi, si elle avait appartenu à une époque où le christianisme avait le droit d'exister, eût-on enfoui l'inscription dans la tombe de la morte? Pourquoi, si elle date des temps mérovingiens, l'emploi du X grec? D'ailleurs, la formule de cette inscription, qu'on lise *in nomine Christi,* ou *in Christo,* se retrouve plusieurs fois dans les catacombes? il y a donc un lien de parenté très-rapproché entre ce monument et ceux des trois premiers siècles de l'ère chrétienne.

Ce qui accroît nos doutes, c'est qu'on a retrouvé sur le même lieu l'inscription suivante où la formule payenne *Dii manibus* se trouve accolée à la Croix des chrétiens.

D. M †

IN HOC TVMOLO

REQVIISCIT BONE

*memo*RIAI BAVDO

LVS QVI VIXIT

plus minus ANNVS < V

ET *ob*IIT QVINTO DE*cimo*

KAL OCTOBRIS.

Voyez fig. II.

In hoc tumulo requiescit bonæ memoriæ Baudo... lus qui vixit plus minus annos LV et obiit quinto decimo kal, octobris.

Nous avions d'abord lu *Deo maximo,* mais Arringhi et les auteurs qui ont écrit sur les Catacombes, démontrent que cette formule n'est pas usitée, tandis que l'on voit souvent les signes payens D. M. *Diis Manibus* accostées de la croix chrétienne.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, il est certain que nôtre inscription a tout-à-fait le caractère du plus grand nombre de celles que l'on retrouve dans les catacombes : les mots *requiescit, bonæ memoriæ, qui vixit plus minus* sont très-fréquemment usités.

Enfin, la bibliothèque de Strasbourg possède depuis peu un vase de dix centimètres de hauteur et de onze centimètres de diamètre — Ce vase est en bronze et garni d'une anse de même métal : sur la face opposée à l'anse on trouve le monogramme du Christ en lettres grecques entouré d'une couronne formée par deux branches et liée par deux banderolles flottantes — A la droite de cette couronnne

est gravé l'Alpha et à la gauche l'Omega; autour du bord supérieur règne l'inscription suivante :

SEPTIMIVS THEODOLVS
CORRECTOR VENETIAE ET ISTRIAE EX AC.

Septimius Theodolus Corrector Venetiæ et Istriæ ex Acolytis.

Le savant M. Yung, conservateur à la Bibliothèque et professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, qui, le premier, a publié cette inscription dans le *Courrier du Bas-Rhin,* a émis l'opinion qu'elle datait de la fin du IVe siècle. Mais pourquoi lui donner cette date plutôt que la fin du troisième?

« Des savans, dont l'opinion n'a certainement rien d'invraisemblable, dit M. Perret (1), supposent qu'on peut faire dater le monogramme du Christ de l'époque où les fidèles d'Antioche prirent pour la première fois le nom de chrétiens. On le trouve sur les sépultures..... Nous citerons, entre autres, l'inscription d'un soldat nommé Marius (2), martyrisé sous Adrien, celle d'Alexandre, martyrisé sous Antonin-le-Pieux (3), celle du Pape Caius, martyrisé sous Dioclétien (4). »

De l'aveu d'un célèbre auteur protestant, le christianisme devait être très-florisant au commencement du IVe siècle dans la Germanie première : « En 303, dit Schœpflin (5), la tranquillité dont les ennemis de l'extérieur laissaient jouir l'Alsace, fut considérablement troublée par la persécution que Dioclétien exerça contre les Chrétiens..... Le nombre des chrétiens en Alsace devait être considérable à cette

(1) Catacombes de Rome, page 90.
(2) Arringhi, *Romea subterranea*, tom. 1, page 525.
(3) et (4) id. page 524.
(5) Voyez notre traduction de l'*Alsatia illustrata*, tom. 2, page 389.

époque; il s'était accru encore par la tolérance de Constance Chlore, qui avait gouverné notre pays pendant plusieurs années et qui abhorrait lui-même le paganisme..... Toutefois, l'Alsace ne comptait pas encore d'évêques, à moins que l'on ne veuille donner ce nom aux pasteurs qui administraient en secret les sacrements. »

En résumant ce que nous venons de dire sur l'Alsace, nous voyons d'abord que cette province possède une tradition conforme à celle des églises des bords du Rhin; que cette tradition est corroborée par les écrits d'un Père qui écrivit vers la fin du IIe siècle, et qu'enfin, des monuments d'une époque postérieure, mais qui datent néanmoins de l'un des quatre premiers siècles du Christianisme, établissent que depuis sa prédication par les disciples des apôtres, la religion de J.-C. a continué à s'étendre au sein des populations alsaciennes.

Or, l'Alsace a été continuellement pendant cette période le théâtre d'une lutte incessante entre les Romains et les hordes teutoniques; quels progrès ne devait donc pas faire la foi dans des pays plus civilisés, plus tranquilles, à l'abri tout à la fois de la tyrannie des gouverneurs romains et des invasions des Barbares!

§ V.

De la XXIIe Légion et des Monuments chrétiens laissés par elle sur les bords du Rhin.

Mais, pour répandre la foi dans nos pays, Dieu ne s'est pas servi seulement des apôtres et de leurs disciples, des évêques et de leurs diacres; il a confié aussi la semence de sa parole à des ouvriers plus humbles encore. Les légions romaines, qui occupaient les bords du Rhin, renfermaient des chrétiens dans leurs cohortes; on le voit par l'histoire

de cette légion fulminatrice qui campait sur les rives du Danube, du temps d'Antonin. Tertullien lui attribue une victoire remportée sur les Marcomans, parce que les prières adressées par elle au Ciel provoquèrent un orage si violent, qu'il mit fin au combat (1).

La XXIIe légion, qui se recrutait en Italie, a longtemps occupé les deux rives du Rhin; elle y était notamment sous le règne de Caracalla et de Sévère Alexandre, c'est-à-dire en 214 et en 235. On en suit encore les traces à Mayence, à Cronstadt, à Schuppenbourg et à Bergendahl, dans le duché de Clèves, en Alsace, et dans le duché de Bade.

Or, en 1842, il a été trouvé, à Arensburg, dans le duché de Hesse, un poisson en terre cuite, portant l'estampille de la *XXIIe Légion, Primitiva, fidelis* (2). Mais chacun sait que le poisson était un symbole pour les premiers chrétiens.

(1) Notre Flodoard a chanté cet évènement dans les vers suivants :

Hæc Christi virtus Domini moderata probatur,
Non nostris tantum, externis quin relligione,
Castrorum ut retegens ductoris epistola signet :
Qualiter exusto cuneis sitientibus arvo,
Undique dum circumfuso premerentur ab hoste,
Clausis barbarie mortem Cœloque minante,
Christolicæ athletæ quidam, pietate vigentes,
Poplitibus flexis in publica vota profusi,
Imbribus obtentis sedarint nubibus æstus ;
Cœlo deductis satiarint agmina nimbis,
Fulminibus hostes ac cœlitus igne fugarint
Crebrius expresso, legionem et ab inde vocatam
Fulminam, per quam victoria milite pauco
Parta quidem, at multa Christi bonitate tributa,
Priscis Romulidum nullis æquanda tropæis
Juris inexperta bellorum gesta cohorte,
Culminis at Christi solito patrata vigore.

De Christi Triumphis apud Italiam, lib. III, cap. XIX. Patrologie, tom. CXXXV, p. 651.

(2) *Archive für Hessische Geschichte*, tom III.

Vers le milieu du IVe siècle, Optatus, évêque de Milésie, en Afrique, déclare que « le seul nom de poisson, suivant la dénomination grecque, contient une foule de noms sacrés dans l'ensemble des lettres qui le composent. *IXTHYS* donne en latin : Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur. » Effectivement, en prenant chaque lettre de l'*ichthus* pour l'initiale d'un mot grec, on peut faire : *Iésous Xristos THeou Yios Sôtèr* (1).

Saint Clément d'Alexandrie disait : Sint nobis signacula Colomba, vel piscis, vel navis..... vel lyra musica.

Évidemment, ce n'est pas le hasard qui a placé l'estampille de la XXIIe Légion dans le poisson symbolique des Chrétiens ; car près de ce poisson gisait une croix, également en brique, très-bien faite, et portant aussi à l'intérieur le chiffre de cette légion.

Nous donnons à la fin de ce volume, fig. 3 et 4, un facsimile de chacun de ces objets, d'après le père Van Heck.

Si l'on en croit M. Amédée Thierry, cette légion n'était autre que la sainte légion Thébaine, dont une partie fut martyrisée dans les défilés de l'Agaune, par l'ordre de l'empereur Maximien, et dont le reste tomba sous les coups des bourreaux du farouche proconsul Rictius Varus, dans la première Belgique et dans la seconde Germanie.

§ VI.

La Légion Thébaine à Trèves.

« Ce fut le 4 octobre 286, date funèbre conservée par la tradition de Trèves, dit M. Amédée Thierry, que Rictius Varus fit son entrée dans cette métropole des Gaules. Dès le jour même, la persécution commença. Le commandant du détachement de la légion Thébaine, qui avait quitté Maurice en Italie, se trouvait alors à Trèves avec quelques

(1) Voyez à ce sujet, Didron. *Histoire de Dieu*, page 353.

soldats seulement, ses cohortes étant cantonnées à Cologne. Cet officier se nommait Thyrsus. Avait-il mal dissimulé son indignation à la nouvelle du massacre d'Agaune ! Faisait-il, comme les autres, profession ouverte du christianisme? On ne le sait pas bien; mais il fut mis en jugement avec plusieurs de ses soldats et trente citoyens de Trèves, parmi lesquels figuraient trois décurions, et le décemvir Palmacius, que les actes qualifient de consul et de patrice. Condamnés à perdre la tête, ils furent décapités au Champ-de-Mars, hors des portes de la ville, et le bourreau jeta leurs corps dans la Moselle. La femme et les enfants de Palmacius, chrétiens comme lui, furent enveloppés dans la condamnation, qui avait pour prétexte un complot militaire. Un autre complot ayant été signalé à Bonn, Varus s'y rendit le 10 octobre, et il trouva qu'en effet, un centurion nommé Cassius y avait fondé une petite église composée de huit soldats, qui furent condamnés à mort avec lui. De Bonn, la justice expéditive du préfet se transporta à Cologne, où l'attendait un drame plus sanglant.

» Cologne, ou pour mieux dire Colonie Agrippine, ville d'origine et de destination essentiellement militaire, n'était qu'un vaste camp où se confondaient toutes les croyances avec toutes les nations du monde romain. A l'époque dont nous traçons l'histoire, on y trouvait réunies à côté des légions payennes, les cohortes détachées de la XXIIe, chrétienne fervente, et une division de cavalerie maure, où l'on comptait aussi beaucoup de chrétiens. Par un de ces miracles journaliers que la centralisation romaine opérait au profit du christianisme, les fils de l'Eglise de Carthage étaient venus de l'Atlas aux bords du Rhin, sous la casaque du soldat, donner la main aux fils de la Thébaïde, pour catéchiser les enfants de la Gaule. Le Préfet du prétoire ne sépara point en cette occasion les missionnaires des convertis: Gaulois, Africains et Egyptiens figurèrent dans un procès, que lui-même dirigea avec un grand mystère et dont

nous ne connaissons que le dénouement. Cinquante soldats, quelques-uns même disent trois cents, furent passés par les armes, et l'on jeta leurs corps dans un puits, au-dessus duquel les chrétiens construisirent plus tard une église magnifique. Varus continua, ou fit continuer par ses assesseurs la recherche des affiliations chrétiennes dans toutes les garnisons du Rhin ; puis il revint à Trèves, persuadé, selon toute apparence, qu'il avait extirpé le christianisme des armées, et sauvé l'empire avec l'empereur. »

Ce récit, que nous avons copié textuellement, démontre quels progrès la foi avait faits dans la Belgique à la fin du IIIe siècle ; l'Eglise civile s'unit à l'Eglise militaire, et ses fidèles y sont couronnés par un même trépas. Comment admettra-t-on avec les éditeurs de dom Marlot et avec M. Amédée Thierry lui-même, que la prédication de la foi dans ces contrées était contemporaine du proconsulat de Rictius Varus ? Sans doute, un évènement miraculeux a pu faire qu'une grande partie de la population fût subitement illuminée des vérités de l'évangile. Mais un miracle ne se présume pas, il se constate par des témoignages certains. Or, l'histoire de Trèves ne contenant rien de ce genre, on est forcé de reconnaître que le christianisme ne s'est développé dans cette ville que comme partout ailleurs, c'est-à-dire lentement, progressivement. Mais, avant de trouver accès au foyer d'un consul ou d'un patrice, il avait dû faire bien des prosélytes dans le peuple. Donc, l'arrivée des premiers apôtres de Trèves a dû être bien antérieure au IIIe siècle. Donc, l'opinon émise par M. Amédée Thierry et les éditeurs de Dom Marlot ne saurait soutenir l'examen.

Pour nous, nous aimons mieux en croire naïvement une vie de sainte Marie Madeleine, dont l'auteur, s'il n'est pas Raban-Maur, est au moins du IXe siècle (1).

(1) L'abbé FAILLON, dissertat. sur l'apostat de sainte Marie-Madeleine, Tom. II. col. 538, 539.

« Donc, dit l'auteur anonyme, se livrant aux flots de la mer avec la glorieuse servante de Dieu, Marie Madeleine et sa sœur la bienheureuse Marthe, le saint archevêque Maximien et Parmenas, archi-diacre, et les autres chefs de la milice chrétienne, les Apôtres qui devaient évangéliser la Gaule, quittèrent l'Asie, et guidés par le souffle de l'Eurus, ils arrivèrent, après une course heureuse, à Marseille, au point où le Rhône se jette dans la mer Gauloise. Là, après avoir invoqué Dieu, ce grand principe du monde, ils se partagèrent, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, les provinces où il les avait poussés....

« Au saint archevêque Maximien échut Aix, métropole de la Narbonnaise seconde;..... Paul eut Narbonne, métropole de la Narbonnaise première; Austrégésile Bourges, métropole de l'Aquitaine première; Rouen avec sa province, la Lyonnaise deuxième, Mayence avec sa province, la Germanie première, Cologne avec sa province, la Germanie seconde..... Reims, métropole, avec sa province, la Belgique seconde furent réservées à d'autres docteurs. »

§ VII.

Du silence de l'histoire sur les premiers Pasteurs de l'Eglise de Reims.

Jusqu'ici nous avons employé, pour soutenir notre thèse, deux ordres de preuves. — Nous avons démontré que la tradition des principales Eglises de France concorde avec celle de Reims, pour faire remonter au Prince des apôtres la prédication de l'évangile dans les Gaules; puis nous avons corroboré cette démonstration par les textes des Pères de l'Eglise, qui ont écrit pendant les premiers temps de l'ère chrétienne.

Notre tâche serait donc terminée, si les éditeurs de Dom Marlot n'avaient encore invoqué à l'appui de leur système, une série d'arguments que nous appellerons des preuves négatives.

Ces arguments se réduisent à deux principaux :

1° Si l'Eglise de Reims remonte aux temps apostoliques, pourquoi l'histoire n'a-t-elle pas daigné s'occuper de nos premiers pasteurs. Si elle comptait trois cents ans d'existence à l'époque de saint Remi, comment se fait-il qu'elle n'ait à produire, pendant un aussi long intervalle, aucun monument, aucun acte, aucun fait authentique? Pourquoi, comme toutes les Eglises dont les origines ne sont pas mieux justifiées, offre-t-elle si peu de pontifes pour occuper le siège épiscopal pendant un aussi long espace de temps?

2° Si les Eglises de la province étaient établies au temps de saint Pierre, il fallait qu'elle demeurassent inaperçues pendant plus de 250 ans, pour jouir de la paix au milieu de neuf persécutions générales, et n'avoir à citer aucun martyr, surtout parmi les évêques. Saint Timothée, le premier martyr de Reims, ne souffrit qu'a la fin du IIIe siècle; Reims, Soissons, Châlons, Senlis, dont les prétentions sont égales, ne comptent aucun martyr parmi leurs Pontifes.

Le silence de l'histoire sur les actes des Eglises de France dans les premiers siècles, s'explique d'une façon très-lucide et très-naturelle.

Les fondateurs de ces Eglises étaient des Romains envoyés par les apôtres ou leurs disciples, les uns pour propager la foi dans une ou plusieurs provinces, comme l'a fait saint Crescent, les autres pour être placés à la tête d'une cité. Les premiers temps de cet apostolat dûrent être extrêmement obscurs : avant de prêcher la foi, les missionnaires étaient obligés de se créer des affiliés (qu'on nous pardonne cette expression), de recruter un auditoire, et, dans un

pays où le latin n'avait encore qu'imparfaitement pénétré, ce système de propagande devait être très-lent.

Examinons par exemple quelle dut être la conduite de nos apôtres, saint Sixte, saint Sinice et saint Memmie.

En arrivant à Durocort, saint Sixte se trouvait en présence de deux difficultés; il ne savait qu'imparfaitement le langage Gaulois, et il avait à lutter non-seulement contre le paganisme celtique, mais encore contre le polythéisme Romain. Son premier soin fut donc de rechercher des hommes doux et humbles de cœur, qui comprissent la parole divine, puis de choisir parmi eux ceux qui seraient les plus dignes de remplir, sous sa direction, les fonctions sacerdotales.

Ce travail d'initiation était rude et pénible, car il s'agissait, ou d'apprendre la langue latine aux néophites, ou de leur traduire les saintes écritures dans leur idiome naturel. Mais les traces de ce labeur ne pouvaient être consignées dans les actes de l'Eglise.

Et d'ailleurs, que sont les actes d'une église? c'est son histoire : qu'est-ce que son histoire? le récit des évènements qui s'y sont accomplis. Mais s'il ne s'y passe aucun évènement, ne faut-il pas logiquement que cette histoire soit muette.

Eh bien, saint Sixte crée des prêtres Gaulois : qui aurait pu prendre soin d'enregistrer leur nomination, l'ordre chronologique dans lequel ils ont été ordonnés; comment leurs noms auraient-ils été livrés à la publicité? Au moment où nous écrivons, connaît-on le nom des prêtres qu'instituent dans les pays idolâtres les évêques envoyés par la Propagande?

A la mort de saint Sixte, la petite communauté chrétienne élit pour Evêque un de ces prêtres, qui reçoit la consécration soit d'un chorévêque, soit d'un métropolitain voisin; mais qui encore nous apprendra sa nomination et sa mort? Toutes deux seront enregistrées sans doute sur l'o-

bituaire; mais cet obituaire n'est pas destiné à la publicité; si l'Evêque décédé n'a pas accompli une vie tellement admirable, tellement sainte qu'après sa mort Dieu ne daigne pas révéler cette sainteté par des miracles qui frappent l'imagination des hommes, son nom s'oubliera lentement, à mesure que les pas des générations effaceront l'épitaphe de sa pierre sépulchrale, ou que la main du temps lacérera les pages de l'obituaire.

Et en admettant même que la reconnaissance ait gravé en caractères ineffaçables les noms de leurs premiers pasteurs dans le cœur des chrétiens, il arrivera encore un moment fatal où la tradition sera violemment interrompue : c'est lorsque, par exemple, les empereurs emploieront la force pour se faire remettre les livres saints; lorsque les barbares promèneront dans les cités la mort et l'incendie; lorsque les habitants seront emmenés en captivité et qu'il ne restera sous les murailles fumantes que des vieillards, des femmes et des enfants qui oublieront tout pour pleurer les absents.

Mais il en est autrement, lorsqu'un évènement extraordinaire attire les regards sur l'Eglise naissante. Qu'un hérésiarque se lève par exemple et cherche à ébranler l'édifice à peine sorti de ses fondements : alors l'Evêque, à son tour, du haut de sa chaire pontificale, fait entendre sa voix : aussitôt tous les yeux sont dirigés sur lui, ses sentences sont religieusement recueillies; elles se répandent partout; chacun veut les connaître ; les exemplaires de ses écrits se multiplient et s'abritent au fond des cloîtres. Alors vienne la guerre et ses fléaux, il restera toujours dans les siècles quelques traces du monument élevé à la gloire du Pontife et de son église. La persécution, loin d'anéantir les actes, vient constater à son tour l'existence des Eglises. Dès qu'un matyr tombe, son nom vole de bouche en bouche; il est cité comme exemple, invoqué à titre de consolation et d'appui, son sang est une rosée qui féconde le champ où il a coulé. Mais,

si l'Evêque n'est ni un martyr, ni un docteur, quelle trace laissera-t-il après lui? Il aura passé en faisant le bien; soit! Mais le bien reçu n'est-il pas la première chose qu'oublie le cœur humain!

Il est donc absurde de dire : nous ne trouvons pas d'actes postérieurs à la fondation de telle Eglise; donc cette Eglise a cessé un instant d'exister. Si cette Eglise n'a pas eu à sa tête un docteur dont la parole ait fait autorité, si les persécutions ne l'ont pas frappée, si ses Evêques n'ont pas figuré dans les conciles, il n'y avait aucune raison pour que ses actes passassent à la postérité, car ils étaient sans intérêt, non-seulement pour les Eglises voisines, mais pour la communauté elle-même.

Il y a d'ailleurs à ce sujet une réflexion qui aurait dû se présenter à l'esprit des critiques. On prétend que les Eglises fondées par les Apôtres n'ont pas pu subsister faute d'éléments de vie, et que dans le cours du IVe siècle, il a fallu que Rome envoyât des ouvriers de la onzième heure travailler à la vigne du Seigneur. Comment n'a-t-on pas vu que cette opinion pouvait se traduire ainsi. Les Apôtres étaient les disciples de Dieu même; il leur a dit : allez et évangélisez les nations; et cependant ces disciples, qui avaient vu s'accomplir sous leurs yeux tous les miracles de la vie et de la mort de Jésus-Christ, ces disciples n'ont pu réussir dans l'entreprise pour laquelle ils avait été choisis! Dieu leur a donné des grâces toutes spéciales, toutes particulières, mais il n'a pas voulu qu'ils en pussent faire usage. Détruisant son œuvre l'orsqu'elle était à peine commencée, il en a retardé l'accomplissement et rendu inutiles, pour un instant, les célestes enseignements de son fils!

Mais, sans aborder des sphères aussi élevées, ne suffit-il pas de jeter les yeux sur les temps passés pour mesurer l'étendue du linceul dont le temps à couvert les évènements les plus mémorables.

Que savons-nous de l'histoire des Perses, des Mèdes, des

Babyloniens? Les dynasties de rois Egyptiens nous sont-elles toutes connues? Qu'on nous raconte les fastes de Carthage avant sa lutte avec les Romains. Un historien, dans un récit plein de charmes, Tite-Live, nous a retracé l'histoire de Rome et de ses commencements, et voici qu'au XIXe siècle, un savant, profitant des loisirs que lui faisait la diplomatie, Niébuhr, nous prouve par des titres irrécusables que Tite-Livre ne connaissait pas l'histoire de son pays. Dans nos annales même, combien de lacunes à combler encore, d'erreurs à rectifier. Sait-on seulement d'où sortent les rois de la troisième race! Et l'on s'étonne que les actes d'une modeste église, dont les origines étaient si humbles, si infimes, se soient perdus, et que le nom d'un Evêque, honoré sans doute à l'égal d'un père et d'un maître parmi les siens, mais obligé de cacher son caractère aux yeux des idolâtres, ne soit pas parvenu jusqu'à nous!

§ VIII.

Pourquoi l'Eglise de Reims ne compte-t-elle pas de martyrs dans les premiers siècles. — Saint Sixte n'est pas un martyr.

Il est d'ailleurs une raison plus sérieuse qui explique à la fois le silence gardé par l'histoire sur l'Eglise de Reims et la longue paix dont elle a joui, paix dont les éditeurs de Dom Marlot se font une arme pour défendre leur système.

Au temps des premières persécutions et jusqu'à celle de Decius, le pays des Rémois n'était pas Romain. Les Empereurs n'avaient aucune autorité sur lui, et leur droit se bornait à réclamer du gouvernement local le paiement de l'impôt et le contingent des troupes auxilaires.

Dès la guerre d'Arioviste, la cité Rémoise était classée parmi les peuples fédérés; ses privilèges avaient été con-

firmés par Auguste : nous en avons la preuve dans Pline, qui nomme les Rémois un peuple fédéré : *Remi federati*. Reims ne reçut le droit de cité romaine que sous le règne de Caracalla, alors que ce prince conféra à tout l'univers le droit quiritaire. En ce moment seulement, elle perdit son autonomie et ses privilèges.

Or, chez les peuples fédérés, les lois promulguées par le sénat et les édits des Empereurs n'avaient d'autorité qu'autant que ce peuple se les était appropriés par un vote spécial. Les premiers Empereurs peuvent par conséquent avoir édicté plusieurs persécutions, sans que la hache des bourreaux se soit levée sur les chrétiens rémois.

Donc, la persécution n'étant pas venue troubler les origines de l'Eglise de Reims, il n'est pas étonnant que ses actes aient paru ou aient été réellement trop peu importants pour qu'un copiste ait jugé nécessaire d'y consacrer son temps et sa peine.

Une autre raison encore, c'est l'éclat que saint Remi a jeté sur l'Eglise de Reims, éclat dont nous ne savons plus mesurer l'intensité, mais qui a été tellement éblouisssant, que l'auréole dont nos confesseurs et nos martyrs sont couronnés en a pâli. Les chartes de fondation et de confirmation données dans le cours du moyen-âge aux établissements religieux, par les papes, les souverains, les évêques et les nobles, rappellent ordinairement les mérites des saints qui sont honorés dans ces établissements; que l'on examine les titres diplomatiques contenus dans nos archives, c'est toujours la mémoire de saint Remi qui est invoquée, et jamais, ou presque jamais, il n'est question de de saint Sixte et de saint Sinice, des saints martyrs Timothée, Maur, Apollinaire, etc.....

Mais, si la ville de Reims n'était pas soumise aux lois de Rome dans le Ier et le IIe siècle de l'ère chrétienne, il est évident que l'édit de Néron contre les disciples de la foi n'y

a pas été exécuté, et que c'est à tort, dès-lors, que l'on range saint Sixte et saint Sinice au nombre des martyrs, et que l'on place le martyre de saint Timothée sous le règne de cet empereur.

En ce qui concerne saint Sixte et saint Sinice, les traditions de l'Eglise de Reims n'ont jamais varié, malgré les efforts de quelques modernes. L'opinion qui fait de saint Sixte un martyr, a été émise pour la première fois en 1574, par le grand inquisiteur de la foi, Democharès de Mouchy, qui la tenait lui-même de Jacques Bridou, chanoine et pénitencier de Reims. La réputation de science dont jouissait Democharès, fit accepter comme vraie sa décision par Pierre Galésinius, qui édita en 1578, à Milan, le martyrologe romain qui porte le nom de Grégoire XIII. Elle fut reproduite par le martyrologe édité à Rome en 1584, et adoptée par Baronius dans celui qu'il composa par ordre de Sixte V.

A l'aide de ce martyrologe, elle repassa les monts, fut recueillie d'abord par Georges Colvener, professeur à l'académie de Douai, qui l'inséra dans ses notes sur l'histoire de Flodoard qu'il publia en 1617; enfin, elle fut défendue avec beaucoup de vivacité en 1628, par l'auteur du martyrologe Gallican, Dusaussay, qui a publié dans son *Opusculorum Miscellaneorum fasciculus,* une lettre par lui écrite sur ce sujet à Nicolas Tullier, doyen de St-Symphorien de Reims.

§ IX.

A quelle époque souffrirent saint Timothée et ses compagnons.

Les auteurs ne sont pas fixés sur l'époque où saint Timothée, saint Maur, saint Apollinaire et leurs compagnons, souffrirent le martyre.

Baronius, sur la foi de quelques manuscrits qu'il avait vus au Vatican et dans la Bibliothèque de saint Victor, croit qu'ils ont été décapités sous le règne de Néron, par ordre du préfet Lampade.

Dom Marlot rejète cette opinion et attribue à Marc-Aurèle leur mort, qu'il fixe ainsi à l'an 177.

Les écrivains du XIXe siècle de l'école de M. Amédée Thierry, et, après eux, les éditeurs de Dom Marlot, vont plus loin, et donnent l'année 290 comme date de ces actes.

Nous pensons que ni Baronius, ni Dom Marlot, ni les auteurs du XIXe siècle ne sont dans le vrai, et qu'il faut placer le martyr de saint Timothée, soit à la septième persécution, ordonnée en 237, par Maximin, ou la huitième qui eut lieu en 250, par les ordres de Decius.

Notre raison, nous l'avons déjà donnée : jusqu'au règne de Caracalla, les édits des Empereurs ne furent pas exécutoires à Reims, puisque le pays rémois ne reçut la loi romaine qu'au temps de ce Prince.

On objectera sans doute que d'anciennes légendes, et Flodoard lui-même, fixent le temps de ce martyre à Néron. Mais Dom Marlot a levé cette difficulté en faisant remarquer qu'il a trouvé des manuscrits fort anciens et fort authentiques, où les mots *Sub Nerone imperatore* ne se lisent pas, et que Surius même les a omis en écrivant la vie de nos martyrs.

« L'ancien bréviaire de Châlons, imprimé en 1506, ajoute-t-il, porte : Temporibus Lampadii præsidis facta est persecutio Christianis. Le martyrologe romain dit aussi : Remis in Gallia, natalis sanctorum Timothei et Apollinaris, qui, ibidem consumato martyrio, cœlestia regna meruerunt, sans rien dire de l'empereur sous lequel il ont souffert, non plus que le martyrologe d'Usuard, d'Adon et de l'église collégiale de saint Timothée de Reims, où sont ces mots : X. Calendas Septembris, Remis natale B. martyrum Timothei et Apollinaris : par ainsi, les légendes ne s'accordant pas en

ce point décisif, on peut dire que le nom de l'Empereur a été ajouté à l'histoire. »

Flodoard dit seulement que « saint Timothée, venu des contrées de l'Orient, ne craignit pas de prêcher publiquement la vérité de notre Seigneur Jésus-Christ, et que le préfet Lampade, qui gouvernait alors la cité, le fit arrêter et mettre en prison. Mais il ne nomme pas l'Empereur dont Lampade était le mandataire. Les Bollandistes s'appuient sur le passage suivant des actes du saint, pour faire remarquer qu'ils n'ont pas dû s'accomplir sous le règne de Néron. *Lampade, s'adressant à Timothée,* lui dit : *Malheureux, obéissez aux ordonnances des Empereurs !*

» En effet, disent-ils, comme Néron est le premier qui ait rendu des édits contre les chrétiens, ils est évident que le récit parlant des ordonnances *des Empereurs* rappelle des temps postérieurs à Néron, ou que le légendaire mérite peu de créance, quant aux dates. »

Le système qui fait reporter à l'année 290 le martyre de saint Timothée et de ses compagnons, a déjà été combattu par Dom Ruinart, qui a invoqué un argument décisif, selon nous.

Grégoire de Tours, dans son livre de *Gloria martyrum* liv. 1. cap. 55, page 786 de l'édition Ruinart, dit :

« Timotheus et Apollinaris apud Remensium urbem consumato martyrio, cœlesta regna meruerunt.

Le savant Bénédictin fait sur ce passage la réflexion suivante (1) : « Les actes de ces martyrs nous apprennent » qu'ils ont souffert avec le prêtre Maur, et avec une foule

(1) Horum Martyrum acta, illos cum Mauro presbytero aliisque multis, Nerone imperante, sub Lampadio præside passos fuisse commemorant ; quæ sententia non placet iis, qui nullos martyres in Galliis ante M. Aurelii tempora admittunt, Videntur tamen Maximiani temporibus antiquiores ; nusquam enim sub Rictio Varo præside passi, ut cæteri Belgicæ Galliæ istorum temporum Martyres, dicuntur.

» d'autres compagnons, sous le règne de Néron, et par ordre
» du préfet Lampadius.

» Cette tradition ne plaît pas à ceux qui n'admettent au-
» cun martyr dans les Gaules avant le temps de Marc-
» Aurèle. *Cependant, ces saints paraissent avoir vécu avant*
» *le temps de Maximin;* en effet, on ne rencontre dans aucun
» texte qu'ils aient souffert sous le préfet Rictius Varus,
» quoique le nom de cet officier se trouve dans les actes de
» tous les autres martyrs de la Gaule Belgique de ce temps-
» là. »

Nous partageons complètement l'avis de D. Ruinart : saint Timothée a souffert après le règne de Néron et avant celui de Dioclétien.

§ X.

Le siège de Reims a toujours été occupé.

Malgré le silence de Flodoard, tous les auteurs sont unanimes pour reconnaître que du temps de Dioclétien, la persécution générale qui frappa les chrétiens exerça ses ravages dans la Belgique et dans les Germanies. Le pays Rémois fut particulièrement éprouvé ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur l'histoire de Dom Marlot (1).

Ainsi, dans son obscurité même, l'histoire de Reims nous a conservé trois flambeaux qui doivent servir à guider notre marche, et qui nous permettent de démontrer que la succession de ses évêques s'est établie d'une manière aussi régulière que le permettaient les difficultés des temps. Nous connaissons avec certitude l'arrivée de saint Sixte et de saint Sinice. Nous savons qu'une des persécutions qui

(1) Tome I, page 449, Sv.

frappèrent les Gaules à la fin du IIe siècle, ou dans la première moitié du troisième, atteignit notre pays; enfin, il est avéré qu'à la fin du IIIe, et par conséquent peu avant le règne de Constantin-le-Grand, qui embrassa le culte des Chrétiens, la Belgique eut à souffrir de la manière la plus cruelle de l'exécution des édits des empereurs contre la foi.

Mais, entre ces trois points de repère, il existe des lacunes, des vides, qu'il paraît au premier abord impossible de combler, et l'on en arguë pour soutenir que l'Eglise fondée au temps apostoliques, ne put se maintenir; qu'il ne se trouva pas dans son sein de chef pour la guider, d'évêque pour la maintenir.

Telle est la dernière proposition que nous avons à combattre.

Il faut reconnaître que les noms de nos évêques sont inconnus; mais s'ensuit-il que, pour nous servir d'une expression de Dom Marlot, il y ait eu un inter-Pontife.

Seul, peut-être, contre tous, nous répondons que ce fait est impossible.

Que s'est-il passé, en effet, dès l'origine de notre Eglise. D'après Flodoard, saint Sinice a sacré Evêque de Châlons saint Divitianus. Mais l'élévation de cet évêque au siège Pontifical, n'implique-t-elle pas la certitude que si, à la mort de saint Sinice, le siège de Reims a vaqué, son zèle pour la foi a inspiré a Divitianus d'envoyer à son tour un pasteur à l'Eglise veuve de son chef?

Le catalogue de l'Eglise de Reims reconnaît un évêque du nom d'Amanse. Il est vrai que rien n'indique l'époque où il a vécu. « Flodoard dit d'une manière générale : Après saint Sixte et saint Sinice, nos pères dans la foi, nous ne trouvons qu'un seul pontife, Amansius, jusqu'au règne de Constantin. » Mais, quelque vague que soit cette indication, qu'Amansius ait siégé avant ou après le martyre de saint Timothée, il faut admettre qu'il existait une église, puisqu'il a été créé un évêque. La légende de saint Timo-

thée et les martyrologes nous apprennent qu'avec ce saint périt un prêtre du nom de Maur. Qui donc aurait ordonné ce prêtre, sinon l'évêque? S'il était prêtre, il y avait des fidèles à qui son ministère était nécessaire; et, en effet, quand Timothée, confessant le Christ, eut fait passer dans la foule la conviction qui l'animait, que cinquante, quatre-vingts personnes peut-être demandèrent le baptême, on s'en fut chercher Maur dans la grotte qu'il habitait. Or, qui eût connu cette retraite, s'il n'y avait eu des chrétiens à Reims? Qui eût enseveli les martyrs malgré les édits des Proconsuls?

Comme l'ont fait observer les auteurs du Gallia christiana, tout martyre suppose une Eglise; toute Eglise un évêque.

Ce raisonnement, si simple, qu'il eût dû être fait depuis longtemps, est encore corroboré par l'histoire des églises voisines. Si le siège métropolitain a vaqué, à plus forte raison les suffragantes ont-elles dû être privées de leurs chefs spirituels; si, au contraire, les suffragantes peuvent présenter à différentes époques des évêques authentiquement reconnus, il faut admettre *a fortiori* que l'Eglise métropolitaine en avait un.

Et qu'on veuille bien le remarquer, nous ne voulons pas raviver la querelle sur l'origine des Archevêques, et soulever la question de suprématie; le problème que nous nous proposons de résoudre est simplement celui-ci : étant donné des villes groupées autour d'une ville plus importante, peut-on admettre que celle-ci ait été privée de son siège épiscopal par la barbarie des temps, sans que les autres aient eu à souffrir comme elle.

Or, de quelque côté que nous jetions les regards, nous voyons de nombreuses Eglises s'élever et subsister.

Sans parler de Sens, qui revendique à juste titre la gloire d'avoir eu pour fondateur saint Sabinien et saint Potentien, disciples des Apôtres, sans nous préoccuper de saint Lucien,

fondateur de l'Eglise de Beauvais, nous voyons saint Régulus arriver à Senlis après la mort de saint Denis, c'est-à-dire dans la première moitié du deuxième siècle. Saint Firmin fonde l'Eglise d'Amiens longtemps après la mort de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. Notre grand Hincmar nous apprend que saint Saintin, premier évêque de Meaux, a été sacré par saint Denis. On a contesté à l'Eglise de Châlons que saint Memmie y eût été envoyé par saint Pierre; mais, en même temps, les Bollandistes, et, après eux, les auteurs du *Gallia Christiana,* sont obligés de reconnaître que depuis la seconde moitié du IIe siècle jusqu'à l'année 451, le catalogue des évêques est suffisamment rempli, pour que l'on puisse admettre que le siège n'a jamais vaqué.

Mais le deuxième de ces évêques est saint Divitian. Or, la tradition veut qu'il ait été sacré par saint Sinice ; nous avons prouvé que saint Sinice était contemporain des Apôtres; donc, des temps apostoliques au règne de Constantin, l'Eglise de Châlons a résisté à toutes les tempêtes qui l'ont assaillie. Il est vrai que, dans cette hypothèse, le catalogue présente des lacunes, mais un livre dont une page est déchirée, n'en est pas moins un livre.

Mais si la suffragante a eu des Evêques, comment la métropolitaine a-t-elle pu en être privée?

Enfin, les continuateurs de l'œuvre de Bollandus nous présentent le catalogue complet des évêques de Trèves (1). Qui donc admettra que cette *sœur* de l'Eglise de Reims l'ait délaissée et ne lui ait pas envoyé un pasteur. Quoi, tout autour de nous il y aura eu des chrétiens, des évêques, et Reims, où la religion a pu se développer librement, sans entraves, jusqu'en l'an 215, Reims aura été frappée par la Providence avec une sévérité telle que les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle ! Alors, pourquoi saint Jérôme l'aurait-il appelée Urbs præpotens, Urbs sancta Remorum?

(1) Tome VIII d'octobre, page 19.

§ XI.

Opinion d'Hincmar sur l'Orgine de l'Eglise de Reims.

Mais déjà nous sommes arrêté dans notre argumentation par une nouvelle et plus sérieuse objection.

On nous dit : admettons que la Gaule tout entière, que la Belgique aient reçu des Apôtres mêmes ou de leurs disciples les premiers éléments de la foi, il ne s'ensuit pas que toutes les Eglises aient joui de ce bonheur. Il est certain même que quelques-unes n'ont vu paraître leurs évêques que du temps de Constantin ou de ses fils.

Or, en ce qui concerne l'Eglise de Reims, il est une au torité qui l'emporte sur la tradition. Le grand archevêque Hincmar nous l'a dit : saint Sixte de Reims a été envoyé par un pape du nom de Sixte. Nous n'examinerons pas si ce pape est Sixte Ier ou Sixte II; il nous suffit de savoir que ces deux Pontifes sont tous deux postérieurs à saint Clément, pour dire avec raison que l'Eglise de Reims ne remonte pas au temps apostoliques.

Voici notre réponse :

Un jour, on présenta à une académie d'Allemagne, un enfant qui avait une dent d'or. Le fait parut merveilleux, mais possible aux uns; les autres, au contraire, déclarèrent qu'il était anormal et opposé à toutes les lois de la physiologie.

Bientôt, l'aigreur s'en mêlant, une polémique en règle s'établit entre les partisans de la dent et ses adversaires.

On avait écrit déjà de part et d'autre un foule de volumes, lorsqu'un homme, très-simple d'esprit, eut l'idée d'examiner de plus près la dent, et il reconnut qu'elle *était* très-ordinaire, très-naturelle, et qu'un charlatan habile y avait simplement appliqué une feuille d'or.

Voici près de deux cents ans que l'on ergote sur le texte

d'Hincmar, les uns pour prouver qu'il mérite toute créance, les autres pour en contester la valeur.

Nous avons agi comme on eût dû le faire dès le principe, nous avons recouru au texte et nous avons vu la feuille d'or appliquée sur la dent.

Le passage incriminé se trouve à la page 431 du tome II des œuvres d'Hincmar publiées par Sirmond.

C'est le commencement du XVIe chapitre d'une lettre que l'archevêque de Reims écrivait à son neveu, l'évêque de Laon.

Nous le citons dans toute son intégrité : (1)

« Voyez, mon frère, si, depuis une époque reculée, la métropole de Reims n'a pas sous sa dépendance une province bien déterminée. En effet, cette métropole comptait sous sa juridiction onze cités avant même que, sur l'autorité du concile d'Afrique, saint Remi n'érigeât le siège de Laon,

(1) Vide, frater, utrum certa sit provincia Metropoli Remorum ex antiquo subjecta. Quæ metropolis undecim civitates sub se habuit antequam beatus Remigius auctoritate Africani concilii ordineret Episcopum in Castello (scilicet Laudunensi), in quo et tu metropolis tuæ suffragator es ordinatus Episcopus, et refragator ipsius dignitatis atque auctoritatis, asse, ut dicitur, ecrevisti de pusillo, magnus apud te oppidanus Episcopus. Quod, sicut Eutropius antiquus historiographus dicit, auctore Marcobrio prætore conditum, ab exordio sui in paganismo, inter civitates vel provinciales sedes nomen et locum non habuit. *Et postquam B. Sixtus à Sixto sedis Romanæ Pontifice primus ad Remensem Metropolim fuit directus* Episcopus, in Christianismo per quindecim Archiepiscoporum tempora, plurimis annorum evolutis curriculis, in Remensi parochia, sicut et alia municipia quæ hodieque ibidem consistunt, municipalem locum tenuit, sicut et tomus quem Anacletus episcopis de sedium privilegiis se interrogantibus se misisse dicit, patenter ostendit, veluti ipse legere potes in eodem breviario, in quo descriptis civitatibus metropoli Remorum subjectis, nomen Castelli, in quo est ordinatus Episcopus, nequaquam invenies. Hincmar, tom. II, p. 131. *(Lettre à Hincmar, évêque de Laon)*, chap. XVI.

de cette ville dont vous avez été ordonné évêque, pour venir en aide à votre métropolitain, bien loin d'en attaquer, comme vous faites, l'autorité et la dignité..... Laon, comme l'écrit l'historien Eutrope, fondée par le préteur Marcobrius, n'a jamais, dans son origine, aux temps du paganisme, été nommée, et n'a jamais tenu rang parmi les cités ou les chefs-lieux de provinces. *Et depuis que le Bienheureux Sixte eut été envoyé en qualité d'évêque dans la métropole de Reims par le souverain Pontife de Rome Sixte,* alors que le christianisme comptait en tout quinze archevêques, ce n'est qu'après bien des années que cette ville a été élevée au rang de municipe dans la province de Reims. C'est ce que démontre avec évidence *le livre que le pape Anaclet envoya aux évêques qui l'avaient consulté sur les privilèges des sièges. Vous pouvez vous-même lire dans ce bref, l'énumération des villes qui dépendent de la métropole de Reims,* et vous n'y trouverez nulle part le nom de cette ville de Laon, où vous avez été ordonné évêque. »

Or, quiconque connaît tant soit peu la chronologie des papes, sait très-bien que saint Anaclet a siégé sur le trône pontifical avant les deux premiers saints Sixtes.

Mais si saint Anaclet a envoyé aux évêques un livre dans lequel est établie la circonscription de chaque archi-diocèse, si la ville de Reims est désignée comme la métropole d'un de ces archi-diocèses, ou saint Sixte n'est pas son premier évêque, ou ce n'est pas un pape du nom de Sixte qui l'a envoyé.

Il y a donc dans ce texte une erreur de copiste. Hincmar a écrit : Et postquam Sixtus à *Petro* sedis Romanæ Pontifice, et l'on a copié *Sixto*. Et, ce qui le prouve, c'est que dans ces deux noms il y a même nombre de lettres, même désinence : un copiste ne se serait jamais trompé au point de lire Petro pour Clémente ou pour Anacleto.

Et d'ailleurs, si l'on avait lu le texte de la lettre d'Hincmar, on aurait vu que le doute n'est pas possible. L'Archevêque de Reims écrit à son suffragant pour lui reprocher

l'esprit de révolte qui l'anime; il s'efforce de lui démontrer que les métropoles ont été placées au-dessus des Eglises suffragantes, par l'ordre même des Apôtres, et il insiste pour lui faire comprendre que, par son antiquité, son origine apostolique, la ville de Reims est bien supérieure à la *bourgade* dont il est le prélat, et que, par conséquent, lui, métropolitain placé à la tête de l'un des treize archevéchés fondés par saint Pierre, il a droit au respect, à l'obéissance de son subordonné.

Si ce que nous venons de dire n'était pas suffisant pour démontrer que dans le texte invoqué contre nous il y a erreur de copie, nous ferions la remarque suivante : Sirmond, l'éditeur d'Hincmar, était l'ami de Boucher (1), l'auteur du Belgium Romanum; eh bien, Boucher a dit, sans être démenti par Sirmond : « *il résulte de l'opinion d'Hincmar,* que saint Sixte a été envoyé à Reims par saint Pierre, en même temps que le Prince des Apôtres dirigeait sur Trèves Euchère et ses compagnons (2).

Ce n'est pas tout :

Foulques, successeur d'Hincmar, écrit en 887, au pape Etienne (3) : « que le siège de Reims a été toujours honoré par les papes ses prédécesseurs d'une manière plus spéciale que les autres Eglises de France, parce que le bienheureux apôtres saint Pierre lui a donné pour premier Évêque saint Sixte, à qui il avait conféré la primatie de toute la Gaule.

En bien, si cette opinion n'avait pas été la croyance de son Eglise, Foulques l'aurait-il rendue publique; aurait-il osé désavouer publiquement un homme aussi haut placé dans l'opinion de toute la chrétienté que son prédécesseur Hincmar?

(1) Voyez le *Belgium Romanum*, liv. 5, page 152.
(2) Voyez le texte latin à la page 84.
(3) Voyez le texte latin plus haut, page 10.

§ XII.

Monument Chrétien trouvé à Reims.

Mais à quoi bon nous préoccuper de chercher autour de nous des preuves de l'existence du christianisme à Reims, dans le troisième siècle de notre ère, lorsque nous pouvons en citer une qui a existé longtemps dans notre ville et que l'indifférence et l'ignorance ont laissé s'anéantir à la fin du siècle dernier.

Nous voulons parler d'un monument chrétien, antérieur à l'an 260, trouvé sous le clocher de l'église St-Martin.

Ce monument, découvert en 1738, a été décrit en 1749, par un savant du temps, Levesque de Pouilly, ancien lieutenant des habitants, et malheureusement cet écrivain, pas plus que ceux qui s'en sont occupés depuis, n'en a compris la véritable origine.

Nous citons textuellement la brochure, aujourd'hui fort rare, écrite par Pouilly :

« Sous la tour du clocher de la paroisse St-Martin, est, à vingt pieds de profondeur, un mausolée qui a quinze pieds et demi de longueur, huit de largeur et dix et demi de hauteur, sous clef. On y descend par un escalier de pierre de vingt degrés, et on y trouve une fosse construite en maçonnerie, de huit pieds en carré sur huit de profondeur, où sont encore plusieurs ossements.

» Tout l'intérieur du mausolée est orné de peintures à fresque sur un enduit de tuiles battues; elles composent différents tableaux de six pieds trois pouces de hauteur, renfermés dans des cadres formés par des bandes de même couleur.

» Dans le principal de ces tableaux sont trois figures qui,

à leur taille et à leurs habillements, paraissent être celles d'un père, de son fils et de sa fille : le père a trois pieds quatre pouces, le fils, trois pieds, et la fille, deux. Les habillements du père et du fils sont pareils; ils diffèrent en quelque chose de ceux que les Romains portaient en Italie : il sont moins longs, sont ouverts par les côtés et fermés en haut et en bas par deux boucles de forme circulaire, telles qu'on en voit quelques-unes gravées dans Bergerus et dans le R. Père Montfaucon ; la fille a deux boucles d'oreille et un collier, sa robe est entièrement fermée, de même que l'étaient celles des dames Romaines, ainsi que l'a observé Plutarque dans la vie de Lycurgue; les murs du mausolée présentent d'autres tableaux; on y voit un homme qui porte une espèce de lit de repos, et une personne à demi-effacée qui tend sa main vers un autel où le feu du sacrifice est allumé.

» Au-dessus de ces différentes figures sont suspendues des guirlandes de fleurs, et à côté sont des oiseaux posés sur des urnes, et des fleurs qui sortent d'une espèce de caisse.

» Dans le plafond de la voûte est peinte une mosaïque composée de cercles, dans le centre desquels sont des disques et des fleurs.

» Dans le côté opposé au principal tableau est une niche cintrée par le haut, qui a un pied et demi de profondeur : il y a une niche un peu moins profonde que celle-ci dans chacun des deux autres côtés, et tout l'intérieur de ces trois niches est orné de fleurs.

» A côté de la principale niche est pratiqué un soupirail, qui a de largeur environ deux pieds carrés; il est, comme les niches, orné de fleurs dans toute son étendue.

» Ce monument est un de ces mausolées que les anciens appelaient Hypogées, c'est-à-dire souterrains.....

» On plaçait d'ordinaire les tombeaux hors des villes et sur les bords des grands chemins, pour inviter les voyageurs à

rendre hommage à la mémoire des défunts ; aussi, ce mausolée-ci était-il placé dans la campagne et sur le bord d'un grand chemin que saint Remi, dans son testament, appelle *Via Cæsarea,* et qui, suivant l'observation de Bergier, tirait en ligne droite de la porte Basée jusqu'au lieu où est une vieille porte murée qu'on appelle la porte St-Nicaise.

» Les trois figures que l'on voit dans le principal tableau de ce mausolée, sont apparemment les trois personnes à la mémoire de qui le monument a été érigé.

» Le tableau de la personne qui est près d'un autel d'où s'élève une flamme, ressemble extrêmement à un marbre antique qu'a fait graver Boissard. Ce mauselée-ci ne serait-il point l'ouvrage de la personne qui, comme dans le marbre de Boissard, sacrifie ici aux Dieux Manes?

» Le lit de repos qu'un homme soutient sur ses épaules est apparemment ce brancard qu'on appelait *Lectica,* et qui servait à porter le corps au bûcher ; et cet homme est un de ceux qu'on appelle *Vespillones* ou *Sandapelones,* dont la fonction était de porter ces lits.

« Le nombre et la forme des trois niches de ce mausolée nous apprennent leur destination ; elles ressemblent parfaitement à ces niches des anciens tombeaux dans lesquelles se plaçaient les urnes qui conservaient les cendres des corps qu'on avait brûlés, et l'on ne peut guère se défendre de croire que ces trois niches n'aient été destinées à conserver les cendres des trois personnes peintes dans le principal tableau. La plus grande avait été destinée pour le père, les deux autres l'avaient été pour le fils et pour la fille.

» Leurs affranchis ou leurs esclaves ont été, selon toute apparence, inhumés dans la fosse où l'on trouve encore une partie de leurs os.

» Il n'y a dans ce mausolée aucune inscription qui puisse nous apprendre précisément le temps où il a été construit, mais il y a apparence qu'il l'a été *dans l'espace des trois premiers siècles de l'ère chrétienne.*

» Il ne peut être antérieur à la conquête de la Gaule Belgique par les Romains. Les habillements y sont tout-à-fait différents de ceux des Belges, et la peinture n'avait jamais été cultivée parmi eux.

» Il ne peut pas non plus être postérieur au quatrième siècle, puisque Macrobe, qui vivait au commencement du cinquième, assure qu'il y avait déjà longtemps que l'usage de brûler les morts était entièrement aboli; mais voici une observation qui fait remonter bien avant le temps de Macrobe l'époque de ce monument.

» Quoique les peintures de ce mausolée ne soient pas, à beaucoup près, aussi belles que les peintures antiques qu'on voit dans la vigne de Corsini et que le Bartoli dit avoir été excellentes, ou que celles qu'on voyait au palais Barberin, et qu'au rapport de l'abbé Du Bos, bien des connaisseurs prennent pour des ouvrages de Raphaël ou Du Corrège, on ne peut disconvenir néanmoins que les figures n'y soient assez bien dessinées, et qu'on n'y aperçoive des vestiges du goût des anciens.

» Or, les beaux-arts fleurissent toujours infiniment davantage dans la capitale que dans les provinces éloignées, ainsi, la peinture était florissante à Rome lorsque ce mausolée a été construit; il l'a donc été avant l'an 260, puisqu'il est certain, comme l'a prouvé l'abbé Du Bos, que, depuis Gallien jusqu'à la renaissance des beaux-arts, au treizième siècle, l'art de dessiner a été entièrement éteint en Italie.

» Quand on a bâti l'église de St-Martin sur ce mausolée, on en a sans doute eu connaissance, mais on eut l'attention de l'épargner, et on n'y fit aucun tort, si ce n'est peut-être celui d'enlever les urnes qui étaient dans les niches.

» En 1738, il fut découvert par hasard, et ces peintures, que le temps avait respectées pendant plus de quinze siècles, furent alors entièrement endommagées par la foule de ceux qui entrèrent dans ce monument avant que le magistrat pût prendre des mesures pour leur conservation. »

§ XIII.

Réfutation du texte précédent.

L'auteur de cet article ne manquait pas d'érudition ; il était même membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. On a donc lieu de s'étonner qu'il n'ait point reconnu lui-même l'inanité de l'explication qu'il donne de ces dessins.

Les *Vespillones,* les *Sandapelones* étaient des esclaves publics ; comment donc admettre que les auteurs de notre monument aient eu l'idée de placer dans un tableau de famille un personnage dont les fonctions étaient considérées sinon comme impures, du moins très-abjectes.

La position des oiseaux sur le dessin indique évidemment plus qu'une intention d'ornementation ; leur présence révèle une pensée symbolique, et ce n'est certes pas faire preuve d'une grande profondeur de critique que de se borner à rappeler qu'on a vu de semblables dessins sur des constructions antiques.

Dès que la symbolique païenne ne donnait aucune interprétation satisfaisante de ce monument, il fallait porter ailleurs les regards. Avec un peu de réflexion, on se serait rappelé que l'église de saint Martin remontait à une très-haute antiquité, puisque quelques auteurs prétendent qu'elle vit le baptême de Clovis.

De l'horreur que les premiers chrétiens manifestaient pour tout ce qui rappelait le polythéisme gallo-romain, du zèle que les évêques apportaient, même à une époque relativement moderne, à détruire tous les vestiges de ce culte, on aurait déduit de ce fait que les fidèles à qui l'on doit la construction de l'église St-Martin, ne l'auraient pas érigée sur l'emplacement d'un tombeau païen, contenant encore

les ossements de ceux pour qui il fut élevé, et l'on serait arrivé logiquement à cette conclusion, que ce monument était dû à l'art chrétien.

En effet, si nous ouvrons *la Roma subterranea* d'Arringhi, et le magnifique ouvrage publié sur les Catacombes de Rome par M. L. Perret, nous y trouvons immédiatement l'explication de l'allégorie cachée dans la représentation de l'homme à la litière, du personnage qui sacrifie, du paon, des oiseaux et des fleurs.

L'homme à la litière est le Paralytique qui, guéri par Jésus, retourna chez lui en emportant le lit sur lequel on l'avait couché.

On le retrouve souvent dans les Catacombes, et Arringhi en a donné plusieurs dessins, notamment dans le 1er volume, aux pages, 515, 523, 427, 542, 621, 623. Et tous ces dessins, par la forme du lit, la manière dont il est porté, le costume même du malade, ont une ressemblance étonnante avec le nôtre. Le Paralytique est l'emblême de la résurrection. Saint Ambroise, lorsqu'il explique le ve chapitre de saint Luc, le dit expressément (1) :

« Prends ton lit et retourne dans ta maison. Par ce passage, celui qui efface les péchés des âmes et qui enlève à la chair sa faiblesse, nous donne l'entière espérance de la résurrection; il nous apprend que l'homme tout entier est guéri. Aussi, quoiqu'il soit grand de pardonner les péchés aux hommes, il est cependant bien plus divin de donner la résurrection. » Le Père ajoute plus loin : « Jésus ne dit pas seulement de prendre son lit, mais il ordonne encore de regagner sa demeure : cela signifie évidemment de retourner au Paradis. »

C'est ce que dit encore saint Augustin dans son livre second *de Symbolo ad Catechumenos*.....

(1) S. Ambr. *in Luc*, c. 5.

« Oh, combien il serait meilleur pour lui, si après avoir reçu la rémission de ses péchés, il se levait, non de son lit pour pêcher encore, mais du sépulcre, pour se diriger libre et sans crainte vers la véritable vie ! »

Ce sentiment est aussi partagé par saint Hilaire, lorsqu'il écrit (1) : « Alors, par l'enlèvement du lit, il a enseigné que l'infirmité serait enlevée aux corps, ensuite, le retour dans la maison paternelle signifie que le chemin du Paradis sera rendu aux croyants. »

Le personnage qui sacrifie rappelle Abraham, prêt à immoler Isaac. Notre dessin représente le patriarche, seul, tel qu'on le voit dans la Roma subterranea. Tom. 1. pag. 329, et dans plusieurs livraisons de l'ouvrage de M. Perret, sur les Catacombes.

Abraham est là pour rappeler la résurrection des corps au jour du jugement dernier, il est la consécration de cette parole de l'apôtre (2) : « Abraham n'a pas hésité dans sa foi, lorsqu'il a offert à Dieu son fils unique, pensant que Dieu était assez puissant pour le ressusciter d'entre les morts ; » parole qu'Origène et saint Jean Chrysostôme ont commentée en disant l'un (3) : « Ainsi l'apôtre nous a fait connaître les pensées de l'homme fidèle, puisqu'il nous à montré que c'est d'Isaac que date la croyance dans la résurrection ; » ainsi Abraham espérait qu'Isaac ressusciterait. L'autre (4) : « Or, si Abraham, à une époque si reculée, a cru que Dieu était assez puissant pour le ressusciter d'entre les morts, à plus forte raison devons-nous l'admettre. »

Les anciens croyaient que la chair du paon avait la propriété de ne point se corrompre, et saint Augustin voyait

(1) Hil. *in Matth.*, c. 8.

(2) Apost. *ad Hæbraos*, 2.

(3) Origen. *Homil*, 8, *in Gen.*, cap. 21.

(4) S. Io. Chrys , *Homil.* 25 *in ap. ad Hæbreos.*

dans cet oiseau l'image du juste (1) : « On dit que leur chair, lorsqu'elle est desséchée, reste sans se putréfier. Comme ils sont recouverts de plumes magnifiques, ils peuvent désigner les hommes parfaits desséchés au feu de la tribulation, de telle sorte qu'ils restent parés de leurs seules vertus. »

Cet oiseau était aussi l'emblême de la résurrection, ainsi que l'explique saint Antoine de Padoue, dans son sermon pour le cinquième jour après la Trinité.

L'exiguité du dessin que nous avons sous les yeux, ne nous permet pas de distinguer quels sont les oiseaux qui accompagnent le paon ; mais on sait combien sont fréquentes les allusions que font les Ecritures aux mœurs des oiseaux, à la facilité avec laquelle il s'élèvent dans les cieux (2).

Qui me donnera, dit le psalmiste, des ailes comme la colombe, et je volerai, et je me reposerai (3).

Le passereau trouve un abri, et la tourterelle un nid, où ils déposent leurs petits (4).

Notre âme a été, comme le passereau, arrachée au filet du chasseur (5).

Les oiseaux..... sous l'image de ceux qui élèvent leur cœur, et qui comtemplent les choses célestes (6).

Saint Hilaire, dans son commentaire de saint Mathieu, compare les apôtres à l'arbre qui abrite les oiseaux.

Ces textes, que nous pourrions multiplier à l'infini, la similitude de nos peintures avec les Paralytiques et les Abrahams des Catacombes, démontrent surabondamment que ces dessins sont empruntés à l'iconographie chrétienne.

Il resterait à examiner ce que signifient les trois personnages représentés sur la seconde fresque. Mais ils n'appartient qu'aux savants seuls de pouvoir traiter, *è cathedra*,

(1) S. Aug. *Gloss in* 3. *Reg.* 10.
(2) S. Ant. de Pad. *serm fer. V. post.* Trinitatem.
(3) Psalm. 34. (4) Psalm. 83. (5) Psalm. 123.
(6) Beda *in Job*, lib. 1 cap. 12.

toutes les questions qui leur sont soumises, et de faire accepter, par le lecteur docile, toutes les raisons, bonnes ou mauvaises, qu'il leur plaît de débiter. Pour nous, humble fossoyeur dans le vaste champ de l'histoire, nous avouons humblement notre ignorance. Persuadé qu'il avait sous les yeux des Romains, l'artiste qui a copié ces fresques ne s'est pas pénétré du sentiment dont s'était inspiré le peintre, et il nous a reproduit, suivant les données du XVIIIe siècle, des personnages de convention; sa copie est inintelligible. Nous en donnons un croquis d'après Levesque de Pouilly.

Ce fait est très-fâcheux, car si les vêtements et les poses avaient été fidèlement reproduits, ces peintures auraient peut-être éclairci une des questions historiques qui nous occupent.

Quoi qu'il en soit, nous sommes fondé à dire que ce caveau avait été construit pour y déposer les restes de quelques chrétiens à l'abri de tout outrage et de tout mélange avec des cendres profanes. Il a tout ce caractère des salles ou *cubila* que l'on retrouve dans presque toutes les Catacombes (1). Ces salles, habituellement privées de jour extérieur, étaient éclairées par des lampes suspendues à la voûte, ou insérées dans de petites niches (loculi). Quelques-unes recevaient aussi le jour par une ouverture donnant sur la campagne; c'était ce qu'on appelait *cubila clara.*

Mais la plupart des soupiraux en question n'ont été manifestement ouverts que dans des temps très-postérieurs aux persécutions, alors que l'Eglise n'avait plus à craindre de célébrer publiquement ses fêtes et ses cérémonies sacrées; car il est évident que si les Catacombes eussent admis la lumière extérieure par des jours multipliés, à l'époque où elles servaient de refuge aux chrétiens persécutés,

(1) Raoul Rochette, *Tableau des Catacombes de Rome*, page 48, § v.

il ne leur eût pas été possible d'échapper, dans ces souterrains, aux recherches de leurs ennemis.

Il y a dans le caveau de St-Martin un de ces loculi. Levesque de Pouilly a cru que c'était une niche destinée à recevoir l'urne cinéraire d'un chef de famille. Mais cette urne n'a jamais été trouvée, tandis qu'il est certain que le caveau contenait des ossements humains ; l'hypothèse de l'auteur que nous citons, au sujet des affranchis qui auraient été enterrés à côté de leur maître livré au bûcher, est tout simplement inadmissible.

La présence d'un loculus dans le caveau de St-Martin tendrait à faire supposer que le soupirail qui l'éclairait n'avait été construit aussi qu'à une époque postérieure.

Dans tous les cas, ne pourrait-on dire que ce caveau, placé près d'une voie qui porta, pendant longtemps, le nom de Chemin des Martyrs, près de laquelle on a trouvé un grand nombre de cercueils dont les cadavres avaient la tête et les bras percés de grands clous et qui mériteraient à eux seuls une étude spéciale, que ce caveau, disons-nous, a été le berceau de l'Eglise de Reims ?

Levesque de Pouilly a dit, d'après l'abbé Du Bos (1), que depuis Gallien, c'est-à-dire depuis l'an 260 jusqu'au XIIIe siècle, l'art de la peinture a été perdu en Italie (2). Sans vouloir discuter ici cette opinion, nous rappellerons qu'en 305, il se tint à Elvire, dans le royaume de Grenade, un concile (3) dont les Pères défendirent d'admettre dans les Églises des peintures qui eussent rapport au culte et à la foi du chrétien. *Placuit Picturas esse in ecclesia non debere,*

(1) Réflexions sur la peinture et la poésie, section 87.

(2) Cette opinion est erronée, car dans une lettre du pape Adrien Ier à Charlemagne, il est dit que le pape saint Célestin, qui siégeait en 424, fit orner de peintures son propre cimetière. Epistol. ad Carol. magn. in Act. concil., édition de Paris, 1714, tom. IV, colonne 812.

(3) *Concil. Illiberitani*, Can. 36. Labbe. Tom. 1.

nec quod colitur et adoratur in Parietibus depingatur. Comme l'a fait observer Bottari (1), l'explication de ce décret a été parfaitement donnée par l'illustre Buonarotti; et c'est en observant que la situation où se trouvait alors l'Eglise, menacée de la persécution de Dioclétien, faisait craindre que des peintures, exécutées sur les murs des Eglises, là où il pouvait s'en trouver, ne devinssent autant d'objets de profanations. Les Pères du concile avaient pris occasion de recommander aux chrétiens l'exécution de ces peintures sur tablettes de bois, qui pouvaient toujours, à la moindre apparence de trouble et de danger, s'enlever et se soustraire aux effets de la persécution. C'est de là, en effet, qu'est résulté l'usage des *dyptiques*, qui s'est continué, comme on sait, à travers tout le cours du moyen-âge, comme une tradition de ces temps d'épreuves, où les chrétiens, poursuivis d'asile en asile, transportaient partout avec eux, en tablettes de bois peintes ou d'ivoire sculpté, les sacrées images du Christ, de la Vierge et des Apôtres; et plus tard, comme un effet des persécutions causées par le fanatisme iconoclaste. C'est encore par une conséquence de ces facheuses nécessités de la primitive Eglise, que s'est établi dans les temps de la renaissance, l'usage des *tableaux* d'autel à *volet*, qui avaient la forme de diptyques, même d'une dimension considérable, tels qu'il s'en voit encore dans tant d'églises d'Italie. La défense du concile d'Elvire était donc toute accidentelle, toute de circonstance, et c'est ainsi qu'il faut l'entendre (2).

Ainsi, les peintures du caveau de St-Martin sont antérieures au IVe siècle. Elles ne sont point du premier. A cette époque, il n'y avait pas eu de martyrs à Reims. Mais si elles sont du deuxième, on ne peut pas dire que l'Eglise

(1) Pitture scult. Tome III, page 106.

(2) Raoul Rochette. *Tableau des Catacombes de Rome*, p. 105. Sv.

n'a été fondée que du temps de Decius ou de Dioclétien ; si au contraire elles sont du troisième, il est absurde de dire que Bétause a fondé une nouvelle communauté chrétienne en remplacement de celle qu'avaient établie les missionnaires envoyés par les Apôtres, et qui n'avait pu résister aux orages des persécutions.

L'existence de l'Eglise de Reims, au IIIe et au IVe siècle, se trouve donc démontrée, d'abord par les martyrs qui sont morts dans le pays pour la foi; en second lieu, par la co-existence de quelques églises voisines; en troisième lieu, par le monument que nous venons de décrire.

Nous dirons donc, pour résumer cette trop longue argumentation, que l'origine apostolique de l'Eglise de Reims est prouvée : 1° par la tradition qui est propre à cette Eglise, 2° par la tradition des principales Eglises de France; et notamment par celles de Soissons, de Metz et de Trèves; 3° par les textes des Pères de l'Eglise qui ont écrit dans les trois premiers siècles; 4° Par la réfutation des textes de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours; 5° par l'opinion de l'archevêque Hincmar, invoquée contre nous.

Et enfin, que cette Eglise a toujours subsisté debout, glorieuse, depuis saint Sixte jusqu'à l'illustre prélat qui la gouverne aujourd'hui, et dont la science théologique ajoute un nouvel éclat aux gloires qui en ont élevé si haut le nom.

Heureux si nous pouvons faire partager notre conviction à nos lecteurs, et nous écrier avec Hincmar : Veritas, sæpius agitata, magis splendescit in lucem !

FIN.

ERRATA.

Page 42, au lieu de : Pourquoi saint Crescent de Vienn ne serait-il pas celui que saint Paul envoya en Galilé *lisez :* EN GALATIE.

Page 72, ligne 18, au lieu de : Gatien, Valère, *lisez :* Gatien SATURNIN, Valère. L'omission du nom de Saturnin ren le paragraphe inintelligible.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

ORIGINES CIVILES DES RÉMOIS.

Les Gaëls, les Kimris, les Belges. . . . . xiij
La Gaule Belgique. Le Belgium.. xvi
Réfutation de Bergier. . . . . xxij
Vienne, alliée des Rémois. xxv
Opinion de Dion Cassius. xxvi
Reims, ville fédérée. . . . . xxvij
La première Légion. xxix

ORIGINES DE L'EGLISE DE REIMS.

EXPOSÉ DE LA QUESTION. — Une tradition constante fait remonter l'origine de l'Eglise de Reims aux temps apostoliques. 3

PREMIÈRE PARTIE. — LA TRADITION.

Objection des éditeurs de Dom Marlot contre la tradition. 27
Saint-Denis de Paris. A quelle époque saint Denis vint-il dans les Gaules.. 30
Saint Trophime d'Arles. 38
Saint Crescent de Vienne ne serait-il pas celui que saint Paul envoya en Galatie, ou mieux dans les Gaules? 42
Eglises de Lyon, d'Autun, de Langres, de Châlons-sur-Saône, de Mâcon. 52
Saint Paul de Narbonne. 56
Lazare et ses sœurs ont-ils fondé l'Eglise de Marseille? 59

Eglise de Limoges. Saint-Martial. 64
Saint Saturnin de Toulouse. 67
Saint Austremoine de Clermont. Saint Gatien de Tours. 73
Saint Ursin de Bourges. Saint Julien du Mans. . . 78
Eglise de Trèves. 83
Saint Clément de Metz. 92
Eglise de Besançon. Saint Lin. 99
Saint Mansuit de Toul. 105
Saint Saintin. Eglises de Verdun et de Meaux. . . 109
Saint Lucien de Beauvais. Saint Firmin d'Amiens. . 112
Saint Rieul de Senlis. 115
Conclusion. 116

SECONDE PARTIE. — LES PÈRES, L'HISTOIRE, LES MONUMENTS.

Réfutation de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. 124
Les Pères de l'Eglise sont unanimes pour reconnaître que la Foi a été prêchée partout par les disciples des Apôtres. 130
Persécution de Néron en Espagne. 135
Preuves directes de l'évangélisation de nos contrées par les Disciples des Apôtres. 136
Eglise de Strasbourg. Monuments de l'Alsace et de la Rauracie. 137
De la XXIIe Légion et des Monuments chrétiens laissés par elle sur les bords du Rhin. 143
La Légion Thébaine à Trèves. 145
Du silence de l'histoire sur les premiers Pasteurs de l'Eglise de Reims. 148
Pourquoi l'Eglise de Reims ne compte-t-elle pas de martyrs dans les premiers siècles. Saint Sixte n'est pas un martyr. 153
A quelle époque souffrirent saint Timothée et ses compagnons. 155
Le siège de Reims a toujours été occupé. 158
Opinion d'Hincmar sur l'origine de l'Eglise de Reims. 162
Monument chrétien trouvé à Reims. 166
Réfutation du texte précédent. 170

Reims.—GÉRARD, Imprimeur et Lithographe, rue de la Grue, 6.

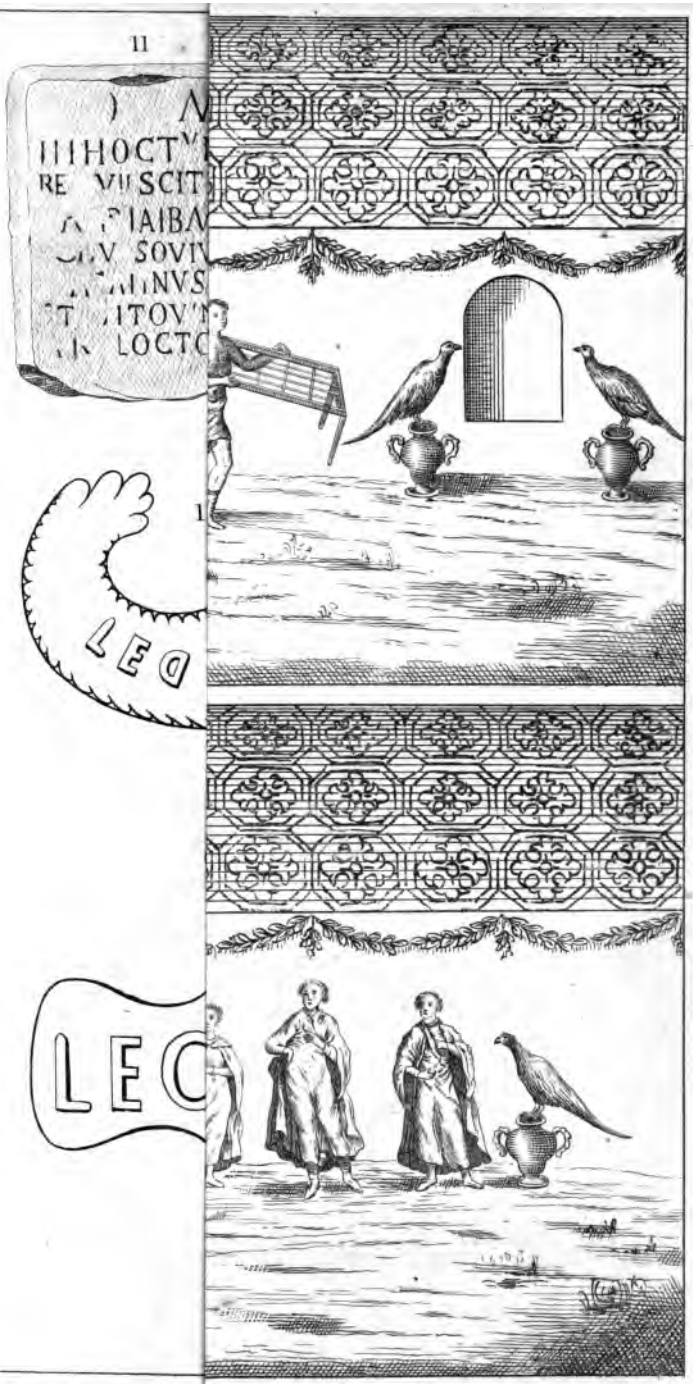

Monumens trouvés ... veau de l'Eglise St. Martin ... que de Pouilly.

Eglise de Limoges. Saint-Martial. 64
Saint Saturnin de Toulouse. 67
Saint Austremoine de Clermont. Saint Gatien de Tours. 73
Saint Ursin de Bourges. Saint Julien du Mans. . . 78
Eglise de Trèves. 83
Saint Clément de Metz. 92
Eglise de Besançon. Saint Lin. 99
Saint Mansuit de Toul. 105
Saint Saintin. Eglises de Verdun et de Meaux. . . 109
Saint Lucien de Beauvais. Saint Firmin d'Amiens. . 112
Saint Rieul de Senlis. 115
Conclusion. 116

SECONDE PARTIE. — LES PÈRES, L'HISTOIRE, LES MONUMENTS.

Réfutation de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. 124
Les Pères de l'Eglise sont unanimes pour reconnaître que la Foi a été prêchée partout par les disciples des Apôtres. 130
Persécution de Néron en Espagne. 135
Preuves directes de l'évangélisation de nos contrées par les Disciples des Apôtres. 136
Eglise de Strasbourg. Monuments de l'Alsace et de la Rauracie. 137
De la XXIIe Légion et des Monuments chrétiens laissés par elle sur les bords du Rhin. 143
La Légion Thébaine à Trèves. 145
Du silence de l'histoire sur les premiers Pasteurs de l'Eglise de Reims. 148
Pourquoi l'Eglise de Reims ne compte-t-elle pas de martyrs dans les premiers siècles. Saint Sixte n'est pas un martyr. 153
A quelle époque souffrirent saint Timothée et ses compagnons. 155
Le siège de Reims a toujours été occupé. 158
Opinion d'Hincmar sur l'origine de l'Eglise de Reims. 162
Monument chrétien trouvé à Reims. 166
Réfutation du texte précédent. 170

Reims.—GÉRARD, Imprimeur et Lithographe, rue de la Grue, 6.

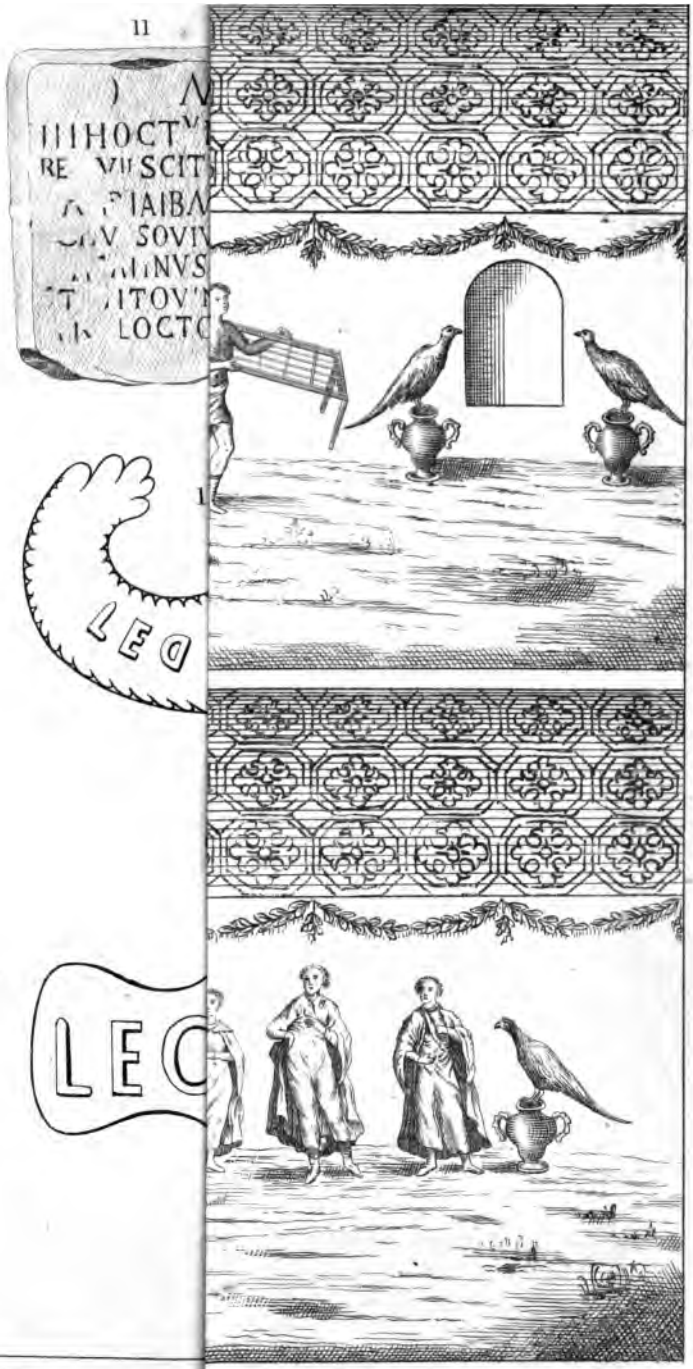

Monumens trouvés veau de l'Eglise St. Martin
que de Pouilly.